Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Partenariats de coopération décentralisée franco-sénégalais 1994 - 2008

EDITO

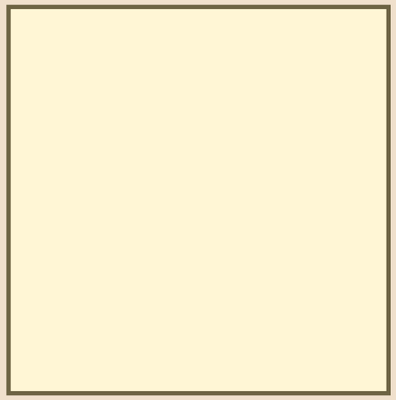

Loremipsumdolorsitamet, consectetuer adipiscing elit, sed diam nonummy nibh euismod tincidunt ut laoreet dolore magna aliquam erat volutpat. Ut wisi enim ad minim veniam, quis nostrud exerci tation ullamcorper suscipit lobortis nisl ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis autem vel eum iriure dolor in hendrerit in vulputate velit esse molestie consequat, vel illum dolore eu feugiat nulla facilisis at vero eros et accumsan et iusto odio dignissim qui blandit praesent luptatum zzril delenit augue duis dolore te feugait nulla facilisi. Nam liber tempor cum soluta nobis eleifend option congue nihil imperdiet doming id quod mazim placerat facer possim assum. Typi non habent claritatem insitam; est usus legentis in iis qui facit eorum claritatem. Investigationes demonstraverunt lectores legere me lius quod ii legunt saepius. Claritas est etiam processus dynamicus, qui sequitur mutationem consuetudium lectorum. Mirum est notare quam littera gothica, quam nunc putamus parum claram, anteposuerit litterarum formas humanitatis per seacula quarta decima et quinta decima. Eodem modo typi, qui nunc nobis videntur parum clari, fiant sollemnes in futurum.

Le Pôle de la Coopération Non Gouvernementale

Ses missions

Mis en place au sein du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Sénégal en septembre 2005, le Pôle de la Coopération Non Gouvernementale est l'interlocuteur privilégié des acteurs non gouvernementaux sénégalais et français.
Espace public d'accueil et de conseil dédié aux acteurs non gouvernementaux, il a pour principales missions de :

1. Répondre aux demandes des acteurs non gouvernementaux et mettre à leur disposition l'expertise de la coopération française :
- Echanges avec les porteurs de projets et conseils personnalisés;
- Elaboration de fiches techniques thématiques;
- Mise à disposition d'une documentation;
- Mise en relation avec un réseau de partenaires (autorités sénégalaises, assistants techniques, associations, collectivités locales, opérateurs privés…);
- Gestion de bases de données sur la coopération non gouvernementale franco-sénégalaise.

2. Informer les acteurs non gouvernementaux sur les mécanismes français de cofinancement des projets :
- Production et diffusion d'outils de communication et de formulaires de requête;
- Organisation de réunions d'information au Sénégal et en France sur les instruments de la coopération non gouvernementale franco-sénégalaise.

3. Promouvoir la capitalisation des expériences :
- Promotion et diffusion, en France et au Sénégal, des expériences des acteurs non gouvernementaux au Sénégal (outils de communication, évaluation, …).

4. Renforcer la visibilité de la coopération non gouvernementale franco-sénégalaise :
- Promotion et communication sur l'appui de la Coopération française aux initiatives des acteurs non gouvernementaux au Sénégal.

Son organisation

La coopération avec la société civile

Elle a pour objectif de renforcer les capacités de la société civile par une coopération de proximité en direction des populations vulnérables à travers le **Fonds Social de Développement** et les **cofinancement des projets** des **Associations Françaises de Solidarité nternationale (AFSI)**. Le Fonds Social de Développement soutient les projets de terrain portés par des associations ou collectivités locales sénégalaises. Le cofinancement des projets des Associations Françaises de Solidarité Internationale (ASI) contribue à renforcer les partenariats entre sociétés civiles à travers des actions de terrain. (informations disponibles sur le site Internet de l'Ambassade de France au Sénégal : www.ambafrance-sn.org)

La coopération décentralisée

Le cofinancement des projets de coopération décentralisée a pour objectif de soutenir les initiatives conjointes des collectivités territoriales françaises et des collectivités locales sénégalaises destinées à appuyer le processus de décentralisation et à concourir au développement local, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations.
Ce cofinancement est mis en œuvre par la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Locales (DAECL) du Ministère français des Affaires étrangères et européennes (MAEE). Les projets sont ensuite transmis au Pôle de la Coopération Non Gouvernementale du SCAC à Dakar pour instruction.

Cet appui du Ministère français des Affaires étrangères et européennes dans le cadre des crédits de cofinancement de la coopération décentralisée, se définit autour des **objectifs d'appui institutionnel** aux collectivités locales, de gouvernance locale, de formation des cadres et des élus, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage locale (gestion administrative et financière, renforcement des services administratifs et techniques, appui à l'assemblée délibérante et à l'exécutif local), **de mise en place de services de proximité** (accès aux services publics de base pour tous, dans une logique d'intérêt général - éducation, eau, santé), et **d'appui au développement local** par le tourisme, la culture, le développement économique et rural.

Des appels à projets sont publiés chaque année sur le site France Diplomatie (www.diplomatie.gouv.fr/cncd ou rubrique coopération et développement/coopération décentralisée).

Par ailleurs, la DAECL propose aux collectivités territoriales deux téléprocédures sécurisées (https://cncd.diplomatie.gouv.fr.) afin d'obtenir des données plus fiables et de faciliter leurs démarches administratives. La première permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de déclarer leur Aide Publique au Développement (APD) en ligne, l'autre leur permet de mettre à jour les informations les concernant dans la base de données mondiale des coopérations décentralisées de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), disponible sur internet (www.diplomatie.gouv.fr/cncd). Ces nouveaux outils innovants au service de la coopération décentralisée faciliteront d'une part les démarches administratives des collectivités territoriales et contribueront à une meilleure prise en compte et une plus grande coordination de l'action internationale des collectivités territoriales.

Le codéveloppement

Le Codéveloppement accompagne et soutient les sénégalais établis en France porteurs d'initiatives de développement économique et social au Sénégal.
Le Projet FSP « Initiatives de Codéveloppement », outil de la coopération bilatérale se décline en trois composantes :
- Accompagnement des initiatives économiques des migrants ;
- Mobilisation de la Diaspora hautement qualifiée ;
- Appui au développement local des régions d'origine des migrants.
Mis en oeuvre par une cellule de coordination intégrée à la Direction de l'Assistante Technique depuis 2005, le Projet s'élève à 1,8 Milliards de FCFA sur 3 ans.

Pour plus d'informations consulter le site :
www.codev.gouv.sn

Coordonnées
POLE DE LA COOPERATION
NON GOUVERNEMENTALE
Service de Coopération et d'Action Culturelle
1, rue Amadou Assane Ndoye
BP 2014 - Dakar
Tél. : 338 395 327
Fax. : 338 395 366
Email : pole.cng@diplomatie.gouv.fr

Mode d'emploi : le cofinancement du Ministère français des Affaires étrangères et européennes des projets de coopération décentralisée

Les projets éligibles

Pour être éligibles, les projets doivent :
- être portés par une ou des collectivités territoriales françaises,
- s'inscrire dans le cadre d'un accord de partenariat signé entre la ou les collectivités territoriales françaises et la collectivité locale sénégalaise,
- s'articuler avec les priorités de la collectivité locale sénégalaise inscrites dans les documents locaux de développement.
- comporter un volet appui institutionnel à la collectivité locale sénégalaise
Les collectivités locales françaises et sénégalaises assurent conjointement la responsabilité de la réalisation du projet sur le terrain.

Qui peut présenter une demande de cofinancement ?

Les bénéficiaires des cofinancements sont les collectivités territoriales françaises et leurs groupements

A quelles conditions ?

Le cofinancement sollicité au Ministère français des Affaires étrangères et européennes ne peut être supérieur aux financements cumulés mobilisés par la ou les collectivité(s) territoriales françaises impliquées dans le projet

Comment présenter une demande de financement ?

Les dossiers présentés par la ou les collectivités territoriales françaises sont déposés dans les Secrétariat Généraux pour les Affaires Régionales (SGAR) des Préfectures de Région en France, à partir du dossier type de financement (dossier disponible sur les sites suivants (www.diplomatie.gouv.fr/cncd ou www.ambafrance-sn.org). Des informations pratiques et recommandations à l'usage des porteurs de projets sont aussi disponibles sur ces sites.
Les projets sont ensuite transmis au Pôle de la Coopération Non Gouvernementale du SCAC à Dakar pour instruction et avis. Celui-ci veille en particulier à la cohérence entre l'action proposée et les priorités définies, tant par les politiques locales et nationales au Sénégal, que par la coopération bilatérale franco-sénégalaise.
La collectivité territoriale française et la collectivité locale sénégalaise partenaires sont invitées à associer au plus tôt le Bureau de la coopération décentralisée du Pôle de la Coopération Non Gouvernementale dans l'élaboration de leur projet afin de bénéficier de l'appui, de l'expertise et de l'expérience de la coopération française.

Le financement et le suivi des projets

Les financements sont annuels et mis en œuvre après signature d'une convention entre le SGAR et la collectivité territoriale française. Le suivi technique du projet est assuré par le Bureau de la coopération décentralisée du Pôle de la coopération non gouvernementale tout au long de son déroulement.

Les politiques sectorielles et de developpement local au Sénégal

Avant de se lancer dans la conception de projets et programmes de coopération décentralisée, il est recommandé aux collectivités territoriales françaises de prendre connaissance des politiques sectorielles dont s'est doté l'Etat sénégalais, telles que le Programme National de Développement Local (PNDL), le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG II), le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP II), le document Stratégique de Croissance Accélérée (SCA) et les différentes politiques des ministères sectoriels (santé, éducation…) ainsi que des documents de planification élaborés au niveau des collectivités : les Plan Locaux de Développement (PLD) pour les Communautés rurales, les Plans d'Investissement Communaux (PIC) pour les communes et les Plans Régionaux de Développement Intégré v(PRDI) pour les Conseils Régionaux.
Pour plus d'informations, télécharger la plaquette «Le cofinancement des projets de coopération décentralisée franco-sénégalais» sur www.ambafrance-sn.org

Sommaire

1. Présentation du Sénégal
2. Carte du Sénégal
3. Le contexte de la coopération décentralisée au Sénégal
4. Les collectivités locales au Sénégal et en France
5. Le contexte d'élaboration du document
6. Présentation de la cartographie : dynamique des partenariats, nomenclature des thèmes d'action

Présentation nationale

7. Les partenariats au niveau national
8. Carte de la répartition des partenariats actifs au niveau national
9. La nature des projets par thèmes d'intervention
10. Carte nationale des partenariats actifs par région et par thèmes d'intervention

Présentations régionales

15-16. Dakar
17-18. Diourbel
19-20. Fatick
21-22. Kaoloack
23 24. Kolda
25-26. Louga
27-28. Matam
29-30. Saint Louis
31-32. Tambacounda
33-34. Thiès
35-36. Ziguinchor

37. Localisation des partenariats actifs par régions françaises

Présentation du pays

La géographie

Le Sénégal, **pays francophone** situé à la pointe occidentale de l'Afrique est, avec ses 500 km de côtes maritimes, largement ouvert sur l'Océan atlantique. Le pays, s'étendant sur 400 km de largeur maximale et 600 km du nord au sud, couvre une superficie de 196 192 km2, égale à environ un tiers de celle de la France. Le Sénégal est bordé au nord par la Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud par la Guinée-Bissau et au sud-est par la Guinée et, particularité géopolitique liée à l'histoire, la Gambie, anglophone, forme une enclave à l'intérieur du pays, le long du fleuve Gambie.

L'intérieur du pays est essentiellement formé d'une plaine de savane arborée légèrement vallonnée, dont l'altitude ne dépasse pas les 130 mètres (à l'exception de l'extrémité sud-est du pays, à proximité de la Guinée). Les côtes sénégalaises sont pour l'essentiel formées de cordons lagunaires et de plages de sable, offrant de vastes possibilités au tourisme.

La population

La **population du Sénégal**, estimée à environ 10,8 millions d'habitants en 2005 (source ANSD), est caractérisée, d'une part, par un taux d'accroissement annuel à 2,5% par an et, d'autre part, par une proportion croissante de la population urbaine (43% en 2004). Elle présente une inégale répartition entre les différentes régions : la région de Dakar, regroupe à elle seule près de 2,5 millions d'habitants, soit 23% de la population totale pour une superficie de moins de 1% du territoire.

Les ethnies, bien que non institutionnalisées, sont un facteur politique, voire économique, important. Le Sénégal compte une vingtaine d'ethnies, dont les principales sont : les Wolofs (40% de la population totale), les Peuls et les Toucouleurs (près de 25%), les Sérères (15%) et les Diolas (5%).

La principale religion est l'islam qui regroupe environ 90% de la population. Le pays compte approximativement 10% de catholiques, principalement chez les Sérères. Une partie importante de la population demeure en outre attachée aux pratiques animistes.

Le français est la langue officielle ; le **Wolof** est parlé par 80% de la population.

Les indicateurs sociaux

Malgré une croissance soutenue de 5 à 6% par an de son PIB entre 2000 et 2005, amenant le PIB par habitant à un niveau de 738 USD en 2005 (source BCEAO) et situant le Sénégal aux alentours de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, les indicateurs sociaux demeurent faibles, même s'ils se sont améliorés sur la période allant de 1975 à 2004.

Le Rapport du PNUD sur le développement humain (2007) révèle :
- un taux d'alphabétisation de 39% en 2004 pour les adultes et de 50% pour les jeunes ; des taux de scolarisation de 66% dans le primaire et de 15% seulement dans le secondaire ;
- un indice de développement humain de 0,46 en 2004 ; cet indicateur, certes en progression, laisse le Sénégal légèrement au-dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (0,472) et le classe à la 157ème place sur 177 pays ;
- un indice de pauvreté humaine de 44% (70% en milieu rural), classant le Sénégal au 84ème rang sur 102 pays en développement.

L'histoire et la politique

La République du Sénégal a accédé à l'**indépendance le 20 août 1960**, optant pour le statut républicain. **Léopold Sedar Senghor**, dont le centième anniversaire de la naissance a été célébré en 2006, devint le premier Président de la République et dirigea le pays de 1960 à 1980. Le Président Senghor fut le premier chef d'Etat africain à libéraliser la vie publique par une ouverture au multipartisme. Le Président **Abdou Diouf** dirigea le Sénégal de 1981 à 2000 et autorisa le multipartisme. En 2000, le Président **Abdoulaye Wade**, élu avec l'appui d'une large coalition, lui succéda, mettant fin à quarante années de pouvoir du Parti socialiste et engageant le pays dans la voie d'une alternance démocratique. Le Président Wade a été réélu le 25 février 2007 pour un mandat de cinq ans.

Le pays fait face depuis 1982 en Casamance à un conflit « de faible intensité » (source ONU), conduit par le Mouvement indépendantiste des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC), fondé en 1947. Le processus de paix, amorcé en 1999, a abouti à la signature en décembre 2004 d'un accord entre le MFCD, et le gouvernement sénégalais. Toutefois, des tensions demeurent, notamment du fait des rivalités entre les factions divisées du MFCD.

Le contexte économique

Les secteurs d'activité

L'activité économique est dominée par le **secteur tertiaire** (63% du PIB en 2005) soutenu par le commerce, les activités portuaires et les transports, les télécommunications, ainsi que le tourisme. Les télécommunications et les NTIC en particulier bénéficient de la libéralisation du secteur et des investissements réalisés ces dernières années (développement de la téléphonie mobile, de l'Internet et des centres d'appels).

Le secteur industriel

Il est relativement peu développé (21% du PIB en 2005) par rapport à des pays comme la Côte d'Ivoire ou le Cameroun. Les industries traditionnelles rencontrent des difficultés conjoncturelles : transformation des phosphates (crise financière traversée par les Industries Chimiques du Sénégal, ICS) ; transformation de

l'arachide (concurrence des huiles de palme importées), valorisation des produits de la mer (raréfaction de la ressource halieutique). Les activités secondaires tirent actuellement l'essentiel de leur dynamisme du secteur des BTP stimulé par une politique de grands investissements publics (travaux routiers et infrastructures) et par la reprise de l'investissement privé immobilier.

Le secteur primaire

Avec 14 à 16 % du PIB en 2002/2005, il demeure tributaire du ralentissement des industries extractives (phosphates) et des fluctuations des productions agricoles, tant d'exportation (arachide, coton), soumises aux évolutions des cours mondiaux, que vivrières (mil-sorgho-riz-maïs), soumises aux aléas climatiques et aux menaces acridiennes.

L'**insuffisante diversification de l'économie** pèse sur l'essor des exportations, concentrées sur cinq groupes de produits : produits de la pêche, acide phosphorique et engrais issus de la transformation des phosphates, produits pétroliers (importés bruts et réexportés en Afrique de l'ouest après transformation), tourteaux et huile d'arachide et ciments. L'insuffisance de diversification et de développement des exportations maintient une **tendance structurellement déficitaire de la balance commerciale**.

Les réformes structurelles et la stratégie de lutte contre la pauvreté

Les réformes structurelles menées depuis 2000 ont porté sur la consolidation du cadre macro-économique, l'amélioration des recettes fiscales, la libéralisation de l'économie et la privatisation des entreprises publiques. Elles ont profondément modifié le paysage économique du Sénégal : mise en place d'une Agence de promotion des investissements (APIX) en 2000 et d'un nouveau code des investissements, privatisations d'entreprises publiques dans la filière agricole (SONACOS pour l'arachide et SODEFITEX pour le coton) et dans les infrastructures (télécommunications, eau, transport ferroviaire).

Face à la persistance d'un niveau de pauvreté préoccupant, les reformes structurelles ont été complétées par la mise en œuvre à partir de 2003 d'une Stratégie de réduction de la pauvreté.

Outre la consolidation des grands équilibres macroéconomiques et la poursuite des réformes structurelles, le DSRP I (2003-2005) s'est traduit par un renforcement des infrastructures de augmentation substantielle des dotations budgétaires aux secteurs sociaux (éducation, santé), ainsi qu'une politique de recrutement dans ces deux secteurs.
Le DRSP II (2006-2010) s'articule autour de quatre axes, dont trois prolongeront le DSRP I : création de richesses et croissance pro-pauvres, accès aux services sociaux de base, protection sociale. Un quatrième axe vise la promotion de la gouvernance et d'un développement décentralisé et participatif. Le Gouvernement sénégalais a par ailleurs adopté en janvier 2007 une Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), venant renforcer le DRSP II en matière de création de richesses. La SCA vise un objectif de croissance économique de 7 à 8% par an afin de réduire de façon significative la pauvreté à l'horizon 2015.

Une croissance économique soutenue depuis 2000, avec un ralentissement en 2006

Sur la période 2000-2005, le Sénégal a connu une **croissance soutenue de l'ordre de 5 à 6% par an**, cycle entamé depuis la dévaluation du Franc CFA en 1994. Cette croissance a porté le PIB à un niveau de 7,8 Milliards USD (4 500 Milliards FCFA) en 2005 (source BCEAO). Elle s'est accompagnée d'une maîtrise des grands équilibres macroéconomiques (maintien du déficit budgétaire entre 2 et 3 % du PIB, inflation contenue à moins de 2%) et d'un effort soutenu de l'Etat pour renforcer les investissements (progression du taux d'investissement de 18% en 2002 à 23% du PIB en 2005).

Le taux de croissance de l'économie sénégalaise a toutefois connu un **ralentissement conjoncturel en 2006**, se situant aux alentours de 2%, avec une accentuation des déficits budgétaires et extérieurs. Cette évolution est due notamment au niveau élevé du prix du pétrole, se répercutant sur la fourniture d'électricité, au ralentissement des activités des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) et de la SONACOS, ainsi qu'à l'interruption de l'activité de le Société Africaine de Raffinage (SAR).

Une aide publique au développement importante

Le Sénégal est l'un des pays les plus aidés d'Afrique subsaharienne. Il bénéficierait, selon les années, de 350 à 500 milliards de FCFA par an, représentant 9 à 10% % de son PIB (source PNUD). L'APD se réparti à 63% en aide multilatérale et 37% en aide bilatérale. La Banque mondiale et l'Union Européenne sont les deux principaux bailleurs de fonds multilatéraux.

Les principaux partenaires bilatéraux sont la France, suivie des Etats-Unis, du Japon, de l'Allemagne, du Canada et des Pays-Bas. Le Sénégal fait partie des 16 pays éligibles au Millenium Challenge Account (MCA), la nouvelle initiative américaine d'aide au développement. La France demeure le premier donateur bilatéral au Sénégal, à l'origine de 40% de l'APD bilatérale totale en 2005 (source OCDE).

Après avoir atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée en 2004 et à la suite des annulations de dettes bilatérales (Club de Paris) et multilatérales (IADM), le niveau de la dette extérieure du Sénégal a été ramené au-dessous de 20% de son PIB en 2006.La France ne dispose plus d'aucune créance d'APD à l'égard du Sénégal.

SÉNÉGAL

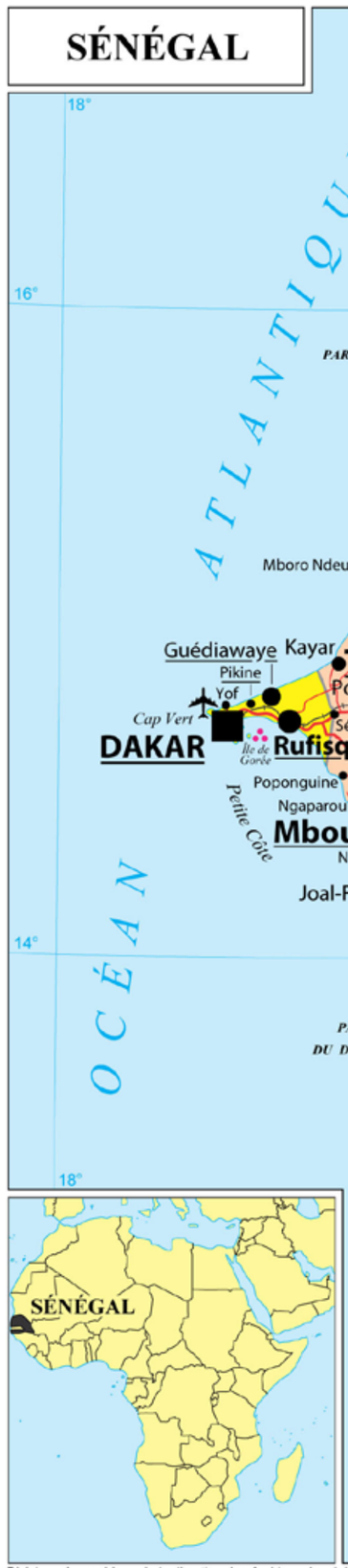

Capitale d'État (plus de 1 900 000 hab.)
Plus de 200 000 hab.
Plus de 100 000 hab.
Plus de 50 000 hab.
Plus de 20 000 hab.
Plus de 10 000 hab.
Autre ville ou localité
Limite de région
Kolda Chef-lieu de région *
Gossas Chef-lieu de département
OUOLOF Groupe ethnique
Route principale
Route secondaire
Autre route et piste
Voie ferrée
Barrage
Site historique
Aéroport, aérodrome
Parc national
Terrain inondable
* Les régions portent le nom de leur chef-lieu
0 50 km

Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères © Mai 2007

Imprimé par le M.A.E.

Le contexte de la coopération décentralisée au Sénégal

Une coopération récente

La coopération décentralisée au Sénégal trouve son fondement juridique à travers les lois de décentralisation (1996), qui reconnaissent aux collectivités locales sénégalaises (Région, Commune, Communauté Rurale) le droit « à entreprendre des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités locales de pays étrangers ».

Dans la dynamique de décentralisation et d'autonomisation des collectivités territoriales, d'importants accords de coopération ont été signés, dans tous les secteurs du développement, par les différents niveaux de collectivités locales sénégalaises avec des collectivités européennes notamment françaises, espagnoles, italiennes.
Les actions engagées mobilisent une multitude d'acteurs sur le terrain, des collectivités locales (Communes, Communautés Rurales et Régions), mais également les organisations de la société civile (ONG, Organisations Communautaires de Base…) et en appui, les structures déconcentrées de l'Etat.
Parce qu'elle s'inscrit dans une dynamique forte de coopération de territoire à territoire, la coopération décentralisée représente un enjeu majeur pour l'appui à la mise en œuvre du processus de décentralisation et du renforcement de la démocratie au Sénégal. Par ailleurs par ses actions, elle s'inscrit totalement dans les stratégies et les politiques de lutte contre la pauvreté, engagées à l'échelon national.

Elle intervient ainsi, à différents niveaux par:
- L'appui institutionnel aux collectivités locales dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage du développement de leur territoire à travers les échanges autour des questions de gestion publique locale (appui aux élus dans l'exercice des compétences transférées, appui aux services techniques…),
- La mise en place de services de proximité (accès aux services publics de base pour tous : éducation, eau, santé),
- L'accompagnement d'actions de développement local par le tourisme, la culture, le développement économique, urbain et rural.
- La mobilisation et l'implication des acteurs sociaux dans des dispositifs de concertation et de gestion participative et leur responsabilisation dans la mise en œuvre des actions, qui se traduit souvent par un développement de la coopération au-delà des élus, entre les acteurs des territoires partenaires.

La coopération décentralisée se distingue des modes traditionnels d'appui au développement dans le sens où le projet s'intéresse autant au fonctionnement de la collectivité locale partenaire qu'à des réalisations physiques.

La création de la Direction de la Coopération Décentralisée

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
MINISTERE COOPERATION INTERNATIONALE ET DE LA COOPERATION DECENTRALISEE
DIRECTION DE LA COOPERATION DECENTRALISEE
FAX. 823 26 80

La **Direction de la Coopération Décentralisée** (DIRCOD), a été instituée par décret du 25 août 2003.
En effet, au regard de l'importance de la coopération décentralisée dans l'accompagnement des collectivités locales, l'Etat sénégalais a souhaité, à travers le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Coopération Décentralisée et sa Direction de la Coopération Décentralisée, asseoir une politique concertée, cohérente et visible de coopération décentralisée.

Elle a pour missions :
- De préparer et de mettre en œuvre une politique de coopération décentralisée basée sur la mise en place d'un cadre d'intervention cohérent et tendant à renforcer les capacités des collectivités locales dans le cadre de l'exécution de leurs projets et programmes de développement;
- D'identifier l'ensemble des partenaires nationaux et étrangers, institutionnels et non institutionnels capables de promouvoir la coopération décentralisée ;
- De conseiller et d'assister les collectivités locales sénégalaises dans leur partenariat avec les collectivités locales étrangères (Elaboration du Guide du Partenariat sur la coopération décentralisée, diffusion d'émissions radio…)
- D'assurer le suivi et l'évaluation périodique de la politique de coopération décentralisée (Création d'une base de données de la coopération décentralisée, élaboration d'un Portail web d'information sur la coopération décentralisée www.cooperationdecentralisee.sn,…)
- D'appuyer les collectivités locales sénégalaises dans la recherche de partenaires.

Pour plus d'informations© , consulter le portail de la coopération décentralisée au Sénégal : www.cooperationdecentralisee.sn

Le Programme National de Développement Local (PNDL)

Le PNDL, lancé en 2006, intervient dans la politique globale mise en oeuvre par le Gouvernement du Sénégal pour atteindre les objectifs du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et ceux du Développement pour le Millénaire (OMD).
Son objectif principal est de contribuer à la réduction de la pauvreté par la mise en œuvre d'une stratégie de développement local en vue de la promotion de l'offre des services socio-économiques de base.
Pour atteindre ces objectifs, le PNDL s'appuie sur quatre composantes :

Composante 1

- Appui à la politique de décentralisation, de déconcentration et au développement local participatif, mise à jour du cadre légal règlementaire et organisationnel, mise en place de mécanismes opérationnels pour la mise en œuvre de la politique de décentralisation et de développement local. Assistance à l'appui technique aux collectivités locales (CL) et organisations communautaires de base (OCB)

Composante 2

- Financement du développement local, accès aux services sociaux de base, développement des activités économiques locales

Composante 3

- Appui technique et renforcement des capacités des acteurs publics et privés, renforcement des capacités des services de l'Etat, des collectivités locales, des communautés de base. Renforcement des capacités des institutions de micro finance, du secteur privé local et des ONG.

Composante 4

- Coordination, Communication, gestion environnementale et sociale.
Les structures techniques et départements ministériels, les Agences Régionales de Développement,(ARD), les collectivités locales, les Organisations Communautaires de Base constituent les acteurs et partenaires du PNDL.

Le suivi –évaluation est organisé comme suit

- Au niveau national : un comité de pilotage, présidé par le Ministre d'Etat chargé de la Décentralisation et des Collectivités Locales, regroupe l'ensemble des ministères sectoriels impliqués dans le développement local, les élus locaux, la société civile et les partenaires techniques et financiers. Il a en charge l'approbation des programmes et budgets de travail annuels du Programme, les Agences d'exécution (AGEX) : directions nationales impliquées dans la mise en oeuvre au niveau national.

- Au niveau régional : les **Agences Régionales de Développement** (ARD) assurent la coordination du programme au niveau régional.

-Au niveau local : les collectivités locales assurent la maîtrise d'ouvrage des investissements

Le programme est financé par l'État du Sénégal, les bailleurs de fonds et les collectivités locales. La Banque Mondiale est le partenaire principal du Programme. La Banque Africaine de Développement consolide le projet de pistes communautaires et finance le volet désenclavement du programme.

Les besoins en financement du programme sont estimés à 234 milliards de FCFA ainsi répartis: 85 % pour le financement du développement local, 8 %, pour la coordination, 5% pour le renforcement des capacités et 2% pour l'appui institutionnel.

La durée d'exécution de la première phase est de cinq ans (2006-2011) répartie en deux phases :

- une phase pilote consacrée à la consolidation, capitalisation, et coordination des interventions,

- une phase d'harmonisation et de mise en cohérence des acteurs du développement local.

Il est donc important que les **projets mis en œuvre dans le cadre de partenariat de coopération décentralisée s'inscrivent en cohérence avec les actions prévues dans le cadre du PNDL au niveau local**. En effet, le PNDL a vocation à financer une plate-forme minimale de services de base (éducation, santé, infrastructures hydrauliques,…) au niveau local et il est essentiel que les acteurs de coopération décentralisée prennent en compte cette planification dans l'identification et la réalisation de leurs projets.

L'Agence Régionale de Développement (ARD) qui assure la coordination du programme au niveau local est donc un **relais opérationnel avec qui il apparaît primordial de travailler** (en plus évidemment de la collectivité locale sénégalaise partenaire) pour s'assurer de la bonne cohérence du projet de coopération décentralisée avec les politiques mises en place au niveau local et au niveau national.
Pour plus d'informations : www.pndl.org

L'Union des Associations d'Elus Locaux (UAEL)

L'UAEL est une association à but non lucratif, créée en 1983 par l'ensemble des élus locaux du Sénégal, pour mieux assumer leurs responsabilités locales et faire face aux défis sociaux et urbains.

L'UAEL regroupe trois associations d'élus locaux représentant les trois ordres de collectivités locales au Sénégal : l'**Association des Présidents de Région** (APR), l'**Association des Maires du Sénégal** ((AMS), et l'**Association Nationale des Conseils Ruraux** (ANCR).

Ses objectifs sont les suivants :
- favoriser le dialogue entre les associations d'élus, l'Etat, les populations et les partenaires du développement (ONG, secteur privé, acteurs internationaux de la coopération décentralisée, bailleurs de fonds…),
- contribuer à la promotion de la décentralisation, de la coopération décentralisée et du développement local,
- contribuer à l'harmonisation des interventions des partenaires au développement,
- fournir un support technique et administratif à ses membres dans l'objectif d'améliorer la gestion des collectivités locales.

L'UAEL est associée à toutes les réflexions menées au niveau national concernant les collectivités locales (formulation du PNDL, concertation sur la coopération décentralisée, la santé, l'éducation…).

Afin de l'assister dans la mise en œuvre de ses objectifs, l'association s'est dotée d'une **Cellule d'Appui aux Elus Locaux**, **la CAEL**. Celle-ci répond aux attentes des élus en matière de renforcement des capacités des élus locaux à travers des formations de base (formations sur la décentralisation, la planification locale, les finances locales , l'environnement…), de l'appui technique.
Pour plus d'informations : www.uael .sn.

La répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales

Au Sénégal

Le Sénégal est organisé avec trois échelons d'administration locale : les Communautés rurales, les Communes et les Régions.

Les Communautés rurales

Au nombre de 322, les Communautés rurales, dotées de l'autonomie financière, sont constituées par un certain nombre de villages appartenant au même terroir, unis par une solidarité résultant du voisinage, possédant des intérêts communs et capables ensemble de trouver les ressources nécessaires à un développement.
La Communauté rurale est administrée par le conseil rural élu pour 5 ans. Au niveau de chaque village du terroir de la communauté rurale, se trouve un Chef de village.
La communauté est habilitée à traiter de toutes les affaires locales et notamment de toute matière pour laquelle elle est compétente.

Les communes

Les communes sont au nombre de 110, dont 43 communes d'arrondissement dans les communes de la région de Dakar. La commune "polarise et regroupe autour du périmètre d'une même localité, des habitants unis par une solidarité résultant du voisinage, désireux de traiter de leurs propre intérêts, et capables de trouver des ressources à une action qui leur soit particulière au sein de la communauté nationale et dans le sens des intérêts de la Nation."
Deux conditions au moins doivent être remplies pour la création d'une commune : l'existence d'une part, de ressources propres nécessaires à l'équilibre de son budget et d'autre part, d'une population au moins égale ou supérieure à 1.000 habitants.
La commune est administrée par le conseil municipal élu pour 5 ans au suffrage universel.
Ces communes de droit commun obéissent aux mêmes règles de fonctionnement que les autres communes appelées "villes" et communes d'arrondissement, la seule différence résidant dans les rapports entre ces dernières.
Le régime de compétences de la commune est identique à celui de la région : assurer à l'ensemble de la population, les meilleures conditions de vie possible.
Les compétences transférées de la commune portent sur les mêmes matières que celles de la région et de la communauté rurale.

Les Régions

11 régions ont été créées en 1996, et 3 nouvelles régions ont vu le jour en 2008. Le Sénégal totalise aujourd'hui 14 régions. Les 3 nouvelles (
la région de Kédougou au Sud Est -réduisant la région de Tambacounda-, la région de Sédhiou en Casamance -réduisant la région de Kolda-, la région de Kaffrine au centre -réduisant la région de Kaolack-), ne se doteront d'une assemblée qu'en 2009, à l'occasion des prochaines élections locales.
Le Conseil régional est élu pour 5 ans au suffrage universel.
Les compétences générales de la Région sont la promotion du développement économique éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, la réalisation des plans régionaux de développement ; l'organisation de l'aménagement de son territoire, sous réserve du respect de l'intégrité de l'autonomie des attributions des communes et des communautés rurales.
Outre ses compétences générales, la Région voit son domaine d'intervention s'élargir avec le transfert à son profit de neuf blocs de compétences dans les domaines suivants exercées jusqu'à présent par l'Etat :
- la gestion et l'utilisation du domaine privé de l'Etat, du domaine public et du domaine national ;
- l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; la santé, la population et l'action sociale ;
- la jeunesse, les sports et les loisirs ;
- la culture ;
- l'éducation, l'alphabétisation ; la promotion des langues nationales et la formation professionnelle ;
- la planification ;
- l'aménagement du territoire ;
- l'urbanisme et l'habitat .

La Région dispose avec les autres collectivités de base, par exemple les communes et les communautés rurales, d'une Agence Régionale de Développement (ARD), véritable outil de maîtrise d'ouvrage déléguée et de maîtrise d'oeuvre.

En France

La France fonctionne avec trois échelons d'administration locale : les Communes, les Départements et les Régions.
Par la décentralisation, l'Etat a transféré à ces collectivités territoriales une partie de ses compétences. Aucune n'exerce de tutelle sur les autres et elles doivent collaborer, leurs compétences se complétant dans plusieurs domaines.

Les communes

Créées en 1884, les 36 700 communes de France sont administrées par un conseil municipal élu pour six ans. Elles disposent d'une compétence dite « générale » sur leur territoire : état civil, construction, équipement et fonctionnement des écoles primaires, action sociale, plan d'urbanisme local, voirie municipale, action économique...

Les Départements

Créés en 1871, les 96 départements de métropole sont administrés par une assemblée élue pour 6 ans, le conseil général. Leurs compétences sont : l'action sociale (insertion, personnes âgées, aide à l'enfance); les routes départementales et transports collectifs notamment scolaires; la construction, l'équipement et le fonctionnement des collèges; les actions économiques complétant l'action des autres collectivités.

Les Régions

Créées en 1982, les 26 Régions de France dont 22 en métropole et 4 outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) se sont vu transférer des compétences majeures en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transport, d'enseignement secondaire et de formation professionnelle initiale et continue.

L'intercommunalité

En France, pour mener certains projets à l'échelle de territoires cohérents, de nouvelles structures ont vu le jour : les structures intercommunales (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines...)..
Ce ne sont pas des échelons administratifs supplémentaires, mais des structures qui favorisent la coopération entre les collectivités, lesquelles leur délèguent des missions.
Elles permettent aux communes de se regrouper au sein d'établissements publics et de leur transférer une partie de leurs missions pour assurer certaines prestations (transports urbains, ramassage des déchets...) ou élaborer des projets économiques, d'aménagement ou d'urbanisme.

Contexte d'élaboration du document

Avec des versements nets d'Aide Publique au Développement (ADP) d'un montant de 287,47 M€ (chiffres du CAD de l'OCDE 2006), le Sénégal est le pays le plus aidé par la France pour l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne et le 2ème récipiendaire de la zone de solidarité prioritaire (hors annulations de dettes). La France est le 1er bailleur de fonds bilatéral du Sénégal, comme l'a noté le Groupe consultatif des bailleurs de fonds réuni à Paris en octobre 2007.

Un effort a été engagé pour renforcer l'efficacité de la coopération de la France avec le Sénégal, notamment en privilégiant la concentration de cette coopération sur un nombre limité de secteurs.

Le Document Cadre de Partenariat (DCP), adopté en mai 2006, traduit cet effort et l'ambition partagée des deux pays d'inscrire la coopération bilatérale dans la durée, en tenant compte des priorités nationales, mais aussi des contraintes auxquelles le Sénégal est confronté. Il vise la cohérence avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la complémentarité avec l'action des autres bailleurs de fonds, notamment l'Union Européenne.

Le DCP organise la coopération bilatérale française autour de 3 secteurs de concentration (appui aux politiques éducatives; appui au secteur productif; développement des infrastructures). L'Agence Française de Développement (AFD) conduit les actions dans ces domaines. Le Ministère Français des Affaires étrangères et européennes (MAEE) met en œuvre, pour sa part, les actions conduites dans des secteurs transversaux prioritaires (appui à la gouvernance ; promotion d'un enseignement supérieur de qualité et de la recherche ; promotion de la diversité culturelle et de la francophonie ; coopération non-gouvernementale).

Le Sénégal est un des pays les plus soutenus par le MAEE en matière de coopération non gouvernementale. En effet, entre 1997 et 2006, 46 projets portés par des associations de solidarité internationale (ASI) françaises ont été cofinancés (10 M€, y compris le volontariat de solidarité internationale : 97 volontaires de solidarité internationale dont 44 Volontaires du Progrès en 2007) et 105 projets ont été soutenus par le Fonds Social de Développement pour un montant de 4 M€. Les collectivités territoriales, dont on dénombre près d'une centaine de partenariats avec des collectivités sénégalaises , ont vu 85 de leurs projets cofinancés (5,5 M€ entre 99-07).

S'y ajoute le Projet du Fonds de Solidarité Prioritaire « Initiatives de Codéveloppement » de 2,5 M€, opérationnel depuis février 2005 qui a appuyé 182 projets d'investissement économique initiés par les sénégalais établis en France, 31 projets d'appui au développement local portés par les associations de ressortissants sénégalais en France et 32 missions d'experts de la diaspora au profit de structures publiques sénégalaises. Depuis le 01/01/2008, le financement des actions de Codéveloppement a été transféré au Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire (MIIIDS) sur le programme 301 de la LOLF. Un budget complémentaire de 2 Millions d'euros a été dégagé par el Ministère courant 2008 permettant de financer 13 projets de développement local supplémentaires (lycées, collèges, centre de santé, réseau d'adduction d'eau potable, …).

En 2008, un FSD-Casamance vient renforcer ce dispositif. D'un montant d'1 M€, pour la période 2008-2011, il est destiné à participer à l'établissement d'une paix durable en Casamance en apportant un appui aux projets des acteurs locaux dans le processus de reconstruction et de désenclavement de la région de Ziguinchor (voir p.35).

Face à la montée en puissance des acteurs non gouvernementaux et à leur contribution croissante à la mise en œuvre de la politique française de coopération, le Gouvernement français s'est engagé à doubler la part d'Aide Publique au Développement mise en œuvre par les ONG en cinq ans, de 2004 à 2009, et à l'augmenter régulièrement d'année en année.

Afin d'accompagner cette tendance et de répondre à une demande des Acteurs Non Gouvernementaux (ANG), le Pôle de la Coopération Non Gouvernementale a été créé en septembre 2005 au sein du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Sénégal (voir p.4).

L'élaboration de ce document sur la coopération décentralisée franco-sénégalaise 1994-2008 s'inscrit donc dans ce contexte :

- de mise en œuvre de deux missions principales du Pôle de la Coopération Non Gouvernementale en 2008: une mission d'information et de capitalisation des expériences et une mission de renforcement des capacités des ANG au Sénégal.
- de mise à jour d'un premier document « Partenariats de la coopération décentralisée franco-sénégalaise 1994-2004» élaboré par le SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle) en 2004.

Objectifs généraux du document

Les principaux objectifs de ce document sur les partenariats de la coopération décentralisée franco-sénégalaise 1994-2008 sont les suivants :
- disposer d'un outil de lecture transversale susceptible d'appuyer le suivi et l'évaluation des actions de coopération décentralisée des collectivités locales françaises au Sénégal depuis 1994,

- présenter l'ensemble des partenariats par région selon leur dynamique actuelle (actif, en veille, abandonné, action ponctuelle) et leurs thèmes d'intervention,

- localiser sur une carte les différents partenariats « actifs » au niveau national et régional ,

- faire apparaître la répartition des volumes financiers engagés au titre de la coopération décentralisée franco-sénégalaise par région et par thème d'intervention,

- mettre en exergue les régions où cette coopération est encore peu développée et vers lesquelles pourraient être orientées des collectivités françaises à la recherche de partenaires sénégalais,

- illustrer par des textes relatant des actions de partenariats, toute la richesse et la diversité de la coopération décentralisée franco-sénégalaise.

Identification des partenariats actifs

Le Pôle de la Coopération Non Gouvernementale dispose en 2008 d'une assez bonne visibilité sur les partenariats de coopération décentralisée franco-sénégalaise. Néanmoins, cette liste des partenariats reste indicative et sujette à remaniements permanents.

En effet, c'est la nature même de cette forme de coopération qui conditionne cette situation. L'importance du facteur humain, l'histoire et la géographie des territoires, les aléas liés au renouvellement des élus locaux, en France comme au Sénégal, le degré de satisfaction mutuelle des différents acteurs, les difficultés et écueils rencontrés lors de la mise en œuvre des projets sont autant d'éléments qui conditionnent l'émergence et l'histoire d'un partenariat.

Cette coopération est en fait très mouvante : des partenariats considérés comme exemplaires en 1994 n'existent plus aujourd'hui, de nouveaux partenariats se nouent ou sont actifs sans forcément se faire connaître du Pôle de la Coopération Non Gouvernementale, d'autres sont en sommeil, d'autres encore sont actifs depuis plus de 15 ans…d'autres enfin, plus éphémères, ne se sont noués que pour la réalisation d'un projet bien précis.

Une autre difficulté pour identifier les partenariats vient du fait que certains partenariats sont à la marge de la coopération décentralisée telle que définie en France par la loi d'orientation du 6 Février 1992, selon laquelle les collectivités territoriales françaises peuvent conclure des conventions avec des partenaires étrangers « dans la limite de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France »., c'est-à-dire uniquement avec des collectivités locales.

Or, il peut arriver qu'un partenariat soit noué par une collectivité française avec un village sénégalais alors que celui-ci n'est pas une collectivité locale au Sénégal. De même les association d'élus française ont pu nouer des partenariats avec des collectivités sénégalaises sans être une collectivité.

Il en est de même pour quelques cas d'associations qui bénéficient d'une subvention de la commune où elles sont domiciliées pour mener des actions humanitaires ou des échanges de jeunes et qui relèvent plus de l'action extérieure des collectivités locales que de la coopération décentralisée (absence de convention et d'engagement des collectivités locales).

Le choix du Pôle de la Coopération Non Gouvernementale s'est donc porté pour ce document sur une présentation des partenariats qui relèvent uniquement de la coopération décentralisée telle que définie dans les droits français et sénégalais. Une seule exception a été faite avec la présentation de 2 partenariats actifs qui lient des collectivités françaises à des villages qui ne sont pas des collectivités locales. Il s'agit de la commune de Bon-Encontre (Aquitaine) avec le village de Carabane (Ziguinchor) et la commune de Saint Ouen Marcheffroy (Centre) avec le village de Talloum (Ziguinchor)

Les sources

Le Pôle de la Coopération Non Gouvernementale de l'Ambassade de France au Sénégal dispose d'une base de données des partenariats de coopération décentralisée franco-sénégalaise. Créée en 1994, cette base fait apparaître non seulement la liste des partenariats cofinancés par l'Etat français via les cofinancements du Ministère français des Affaires étrangères et européennes, ou ayant présenté une requête de cofinancement, mais également des partenariats existants, peu connus du Pôle, mais dont l'existence avait été repérée localement (presse, réseaux d'informations…).

Si la base est totalement à jour sur les partenariats qui ont fait l'objet d'un cofinancement du Ministère français des Affaires étrangères et européennes ou qui ont sollicité l'appui technique du Pôle, il n'en est pas de même pour les autres partenariats. L'objectif étant d'avoir un panorama complet des partenariats existants, il a donc été nécessaire, avant d'entreprendre tout travail de cartographie de remettre cette base de données à jour en se rapprochant notamment des collectivités françaises et sénégalaises.

Cette mise à jour a été réalisée début 2008 en s'appuyant sur :

- un entretien téléphonique auprès des collectivités locales dont le partenariat n'était pas bien connu ou inconnu (partenariats avec dynamique à confirmer, partenariats qualifiés d'abandonnés, partenariats inconnus du Pôle de la Coopération Non Gouvernementale) pour vérifier son existence et sa dynamique.

- l'envoi d'un questionnaire par voie électronique à l'ensemble de ces partenaires pour recueillir des informations sur les partenariats sénégalais, les projets menés et leur financement.

L'examen de deux bases de données existantes au niveau français a permis de compléter les partenariats ou de vérifier que tous avaient bien été répertoriés :

- l'examen de la base de données de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD). Créée par la loi du 6 février 1992, la Commission a engagé l'élaboration d'une base de données disponible sur internet (www.diplomatie.gouv.fr/cncd), recensant à l'échelle mondiale les coopérations décentralisées et autres actions extérieures menées par les collectivités territoriales françaises. Celle-ci fait apparaître la liste des partenariats par pays, la date de convention et les thèmes d'intervention des projets.

- le répertoire des partenariats de coopération décentralisée franco-sénégalais réalisé par Cités Unies France (CUF) en 2007. Celui-ci a permis de compléter l'identification des partenariats. Il est cependant nécessairement incomplet puisque toutes les collectivités locales engagées dans un partenariat ne sont pas forcément adhérentes à CUF.

Limites et difficultés d'une rétrospective du financement des actions depuis 1994

Dans la mesure où les cofinancements du Ministère français des Affaires étrangères et européennes ont été imputés sur différentes lignes budgétaires depuis 1994, et où les données concernant les financements des projets des collectivités françaises et sénégalaises n'ont pas toujours été transmises au Pôle de la Coopération Non Gouvernementale, l'analyse rétrospective des financements depuis 1994 pourra parfois se révéler incomplète aux yeux des collectivités partenaires.

Par ailleurs au cours de ces 14 années, des évolutions sont apparues : modification du ressort territorial au Sénégal (nouvelles régions, nouvelles communes), fusions de commune en France (cas de Cherbourg et Octeville), évolution des partenariats du niveau villageois, de la communauté rurale, de la commune, ou encore de la Région.

Dans l'objectif d'une plus grande lisibilité, le choix du Pôle de la Coopération Non Gouvernementale a consisté à rattacher l'ensemble des données concernant un partenariat à sa situation en 2008 (ex : tous les partenariats concernant la Région de MATAM sont traités comme si la Région avait existé en 1994).

Le choix adopté par le Pôle a été celui de présenter dans ce document les partenariats de coopération décentralisés connus du Pôle de la Coopération Non Gouvernementale , après actualisation de sa base de données, en mars 2008, quelle que soit leur dynamique (actif, en veille, abandonné, action ponctuelle). Cependant, pour faciliter la lecture du document, seuls les partenariats « actifs » en 2008 ont été cartographiés.

Présentation de la cartographie

Comment apprécier la dynamique d'un partenariat ?

Après avoir consulté les différentes sources d'information présentées ci-contre et procédé à la consultation des collectivités territoriales françaises ayant mené un projet de coopération au Sénégal entre 1994 et 2008, les partenariats ont été classés en fonction de leur dynamique telle que nous la connaissons en 2008.

Qu'est qu'un partenariat actif ?

C'est un partenariat pour lequel un projet est en cours ou a été mené durant ces dernières années.
Dans la majeure partie des cas :
- le partenariat fait l'objet d'une convention de coopération décentralisée signée entre les deux collectivités,
- les projets ont fait l'objet d'un cofinancement du Ministère français des Affaires Etrangères et européennes au titre de la coopération décentralisée
- les acteurs de ces partenariats sont en relation avec le Pôle de la Coopération Non Gouvernementale du SCAC de DAKAR.

Qu'est ce qu'un partenariat abandonné ?

C'est un partenariat qui a connu une période d'activités et d'échanges pendant plusieurs années et a ensuite été volontairement abandonné.
Diverses raisons ont pu motiver cette évolution (changement des élus et des équipes municipales, objectifs différents entre les partenaires….)
Le choix a été fait de présenter dans le document, pour mémoire, ces partenariats, aujourd'hui abandonnés, lorsqu'ils ont permis la réalisation de projets.

Qu'est ce qu'une opération ponctuelle ?

C'est un partenariat qui s'est noué dans l'objectif de la réalisation d'un projet spécifique et qui n'avait pas vocation, dès le départ, à être poursuivi au-delà de l'aboutissement de celui-ci.

Qu'est ce qu'un partenariat en veille ?

C'est un partenariat qui a été actif et qui pour diverses raisons se retrouve en état de veille (évaluation en cours, période électorale, changement de président au niveau associatif…). Ce partenariat peut évoluer vers un partenariat actif ou être abandonné.

Quelle nomenclature retenir pour les thèmes d'action ?

Pour réaliser cette cartographie, neuf thèmes de partenariat ont été retenus :

Actions en France

La coopération décentralisée a aussi pour vocation de produire différentes formes de valeur ajoutée pour les collectivités locales et les différents acteurs de ces partenariats en France (réciprocité). Les principales actions menées en France portent principalement sur l'éducation à la solidarité et à la citoyenneté internationale, notamment en milieu scolaire, l'organisation d'événements festifs, quelques projets d'insertion sociale pour jeunes en difficulté. Les chantiers de jeunes relativement nombreux au Sénégal ont été aussi inclus dans cette rubrique.

Alimentation en eau potable

Considérant l'importance de cette problématique en Afrique subsaharienne et le contexte international qui met en exergue l'impératif de l'accès à l'eau pour le plus grand nombre (Objectifs du Millénaire pour le développement), cette rubrique cherche à mettre en valeur des actions de coopération décentralisée en faveur de l'amélioration de l'accès à l'eau potable : puits, forage et châteaux d'eau, station de traitement, réseaux d'adduction d'eau, appui aux comités de gestion, en milieu rural ou urbain. Dans le cas où le projet combine l'amélioration de l'accès à l'eau pour une utilisation domestique ou agricole (y compris pastorale), le projet est intégré dans cette rubrique. Si le projet ne concerne que l'agriculture et l'élevage, il est intégré dans la rubrique « développement rural ».
Les projets relatifs à l'assainissement relèvent quant à eux du « développement urbain ».

Développement rural

Sous ce vocable générique, sont rassemblés différentes dimensions du développement et de l'amélioration des conditions de vie en milieu rural : le génie rural, la gestion des ressources naturelles, le développement économique et social.
- Les actions de Génie rural engagées dans le cadre de la coopération décentralisée au Sénégal concernent plus particulièrement des aménagements hydro agricoles. Les actions en faveur de la gestion des ressources naturelles concernent en général la lutte contre l'érosion et la diversification (reboisement, actions éducatives pour la préservation de l'environnement).
- Les actions en faveur du développement économique ont pour objet de contribuer à l'augmentation et la diversification des revenus, à l'organisation des filières et à la formation des acteurs économiques. Cet axe d'intervention peut se concrétiser sous plusieurs formes : infrastructures de stockage, de transformation ou de commercialisation (hangar, marché rural), appui à la mécanisation, organisation collective ou création de structures d'épargne et de crédit.
- Les actions en faveur du développement social concernent notamment l'allègement des travaux des femmes et la création d'équipements à vocation socioculturelle (foyer rural).

Développement urbain

Sous cette appellation, sont rassemblées différentes actions de développement et d'amélioration des conditions de vie en milieu urbain : création d'équipements publics (hors alimentation en eau potable, équipements d'éducation et de santé), organisation des services collectifs et développement social urbain. La création d'équipements publics peut concerner un équipement marchand (marché), un équipement de transport (gare routière), un équipement socioculturel (foyer), un équipement de sports et loisirs (stade). Les services collectifs engagés de façon prioritaire dans le cadre de la coopération décentralisée portent sur l'assainissement et la collecte des déchets. Le développement social urbain se concrétise sous la forme d'un appui à l'organisation de dynamique des quartiers.

Education, Jeunesse et Formation Professionnelle

Cette rubrique regroupe toutes les actions relatives à l'alphabétisation, l'éducation de base (préscolaire, primaire et secondaire), les actions en faveur de la jeunesse ainsi que la formation professionnelle : construction d'un équipement à vocation éducative, manuels et fournitures scolaires, mise en place d'une bibliothèque ou d'une cantine, ou d'un accès à Internet. Cette rubrique inclue aussi les actions en faveur de la formation des personnels de l'éducation et l'attribution de bourses d'études.

Gouvernance locale

Sous cet intitulé générique, sont rassemblées toutes les actions qui font la spécificité de la valeur ajoutée de la coopération décentralisée : appui institutionnel (renforcement des capacités, exercice des compétences transférées, démocratie locale), amélioration de la gestion municipale (administration, informatisation, état civil, fiscalité locale…), formation des élus locaux, coopération technique …L'appui à la planification locale, qui est une compétence transférée au Sénégal, ou la création d'outils de financement comme un Fonds de Développement local (FDL) font aussi partie de cette rubrique.

Santé, hygiène et action sociale

Cette rubrique regroupe toutes les actions relatives à l'hygiène et à la santé publique : les infrastructures sanitaires et l'équipement médical, les actions relatives à la protection maternelle et infantile, la coopération entre établissements hospitaliers, la formation des personnels de santé, de santé publique, l'organisation des mutuelles de santé. Les actions menées en faveur des plus démunis et notamment les handicapés sont intégrées dans cette rubrique.

Tourisme, culture et patrimoine

Cette thématique couvre les appuis au développement touristique (aménagement de campement, formation des acteurs du tourisme), préservation et valorisation du patrimoine culturel et architectural, création et échanges artistiques, organisation d'événements au Sénégal.

Actions diverses

Les actions diverses portent sur différentes thématiques dans le cadre d'un même projet.

Les Partenariats au niveau national

95 partenariats de coopération décentralisée entre 1994 et 2008 dont 72 actifs en 2008

D'après la base de données du SCAC, en juillet 2008, on dénombre l'existence de 95 partenariats de coopération décentralisée entre des collectivités locales françaises et sénégalaises pendant la période 1994-2008.

Sur ces 95 partenariats:

- 72 sont toujours actifs en juillet 2008.

- 7 ont été abandonnés pour des raisons diverses : renouvellement des élus, objectifs divergents, rupture du contrat de confiance…au niveau de Communes ou de Communautés Rurales.

- 7 sont en veille, dans l'attente d'un bilan, d'une évaluation ou encore d'une prise de position de la nouvelle équipe municipale,

- 7 sont des actions ponctuelles qui ont bénéficié au territoire mais qui soit n'avaient pas vocation à perdurer, soit ne se sont pas transformées en partenariat durable,

- 2 sont des associations qui de partenaires sont devenues des opérateurs pour le compte des collectivitées territoriales françaises. (Voir ci-dessous)

Une forte concentration de partenariats sur les régions de Saint Louis et de Ziguinchor

La répartition géographique des partenariats fait apparaître une forte concentration de ceux-ci sur les régions de Saint Louis et Ziguinchor. Parallèlement certaines régions, Diourbel, Louga, Kolda, Fatick semblent avoir été jusqu'ici «oubliées» par la coopération décentralisée.

Sur les 11 régions que compte le Sénégal, toutes ont bénéficié d'au moins un partenariat. Si des régions sont particulièrement favorisées avec plus de 10 partenariats actifs en 2008 comme Saint Louis (14), Ziguinchor (14), d'autres telles que Diourbel (1), Kaolack (1) Fatick (3), Louga (3) ou Kolda (4) présentent un faible nombre de partenariats.

Entre ces deux extrêmes, les régions de Dakar (9), Matam (9), Tambacounda (6) et Thiès (8) offrent entre 6 et 9 partenariats actifs.

Deux partenariats ont couvert plusieurs collectivités, il s'agit du Conseil Régional de Bretagne qui est intervenu dans plusieurs régions au travers de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur et du Conseil Général des Hauts de Seine qui est également intervenu successivement dans plusieurs régions.

Sur les 110 Communes sénégalaises, 29 soit 26 %, bénéficient d'au moins un partenariat actif avec une collectivité française.
Au niveau des Communautés rurales, sur les 322 existantes seulement 23 bénéficient d'au moins un partenariat actif.

Au niveau des 11 Conseils régionaux sénégalais, 16 partenariats actifs ont été noués avec des collectivités françaises.

Ce qui signifie que si certains Conseils régionaux sénégalais n'ont pas de partenariat (Diourbel, Kaolack, Louga,) d'autres en ont au moins un (Dakar, Fatick, Tambacounda, Thiès) ou encore plusieurs à l'image de Saint Louis (5), Matam(3), Kolda (2) Ziguinchor (2).

L'ensemble des partenariats actifs, en pourcentage, par type de collectivités locales sénégalaises se répartit ainsi :
- 40 % des partenariats actifs sont noués avec des Communes (29),
- 32 % avec des Communautés Rurales (23)
- 22 % avec les Conseils Régionaux (16)
- 3 % relèvent des partenariats établis avec plusieurs collectivités (2)
- 3% relèvent de partenariats établis avec un village (2).

Le choix adopté pour comptabiliser les partenariats de coopération décentralisée a consisté à ne prendre en compte que les partenariats de collectivités territoriales françaises à collectivités locales sénégalaises.

Cependant nous avons pris en compte dans la base de données du SCAC deux cas particuliers:

- Le cas des associations opérateurs coopération décentralisée qui pouvaient présenter avant la réforme des cofinancements du MAEE de 2006 des projets au nom des collectivités territoriales françaises. C'est le cas pour 2 associations : le Partenariat sur la région de Saint-Louis et l'ADOS (Ardèche Drôme Ouro Sogui Sénégal) sur la région de Matam.
Ces associations sont toujours actives mais aujourd'hui elles interviennent en tant qu'opérateurs pour le compte de collectivités territoriales françaises qui sont les seuls maîtres d'ouvrages avec leurs partenaires collectivités locales sénégalaises. Les activités menées par ces associations avant qu'elles ne soient reprises dans des partenariats avec des collectivités ont été comptabilisées dans la base de données SCAC uniquement dans le bilan financier.

- Le cas où le partenaire est un village (deux cas). En effet, même si le village n'est pas considéré comme une collectivité locale au Sénégal, deux partenariats actifs en 2008, ont été intégrés dans la base de données SCAC; il s'agit des partenariats entre la commune de Saint Ouen Marcheffroy et le village de Talloum (Communauté rurale de Suelle - Région de Ziguinchor) et la commune de Bon Encontre et le village de Carabane (Communauté rurale de Djembering - Région de Ziguinchor) .

Plus de 57,4 M€ d'appui au titre de la coopération décentralisée entre les collectivités locales françaises et sénégalaises

L'ensemble des 95 partenariats a permis d'apporter au titre de la coopération décentralisée entre les collectivités locales françaises et sénégalaises une contribution de 57,3 € entre 1994 et 2008 dans le cadre de la mise en œuvre de 363 programmes et 802 actions.
Au sein de cette somme, 52,8 M€ soit 92 % portent sur des partenariats actifs en 2008.

Les Conseils régionaux sénégalais bénéficiaires de 40 % de la contribution de la coopération décentralisée

Au niveau de la répartition financière par type de collectivités, ce sont les Conseils régionaux sénégalais qui viennent en tête avec 40 % de la contribution, soit 22,7 M€, bien qu'ayant le nombre de partenariats le plus faible avec seulement 16 partenariats. Il est à noter que ces 16 partenariats établis au niveau des Conseils régionaux sénégalais, sont tous actifs. Etant donné que certains Conseils régionaux ne bénéficient pas de partenariats, ce sont 7 Conseils régionaux qui ont bénéficié de 40% de la contribution.
Les Communes avec 43 partenariats (actifs, abandonnés, actions ponctuelles, en veille) ont bénéficié de 22 % de la contribution (13,1 M€). Les Communautés rurales avec 26 partenariats (actifs, abandonnés, actions ponctuelles, en veille) et 11,8 M€ de subvention ont bénéficié de 20 % de la contribution.

Pour dresser un tableau complet de la répartition de l'appui il faut intégrer :
- les actions menées par les deux associations ADOS (2,3 M€) et Partenariat (3,8 M€) avec différentes collectivités de Matam et Saint-Louis et qui se poursuivent aujourd'hui dans le cadre de partenariats de collectivités à collectivités. Celles-ci ont représenté pour ces régions plus de 6M€ soit 11% de l'appui apporté par la coopération décentralisée.
- les actions menées à l'échelle du Sénégal avec plusieurs collectivités locales par le Conseil régional de Bretagne (209 000€) et le Conseil général des Hauts-de-Seine (3,4 M€) qui représentent 7%.

Partenariats actifs

Partenariats actifs au niveau régional (16)
CR Dakar / CR Ile-de-France
CR Fatick / CR Poitou-Charentes
CR Kolda / CR Alsace
CR Kolda / CR Franche-Comté
CR Matam / CR Rhône-Alpes
CR Matam / CG Yvelines (78)
CR Matam / Com Mantes-la-Jolie (78)
CR Saint Louis /CR Midi-Pyrénées
CR Saint-Louis / CR Nord-Pas-de-Calais
CR Saint-Louis / CR Rhônes Alpes
CR Saint-Louis / CG Nord (59)
CR Saint-Louis / Com Le Havre (76)
CR Tambacounda / CG Isère (38)
CR Thiès / CR Midi-Pyrénées
CR Ziguinchor / CR Alsace
CR Ziguinchor / CG Meurthe et Moselle (54)

Partenariats actifs au niveau communal (31)
Com Bakel / CA La Rochelle (17)
Com Bignona (Ziguinchor) / CG Savoie (73)
Com Dakar / Com Evry (91)
Com Foundiougne/ Com Martignas-sur-Jalle (33)
Com Guédiwaye / CA Castres-Mazamet (81)
Com Kayar / Com Lorient (56)
Com Kaolack / Com Mérignac (33)
Com Kolda / Com Barr (67)
Com Louga / Com Millau (12)
Com Mbour / Com Concarneau (29)
Com Méckhé / Com Saint Dié-des-Vosges (88)
Com Saint-Louis / CU Lille Métropole (59)
Com Saint-Louis / Com Lille (59)
Com Saint-Louis / Com Toulouse (31)
Com Sokone / CG Dordogne (24)
Com Ourossogui et autres / CG Ardèche (07)
Com Oussouye (Ziguinchor) / Com Longwy (54)
Com Oussouye (Ziguinchor) / Com Vorey-sur-Arzon (43)
Com Rufisque / Com Nantes (44)
Com Rufisque / Com Le Soler (66)
Com Rosso / Com Saint-Laurent-Blangy (62)
Com Sédhiou / Com Les Ulis (91)
Com Tambacounda / Com La Roche-sur-Yon (85)
Com Thiès / Com Caen (14)
Com Thiès / Com Cergy (95)
Com Ziguinchor / Com Saint-Maur-des-Fossés (94)
Com arr Gorée (Dakar) / Com Drancy (93)
Com arr Ouakam (Dakar) / Com Clichy-la-Garenne (92)
Com arr Mbao (Pikine) / Com La Garde (83)

Partenariats actifs au niveau communautaire (23)
Cté rurale Agnam Civol / Com Hérouville- Saint-Clair (14)
Cté rurale Agnam Civol / Com Vouziers (08)
Cté rurale Ballou / Com Bouguenais (44)
Cté rurale Coubalan / Com Cherbourg-Octeville (50)
Cté rurale Coubalan /Com Saint-Julien-les-Rosiers (30)
Cté rurale Dialacoto / Com Breitenbach (67)
Cté rurale Gamadji-Saré / Com Illkirch (67)
Cté rurale Gandon : CA Sicoval (31)
Cté rurale Kafountine / Com Yseure (03)
Cté rurale Kothiary / Cté Com Montrevel-en-Bresse (01)
Cté rurale Ndandé / Cté Com Bas Chablais (74)
Cté rurale Ndiaganiao / Com Saint-Herblain (44)
Cté rurale Ngogom / Com Malakoff (92)
Cté rurale Nguénième / Com Bennwhir (68)
Cté rurale Orkadiéré et autres / CG Drôme
Cté rurale Ouonck / Com Bretteville-sur-Oudon (14)
Cté rurale Ouonck / Com Fleury-sur-Orne (14)
Cté rurale Ronkh / Com Commercy (55)
Cté rurale Ronkh / Com Rezé (44)
Cté rurale Sakal / Com Argentat et Malemort (19)
Cté rurale Sithiou Bamambé / Cté Com Val de Drôme (26)
Cté rurale Suelle / Cté Com Pays Houdanais (28)
Cté rurale Yenne / Com Préfailles (44)

Partenariats actifs au niveau villageois (2)
Village de Carabane / Com Bon-Encontre (47)
Village de Talloum / Saint-Ouen-Marchefroy (28)

Partenariats actifs avec plusieurs collectivités locales
Plusieurs Com / CR Bretagne
Plusieurs Com / CG Hauts de Seine

Répartition géographique des 72 partenariats actifs

Type de collectivité engagée dans un partenariat

Sénégal

- Conseil régional (CR)
- Commune (Com)
- Commune d'arrondissement (Com arr)
- Communauté rurale (Cté rurale)

France

- Conseil régional (CR)
- Conseil général (CG)
- Communauté urbaine(CU)
- Communauté d'agglomération (CA)
- Communauté de communes (Cté communes)
- Commune (Com)

Répartition et montants des projets par régions sénégalaise

Entre 1994 et 2008, le montant total des programmes financés au titre de la coopération décentralisée entre les collectivités locales françaises et sénégalaises, s'élève à 57,3 M€ soit une moyenne de près de 4 M€ par an.
Le cofinancement du MAEE, aux côtés des collectivités locales françaises et sénégalaises, représente 13 M€ soit près du quart de la contribution (23%) avec une moyenne de 920 000 € par an.
La répartition géographique de la contribution, par région, fait apparaître une forte concentration de celle-ci sur les régions de Saint Louis et Matam.

40% de la contribution de la coopération décentralisée concentrée sur la région de Saint Louis

Avec 23,2 M€ de contribution, c'est la région de Saint Louis qui vient en tête des régions sénégalaises. Elle concentre ainsi 40 % de l'appui de la coopération décentralisée au Sénégal avec 16 partenariats dont 14 actifs.

Le rôle précurseur de l'association « Le Partenariat », opérateur de 5 collectivités locales du Nord Pas de Calais est en partie à l'origine de cette forte concentration. Créée en 1981 suite au jumelage entre les villes de Lille et de Saint-Louis du Sénégal en 1978, l'association, basée en France et au Sénégal a joué le rôle d'opérateur de coopération décentralisée pour le compte des collectivités locales et a ainsi contribué au développement des partenariats entre des collectivités de la région Nord Pas de Calais et de la région de Saint-Louis. Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales françaises ont affirmé leur engagement dans la coopération décentralisée en se positionnant comme seuls maîtres d'ouvrage avec leurs partenaires collectivités locales sénégalaises. Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais a franchi une étape supplémentaire avec la création, en 2007, d'une antenne technique des coopérations décentralisées avec les Régions de Saint-Louis et Matam.

La contribution a porté sur de nombreux secteurs relevant du développement rural (29%) de l'Education et de la formation professionnelle (21%), de la Gouvernance locale (15%), de la Santé, hygiène, action sociale (12%).

La région de Matam vient ensuite. Avec 12 partenariats, dont 9 actifs, elle a bénéficié de 6,9 M€ soit 12 % de la contribution. Alors qu'elle n'a été créée qu'en 2002, la région de MATAM est aujourd'hui parmi les régions les plus dynamiques en matière de coopération décentralisée. Le travail d'animation mené depuis 1985, sur le terrain et en France, avec les collectivités de la région Rhône-Alpes par l'association ADOS, opérateur de coopération décentralisée pour les collectivités locales a été précurseur dans ce domaine. Depuis les collectivités locales ont pris le relais et un poste de coordinateur des coopérations régionales (Matam et Saint Louis) a été créé par le Conseil régional Rhône-Alpes à Matam. La forte implication des migrants pourrait également avoir contribué à ce développement.
La participation a principalement portée sur des actions relevant de la Gouvernance locale (24%), de l'Alimentation en eau potable (23 %) et du Développement rural (19 %).

La région de Thiès avec 12% de la contribution et 6,6 M€ répartis en 13 partenariats, dont 8 actifs, en est très proche. Le partenariat récent entre le Conseil régional Midi-Pyrénées et le Conseil régional de Thiès, mis en œuvre en 2003, sur un programme multisectoriel (agriculture, développement de l'administration régionale, développement économique, tourisme, éducation, formation professionnelle) a fortement contribué au développement de la coopération décentralisée sur la région. Par ailleurs, la Commune de Saint-Herblain et la Communauté rurale de Ndiaganiao entretiennent un partenariat de plus de 20 ans, au travers d'actions régulières principalement dans le domaine de l'alimentation en eau potable (forages, puits, réseau d'eau potable…). La contribution a principalement portée sur des actions relevant du Développement rural (29 %), de l'Alimentation en eau potable (24 %) et de la Santé, hygiène, action sociale (14%).

La région de Dakar se classe en 4ème position avec 6,1 M€ soit 11 % de la contribution répartie sur 16 partenariats dont 14 actifs. Cet appui a principalement porté sur des actions relevant de l'Education et la Formation professionnelle (49 %), du développement urbain (16 %) et de la Gouvernance locale (13%).

La région de Ziguinchor bien que présentant 16 partenariats, dont 14 actifs n'arrive qu'en 5ème position avec 4,2 M€ représentant 7% de la contribution. La région de Tambacounda avec 3,2 M€ a bénéficié de 6% de la contribution.
Viennent ensuite, par ordre décroissant, ne bénéficiant pas de plus de 2% de la contribution, les régions de Fatick, Kolda, Kaolack, Diourbel et Louga. Avec seulement 272 730 € de financement sur la période 1994-2008, la région de Louga, est avec celle de Dioubel (509 655 €) celles qui ont le moins bénéficié de la contribution de la coopération décentralisée.

Les actions menées à l'échelle du Sénégal avec plusieurs collectivités locales par le Conseil régional de Bretagne et le Conseil général des Hauts-de-Seine représentent 6 %.

Il est donc important de noter que le montant des projets cofinancés n'est pas systématiquement proportionnel aux nombres de partenariats, l'exemple de la région de Ziguinchor en témoigne, avec autant de partenariats que la région de Saint Louis, elle a bénéficié d'un montant d'aide 6 fois moins élevé.

Nature des projets par thème d'intervention

Sur les 57,4 M€ de contribution apportée entre 1994 et 2008, près du quart (23%) a bénéficié au domaine de l'éducation et de la formation professionnelle. Le développement rural vient en deuxième place avec 22 % de la contribution.
La Gouvernance vient en troisième position avec 14 % de la contribution.
La Santé Hygiène, action sociale (11%) et l'alimentation en eau potable avec (10%) viennent ensuite.
Les secteurs du Développement urbain, du Tourisme, culture, patrimoine et le domaine des Actions diverses représentent chacun 6 % des du montant des interventions.
L'action en France constitue le secteur où l'appui a été le moins développé avec seulement 3 % des contributions.

Action en France (3 %)

Au total ce sont 19 partenariats, soit 20%, qui ont entrepris au moins une action dans le domaine «Action en France».
Deux partenariats ont mobilisé la majeure partie du montant des projets soutenus dans ce domaine, au titre de l'éducation au développement en France, il s'agit de l'association Partenariat (Saint-Louis) avec des actions sur la région Nord-Pas-de-Calais (Centre GAÏA) et de l'association ADOS (Matam) sur la région Rhônes-Alpes.
Le partenariat du Conseil régional de Bretagne avec différentes collectivités sénégalaises bénéficiant d'un établissement universitaire représente plus de 12 % de l'enveloppe financière du domaine, au titre des bourses d'études allouées pour l'accueil et la formation d'étudiants sénégalais en France.

Alimentation en eau potable (10%)

23 partenariats sur 95 soit 24% des partenariats ont mené une action dans ce domaine.
A côté des opérations classiques d'hydraulique villageoise menées dans de nombreux partenariats (construction de puits, forages…) les projets les plus importants concernent :
- les programmes d'adduction d'eau à l'échelle de plusieurs villages sur une même commune, c'est le cas de la commune de Ndiaganio (Thiès) avec l'appui de la commune de Saint-Herblain.
- les programmes d'adduction menés à l'échelle communautaire comme à Ouonk (Ziguinchor) avec l'appui de la commune de Breteville sur Odon.

Développement rural (22 %)

L'identification des projets de coopération décentralisée au titre du développement rural recouvre différentes réalités :
-des projets conséquents à vocation spécifiquement agricole tel que le projet mené dans la région de Saint Louis par la Région Rhône-Alpes au travers d'actions en matière d'électrification rurale, d'appui à la maison des éleveurs... Ce programme, mis en oeuvre sur plusieurs années, représente 34,6 %, du montant total des crédits consacrés au développement rural. Les aménagements hydro-agricoles réalisés sur la communauté rurale de Sinthiou Bamambé (Matam) avec l'appui de la communauté de communes du Val de Drôme sont dans cette même logique. Les projets de crédit agricole, d'appui à élevage et au maraîchage menés dans les régions de Saint louis et de Thiès dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil régional Midi-Pyrénées et les projets du Conseil régional Poitou-Charentes avec le Conseil régional de Fatick vont dans le même sens.
- des projets plus modestes d'appui aux groupements de producteurs, d'allègement des travaux des femmes, d'aménagements de périmètre maraîchers…

Le domaine du développement rural présente une réelle dynamique puisque 48% des partenariats (soit 46) présentent des actions dans ce domaine.

Développement urbain (6 %)

Avec plus de 3 M€ qui lui sont consacrés, ce thème recouvre des réalités diverses qui vont du développement social urbain tel que la prise en charge des enfants des rues développé par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans la région de Dakar (en particulier à Dakar et Pikine), à des projets de collecte et gestion des ordures ménagères tels que ceux menés à Meckhe (Thiès) dans le cadre du partenariat avec la commune de Saint-Dié.
18 partenariats sur 95 soit 19 % des partenariats ont mené une action dans ce domaine.

Education, jeunesse et formation professionnelle (23%)

L'appui à l'éducation, la jeunesse et la formation professionnelle reste le secteur privilégié par la coopération décentralisée. Il mobilise 23 % du montant total des projets et 64% des partenariats ont mené au moins une action dans ce domaine.
Deux partenariats ont mobilisé près du tiers du montant total des projets dans ce domaine, il s'agit :
• Des infrastructures réalisées et des formations professionnelles mises en œuvre dans la région de Saint-Louis dans le cadre du partenariat entre le Conseil régional Rhône-Alpes et le Conseil régional de Saint-Louis. Ces actions ont porté depuis 1999 sur la réalisation d'infrastructures (Podor), et la mise en place de formations professionnelles : telles que l'électrobobinage, les prothèses dentaires ou encore le froid et la climatisation (19% du montant total du domaine)
• la construction du lycée de Rufisque dans le cadre du partenariat du Conseil régional Ile-de- France avec le Conseil Régional de Dakar (10,6%)

Aux côtés de ces programmes très importants, on dénombre 59 partenariats dans lesquels au moins une action en matière d'éducation, jeunesse et formation professionnelle a été menée. Celles-ci se sont traduites par la construction de classes, la dotation en fournitures scolaires, en matériel informatique... En matière de jeunesse ce sont les échanges de jeunes qui sont les plus développés.

Gouvernance locale (14%)

Les actions de bonne gouvernance sont centrées essentiellement sur l'appui à la planification locale et sur la formation des acteurs locaux. Les principaux partenariats qui ont investi ce domaine sont les collectivités territoriales des régions Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes dans la région de Matam.
Un programme de renforcement des capacités institutionnelles de la commune de Thiès par la formation des acteurs locaux du développement social et urbain a été mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Cergy.
Les coopérations techniques entre collectivités du Sud et du Nord restent relativement limitées et concernent principalement des communes d'une certaine importance telles que Nantes et Rufisque ou la Communauté urbaine de Lille et Saint-Louis, notamment pour l'appui à la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'assainissement.
40 partenariats sur 95 soit 42% des partenariats ont mené une action dans ce domaine.

Santé, hygiène et action sociale (11%)

Le programme le plus important en matière de santé et d'action sociale est porté par les Conseils régionaux Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes avec le Conseil régional de Saint-Louis. Il s'agit du projet Bilhvax qui est un programme d'essais cliniques pour la mise au point d'un vaccin contre la bilharziose.
Les Conseils régionaux Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes oeuvrent également avec le Conseil régional de Saint-Louis sur un important volet santé qui couvre la réalisation d'infrastructures, la fourniture d'équipements, la mise en place de formations et un appui à l'hôpital de Saint-louis.

De nombreux autres partenariats travaillent dans le secteur de la santé mais de façon plus ponctuelle : réhabilitation ou construction d'infrastructures sanitaires (cases de santé, maternité) ou fourniture en équipement médical.
42 partenariats sur 95 soit 44 % ont mené des actions dans ce domaine.

Tourisme, culture, et patrimoine (6%)

Deux partenariats mobilisent 46 % du montant total des projets au titre de la valorisation du patrimoine et des ressources culturelles il s'agit :
• du partenariat entre la Communauté Urbaine de Lille-Métropole et la commune de Saint -Louis avec l'inventaire du patrimoine bâti de Saint-Louis
• du partenariat entre le Conseil Régional Rhône-Alpes et le Conseil Régional de Saint-Louis avec un programme de préservation et de valorisation de Saint-Louis.
Au titre du Tourisme et de la culture, le travail de fond mené dans le cadre du partenariat entre le Conseil général de l'Isère et le Conseil régional de Tambacounda dans les domaines de l'écotourisme et de la mise en valeur de la culture Bassari constitue une approche territoriale exemplaire.

Actions diverses (6 %)

Les actions diverses portent sur différentes thématiques dans le cadre d'un même projet, elles représentent 6% de la contribution.

Montant des projets par régions 1994 - 2008

Montant total des projets : 57,4 M€

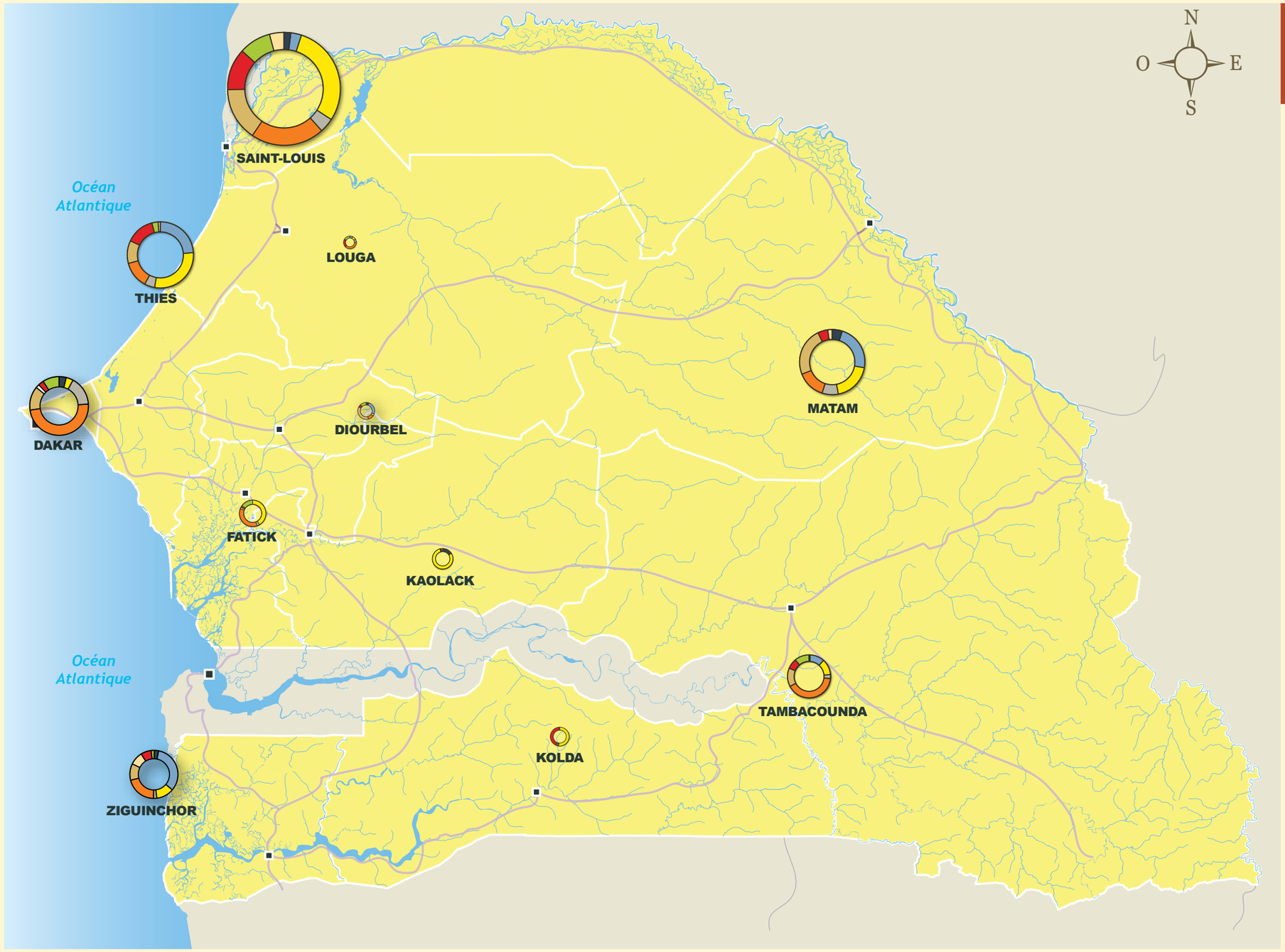

Type de collectivité engagée dans un partenariat

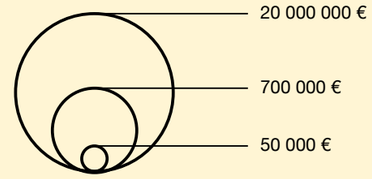

Région de Dakar

Située à l'extrême Ouest du Sénégal et du continent africain, la région de Dakar est une presqu'île de 550 km2, (0.28% de la superficie du nationale) qui accueille 2 496 244 hab. (estimation 2006) soit 21 % de la population du Sénégal.

Elle est contiguë à l'Est de la région de Thiès et entourée par l'océan Atlantique sur ses limites Nord, Ouest et Sud.

Elle présente une population jeune, 47 % de la population est âgée de moins de 20 ans, qui vit à 96,7 % en zone urbaine. Seule la commune de Rufisque conserve une zone rurale. La population est inégalement répartie sur le territoire régional avec des densités variant de 22 108 hab. au km2 (Guédiawaye) à 842 hab. au km2 (Rufisque)

La région constitue un lieu de migration privilégié pour les habitants des régions voisines.

Sur le plan de l'organisation administrative, la région de Dakar est découpée en quatre départements (Dakar, Guédiawaye, Pikine et Rufisque) et 10 arrondissements. Elle abrite 53 collectivités locales : une région, 6 communes, 43 communes d'arrondissement et 2 communautés rurales

Grâce à son réseau international de communication (aéroport, port, chemin de fer, routes, télécommunication), la région de Dakar constitue le centre de rencontre et d'échange sur le plan culturel, politique et commercial, elle abrite la capitale nationale et concentre donc une grande partie du potentiel économique, social, administratif et politique du pays.

Partenariat entre la Ville de Nantes et la Ville de Rufisque

Située à 28 Kms de Dakar, Rufisque (200 000 h) a connu un passé colonial et fut l'une des 4 communes de plein exercice du Sénégal. Elle fait aujourd'hui partie de la grande banlieue dakaroise et connaît un taux de croissance démographique élevé.

De son passé prestigieux, la commune a conservé un patrimoine architectural et urbain exceptionnel dont la sauvegarde, la réhabilitation et la protection constituent un axe transversal majeur de la coopération avec la ville de Nantes.

De la côte Ouest de la France à la Côte Ouest du Sénégal…

C'est en 1992 qu'a démarré le partenariat entre la Ville de Nantes et la Ville de Rufisque par la signature d'un Pacte d'amitié et de coopération. Il fait suite à des contacts pris en avril 1991 dans la Région de Dakar, Nantes souhaitant lier des relations de partenariat avec une ville du Sénégal, en raison de ses liens historiques avec la côte ouest de l'Afrique.
Les premières démarches ont abouti au choix de la Ville de Rufisque en raison de sa taille, de sa motivation et de son caractère historique.

Une convention cadre de partenariat tripartite a ensuite été signée en 1999 entre Nantes, Rufisque et l'ONG ENDA Tiers Monde.

Un programme d'action multi-sectoriel

La mise en œuvre de cette coopération s'est traduite par l'élaboration d'un Programme de développement multisectoriel destiné à appuyer la Ville de Rufisque. Ce programme est articulé autour de 5 thèmes d'action :

- la santé et le secours aux personnes,
- l'appui technique à la commune (assainissement, gestion des déchets, érosion marine…),
- le développement social urbain,
- le projet Sport,
- l'éducation.

Volet «Secours aux personnes - Santé-» : cette action prolonge la collaboration entre les Sapeurs Pompiers de Nantes et de Rufisque. C'est un axe d'intervention maintenant « historique » pour ce partenariat, et probablement « exemplaire » (formation des Sapeurs Pompiers au secours routier et nautique, soutien à la gestion et à la formation d'un centre municipal de secours en mer, sécurisation des plages). Dans le domaine de la santé, les actions ont porté essentiellement sur l'éducation nutritionnelle.

Volet « Coopération technique » : cet axe d'intervention important porte sur des missions d'appui au services techniques de la mairie de Rufisque pour la préservation du patrimoine architectural (journées du patrimoine historique, collaboration avec l'école d'architecture de Nantes dans la perspective d'un classement au patrimoine mondial UNESCO), la lutte contre l'érosion côtière, l'assainissement ou encore la gestion des déchets.

Volet « Développement Social Urbain » : dans le cadre de ce volet, des actions d'échanges entre la maison du quartier Dervallières de Nantes et la maison du quartier Chérif de Rufisque sont mises en oeuvre.

Volet « Sport » : cet axe d'intervention porte à la fois sur de la formation de formateurs en activités physiques et sportives et sur la réalisation d'équipements (plateaux sportifs).

Volet « Education » : 4 réhabilitations d'écoles ont été réalisées depuis 1992 (Thiawlène, Marième Tall Diop, Matar Seck, Fass) et des programmes pédagogiques ont été soutenus (correspondance scolaire, projets d'école, éducation à la santé, échanges d'enseignants, informatisation des écoles).

Un partenariat en constante évolution

Dans une volonté de ne pas figer leur programme de partenariat, Nantes et Rufisque ont initié un principe original de «séminaires» qui se tiennent, tous les trois ans, alternativement à Nantes et Rufisque. Leur but : faire le bilan des actions passées et élaborer un nouveau programme triennal. Le dernier, fort d'une délégation rufisquoise de 25 personnes, s'est tenu à Nantes en décembre 2006 et a permis de bâtir le programme 2007-2009.

Dans ce même esprit, les deux collectivités ont lancé en 2008 une évaluation externe de leur coopération (la première évaluation remonte à 1998) dans l'objectif de mesurer la cohérence et la pertinence des actions menées, l'appropriation par les bénéficiaires, l'impact de chacun des projets pour la collectivité locale et la population, la part de l'appui institutionnel et du renforcement des capacités de la commune de Rufisque.

Une histoire de plus de 16 ans…

Fort d'une histoire de plus de 16 ans, le partenariat entre Nantes et Rufisque présente aujourd'hui un développement significatif dont les origines sont les suivantes :

- un programme de coopération élaboré en lien étroit entre les services municipaux de la commune de Nantes et Rufisque et les acteurs du développement et de la société civile,
- un véritable souci de réciprocité de nature à renforcer les capacités des acteurs, par exemple le jumelage de quartier à quartier…,
- une mobilisation d'un grand nombre de partenaires techniques et financiers travaillant sur les thématiques sectorielles,

la mise en place d'instances de concertation : comités de pilotage mis en place avec l'ensemble des partenaires au projet,
- la participation financière des bénéficiaires du programme sur l'ensemble des actions conduites,
- la volonté d'évaluer régulièrement la cohérence et la pertinence des actions menées.

La Coopération Française cofinance les projets et programmes de ce partenariat depuis 1994 pour un montant global de 289 059 € sur un montant total des programmes de 805 562 €.

Entre 1994 et 2008, la région de Dakar a bénéficié de 14 partenariats. Aujourd'hui, 9 sont toujours actifs, 3 ont été abandonnés et 2 sont en veille.
La région a bénéficié sur la période d'un appui financier de 6,1 M€ réparti en 40 programmes. Le MAEE a contribué à hauteur de 34 % du montant global des programmes.
Cet appui a principalement porté sur des actions relevant de l'Education et la Formation professionnelle (49 %), du développement urbain (16 %) et de la Gouvernance locale (13%).

En veille

Com arr Medina (Dakar) / Com Parthenay

Année 1re convention :**2004**
Montant des projets :**96 500 €**
Cofinancement MAEE :**32 120 €**

Abandonnés

Com arr Ngor (Dakar) / Com La Tremblade

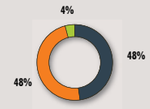

Année 1re convention :**1997**
Montant des projets :**34 060 €**
Cofinancement MAEE :**4 992 €**

Com Guediawaye / Com Grande Synthe

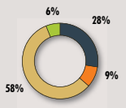

Année 1re convention :**1994**
Montant des projets: **854 635 €**
Cofinancement MAEE :**336 225 €**

Com arr Mbao (Pikine) / Com La Valette

Pas de convention
Montant des projets: **1 194 958€**
Cofinancement MAEE :**421 364 €**

Com Sebikotane / CA La Rochelle

Pas de convention
Montant des projets: **35 048 €**
Cofinancement MAEE :**10 485 €**

Partenariats actifs

Com arr Gorée (Dakar) / Com Drancy

Année 1re convention :**1998**
Montant des projets: **25 352 €**
Cofinancement MAEE :**8 087 €**

Région de Dakar

Montant total des projets : **6 119 581 €**
depuis **1994**

Partenariats actifs : **9**
En veille : **2**
Actions ponctuelles réalisées : **0**
Abandonné : **3**

550 km2 ; 2 496 244 hab.; 4538 hab. au km2
Villes principales: Dakar, Pikine, Guédiawaye

Répartition des partenariats par montant financier en €

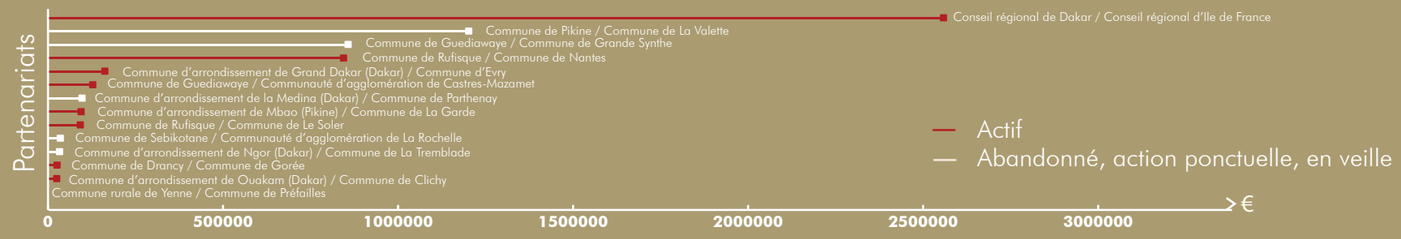
Partenariats
Conseil régional de Dakar / Conseil régional d'Ile de France
Commune de Pikine / Commune de La Valette
Commune de Guediawaye / Commune de Grande Synthe
Commune de Rufisque / Commune de Nantes
Commune d'arrondissement de Grand Dakar (Dakar) / Commune d'Evry
Commune de Guediawaye / Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
Commune d'arrondissement de la Medina (Dakar) / Commune de Parthenay
Commune d'arrondissement de Mbao (Pikine) / Commune de La Garde
Commune de Rufisque / Commune de Le Soler
Commune de Sebikotane / Communauté d'agglomération de La Rochelle
Commune d'arrondissement de Ngor (Dakar) / Commune de La Tremblade
Commune de Drancy / Commune de Gorée
Commune d'arrondissement de Ouakam (Dakar) / Commune de Clichy
Commune rurale de Yenne / Commune de Préfailles
Actif
Abandonné, action ponctuelle, en veille
0
500000
1000000
1500000
2000000
2500000
3000000
€

Carte des partenariats actifs en 2008

Com Dakar / Com Evry

Année 1re convention : **2005**
Montant des projets : **152 800 €**
Cofinancement MAEE : **12 500 €**

Com Rufisque / Com Le Soler

Année 1re convention : **2003**
Montant des projets : **92 300 €**
Cofinancement MAEE : **10 000 €**

CR Dakar / CR Ile de France

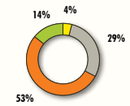

Année 1re convention : **1997**
Montant des projets : **2 552 448 €**
Cofinancement MAEE : **937 000 €**

Com Yenne / Com Préfailles

Pas de convention
Montant des projets : **0 €**

Com arr Mbao (Pikine) / Com La Garde

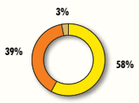

Année 1re convention : **2008**
Montant des projets : **93 514 €**
Cofinancement MAEE : **8 000 €**

Com Guediawaye / CA Castres-Mazamet

Année 1re convention : **2007**
Montant des projets : **127 400 €**

Com Rufisque / Com Nantes

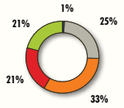

Année 1re convention : **1999**
Montant des projets : **841 766 €**
Cofinancement MAEE : **287 831 €**

Com arr Ouakam (Dakar) / Com Clichy

Année 1re convention : **2000**
Montant des projets : **18 800 €**
Cofinancement MAEE : **5 404 €**

Type de collectivité engagée dans un partenariat

Sénégal
- Conseil régional (CR)
- Commune (Com)
- Communauté rurale (Cté rurale)
- Commune d'arrondissement (Com arr)

France
- Conseil régional (CR)
- Conseil général (CG)
- Communauté urbaine(CU)
- Communauté d'agglomération (CA)
- Communauté de communes (Cté communes)
- Commune (Com)

Thématique du partenariat

- Action en France
- Alimentation en eau potable
- Développement rural
- Développement urbain
- Education, Jeunesse et Formation professionnelle
- Gouvernance locale
- Santé, Hygiène et Action Sociale
- Tourisme, Culture et Patrimoine
- Divers

Répartition des montants totaux des projets par thème d'intervention

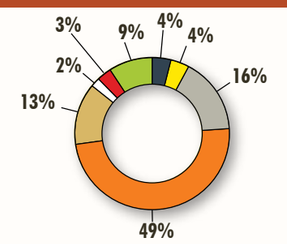

Région de Diourbel

Distante de 145 km de Dakar, la région de Diourbel épouse les contours de l'ancien royaume du Baol. Elle est limitée au Nord par les régions de Thiès et de Louga, au Sud par les régions de Thiès et de Fatick, à l'Est par les régions de Fatick et de Louga et à l'Ouest par la région de Thiès.
Sa population est estimée à 1 076 874 habitants (2003) pour une superficie de 4769 km2, la région de Diourbel est densément peuplée et se place en deuxième position après Dakar en terme de densité avec 247 hab. au km2 et en terme de superficie. La population urbaine en croissance, représente 22% de la population totale.
Le climat de la région est de type soudano sahélien à prédominance sahélienne.
Sur le plan administratif, la région est découpée en trois départements (Diourbel, Bambey et Mbacké) et huit arrondissements. Elle abrite 38 collectivités locales : 1 région, 3 communes et 34 communautés rurales.
L'économie de la région repose essentiellement sur les activités agricoles. La quasi-totalité des ménages agricoles tire leurs revenus de ce secteur. Cette agriculture est essentiellement pluviale.
La région est faiblement dotée en potentialités naturelles, elle abrite cependant les sols « diors » du Nord qui abritent 40 à 50 % de la production céréalière et 80% de la production de Niébé de la zone.
Les cultures extensives, l'expansion démographique sont à l'origine d'un processus de désertification de la région qui la conduit à occuper la dernière place en matière de biodiversité au sein des 11 régions sénégalaises.

Partenariat entre la Commune de Mala koff et la Communauté rurale de Ngogom

La population de la Communauté rurale de Ngogom s'élève à 22 457 habitants (dont 50% a moins de 15 ans), répartie dans 41 villages.
Située dans la région de Diourbel, au cœur du département de Bambey, elle fait partie des zones les plus touchées par la sécheresse et l'émigration au Sénégal.
La Communauté rurale est gérée par le Conseil rural composé de 32 conseillers (31 hommes et 1 femme).
La population est composée de Sérères (55%), de Wolofs (44%), de Peulhs (1%). Elle est employée à plus de 90% dans l'agriculture (mil, arachide, niébé, sorgho, pastèque). Le matériel agricole est pour la plupart artisanal et dans un état de vétusté avancée. À cela s'ajoute l'insuffisance des moyens de traction, ce qui rend plus difficile la pratique des activités agricoles.
La Commune de Malakoff accueille 29 419 habitants, elle est située en Ile-de-France dans le département des Hauts de Seine.
La Commune de Malakoff et la Communauté Rurale de Ngogom ont signé le 27 Mars 2007 une convention de coopération décentralisée autour de 5 axes prioritaires :
• Les besoins en eau : améliorer le réseau d'adduction d'eau en partenariat avec le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.
• La condition des femmes : achat de matériel permettant de faciliter le travail des femmes.
• L'éducation : améliorer l'accueil des élèves et faciliter l'accès à la scolarisation des filles.
• La santé et la prévention : tendre à éradiquer les problèmes de santé chronique et faciliter le travail des agents de santé.
• La culture et la francophonie en collaboration avec les écoles de la Communauté rurale et le lycée de Bambey.

Un moulin à mil pour les femmes

La communauté rurale compte 37 groupements de promotion féminine qui ont pour objectifs la promotion socio-économique et l'amélioration des conditions de vie. Les activités de ces groupements sont la gestion des moulins à mil, le petit commerce, la teinture, la construction de foyers améliorés… La contribution des femmes au développement de la localité est considérable, plus particulièrement dans la satisfaction des besoins vitaux de la famille. Elles sont notamment responsables des pénibles corvées d'eau. Le manque de moulin à mil et de décortiqueuses allonge considérablement leur temps de travail.
Dans le cadre du partenariat un moulin à mil a été acheté en 2007.

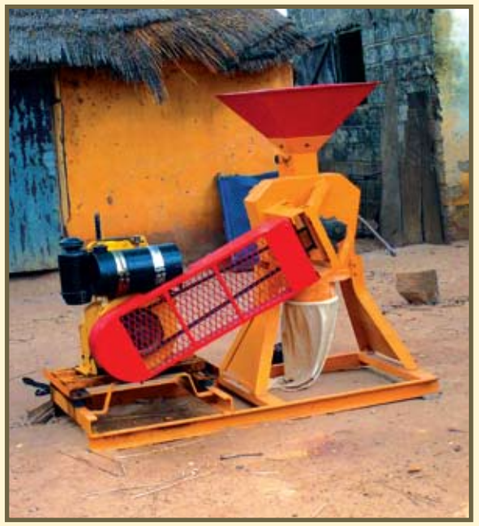

Du puits... au réseau d'eau potable...

La satisfaction des besoins en eau des populations est un problème récurrent. Sur les 41 villages, seulement 16 ont accès à l'eau potable.
La communauté rurale compte 118 puits dont 14 non fonctionnels, 3 forages non fonctionnels et 41 bornes fontaines.

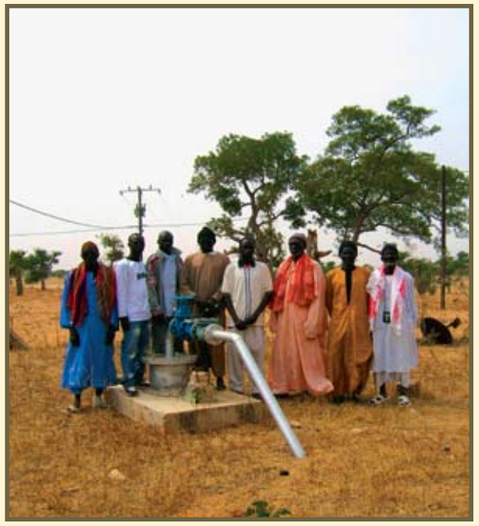

Le phénomène d'ensablement accentué par la désertification a entraîné la diminution des eaux de surface, les eaux souterraines captées par les puits et forages sont en nombre insuffisant.
Le recul de la nappe phréatique favorise un tarissement rapide des puits ce qui constitue un handicap, en particulier pour les femmes qui perdent énormément de temps et d'énergie dans les corvées d'eau.
Par ailleurs, l'absence d'eau en quantité suffisante ne permet pas d'abreuver du bétail et de pratiquer des cultures maraîchères.
Il existe à Ngogom un château d'eau sur un forage creusé à 53 m de profondeur. La pompe précédente fonctionnait avec un moteur au gasoil doté d'une capacité qui suffisait à peine pour 12 villages.
Le nouveau dispositif, installé dans le cadre du partenariat avec Malakoff, (pompe à eau électrique) alimente maintenant, sans coupure, 15 villages, soit 5 995 habitants, 3 645 chèvres, 395 moutons, 274 ânes …
Dans ces villages, l'eau coule enfin du robinet de l'école … La majorité des familles a maintenant l'eau à domicile (185 Frs CFA le m3) et les autres peuvent s'approvisionner aux bornes publiques en s'acquittant de 5 Frs CFA par bassine.
Toujours dans la perspective de la satisfaction des besoins en eau, Malakoff et la Communauté Rurale de Ngogom ont reçu l'appui du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour alimenter en eau 7 autres villages.
Ce projet est complété par un volet appui institutionnel à la Communauté rurale de Ngogom. En 2008, la Coopération Française a cofinancé cette coopération sur le volet appui institutionnel pour un montant de 16 000 euros sur un budget global de 80 000 euros.

Renforcer les capacités des collectivités locales pour développer les partenariats de coopération décentralisée...

Le Code des collectivités locales au Sénégal, indique très clairement la nécessité de former les élus pour qu'ils puissent exécuter convenablement les missions qui leur sont confiées. Mais cette disposition n'est pas appliquée partout dans les collectivités locales du Sénégal compte tenu de la faiblesse des ressources financières des collectivités locales. Celles du département de Bambey n'échappent pas à cette réalité.
En effet, depuis 2002, aucune collectivité locale de Bambey n'a pu assurer, sur son budget propre, la formation des élus malgré l'acuité de la demande de formation dans un contexte où les collectivités doivent faire face à un manque de moyens, tant en personnel technique qualifié, qu'en outils de travail appropriés.
Le jeudi 13 décembre 2007 a eu lieu la remise officielle, par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Sénégal, de matériels informatiques et bureautiques aux collectivités locales du Département de Bambey, à Keur Samba Kane, dans le cadre d'un projet de promotion de la coopération décentralisée entre collectivités locales françaises et sénégalaises.
L'objectif poursuivi est d'accompagner le développement des collectivités locales de la région de Diourbel, afin de susciter de nouveaux partenariats de coopération décentralisée, entre des collectivités locales sénégalaises et françaises, dans cette région où très peu de partenariats sont développés.
En attendant la mise en place de partenariats stables et durables, la Coopération française a donc souhaité contribuer à l'appui des Communautés rurales du département de Bambey dans leur fonctionnement et leurs attributions.
Deux axes d'intervention ont été retenus dans ce projet conçu en partenariat avec l'Agence Régionale de Développement de Diourbel :
- le renforcement des capacités des personnels des collectivités locales du Département de Bambey, par un partage des expériences et des savoir-faire avec des collectivités territoriales françaises. Une mission de techniciens français a eu lieu pour réaliser un programme de formation en direction des élus et des agents administratifs des collectivités locales du Département de Bambey. Ces formations ont porté sur : la gestion de l'état civil, la gestion administrative et financière, la gestion des infrastructures communautaires, la mobilisation des ressources.
- L'appui logistique aux collectivités locales du Département de Bambey, par l'équipement de 5 maisons communautaires en matériel informatique destiné à faciliter le travail quotidien des secrétaires communautaires. Il est prévu que des programmes de gestion administrative et financière soient mis en place par le biais d'outils bureautiques.

La région de Diourbel présente un seul partenariat, entre la Communauté rurale de Ngogom et la Commune de Malakoff. La Communauté rurale de Ngogom a bénéficié depuis 2005, d'une aide de 509 655 € répartie dans 4 programmes dans les domaines de la Gouvernance locale (37%), de l'Alimentation en eau potable (26%), du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine (12%). Le MAEE a contribué à hauteur de 5 % du montant global des programmes.

Région de Diourbel

Montant total des projets :
509 655 € depuis **2007**

Partenariat actif : **1**
En veille : **0**
Actions ponctuelles réalisées : **0**
Abandonné : **0**

Répartition des partenariats par montant financier en €

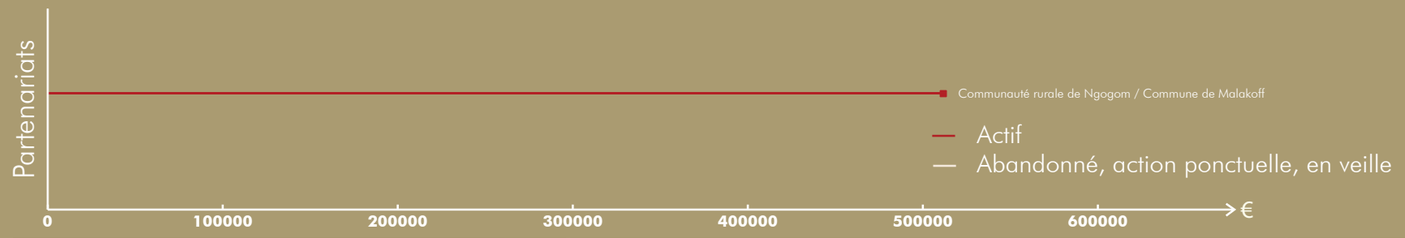

Carte des partenariats actifs en 2008

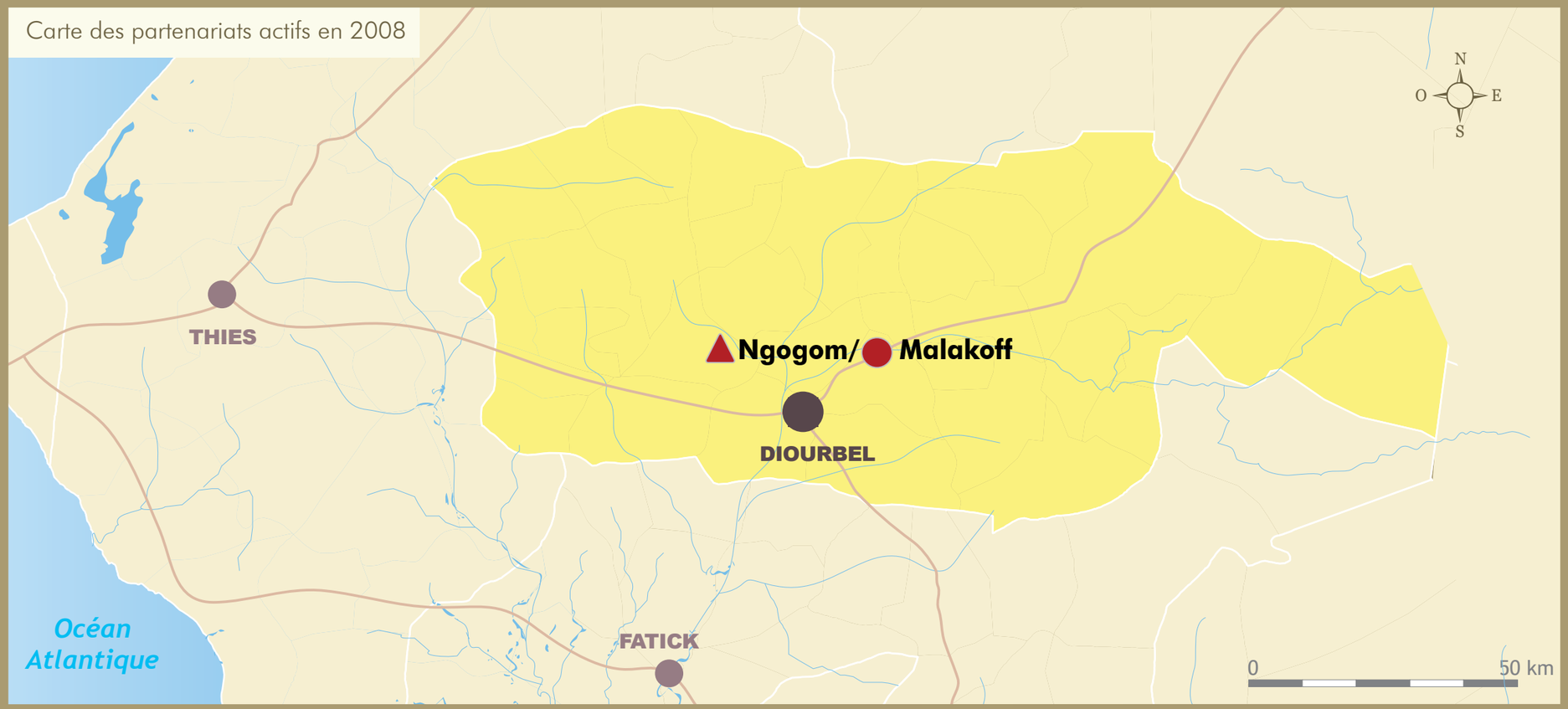

Partenariat actif

Cté rurale Ngogom / Com de Malakoff

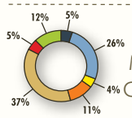

Année 1re convention : **2007**
Montant des projets : **509 655 €**
Cofinancement MAEE : **26 933 €**

4 359 km2; 1 076 874 hab.; 247 hab. au km2
Villes principales : Diourbel, Mbacké, Bambey

Type de collectivité engagée dans un partenariat

Sénégal
- Conseil régional (CR)
- Commune (Com)
- Communauté rurale (Cté rurale)

France
- Conseil régional (CR)
- Conseil général (CG)
- Communauté urbaine(CU)
- Communauté d'agglomération (CA)
- Communauté de communes (Cté communes)
- Commune (Com)

Thématique du partenariat

- Action en France
- Alimentation en eau potable
- Développement rural
- Développement urbain
- Education, Jeunesse et Formation professionnelle
- Gouvernance locale
- Santé, Hygiène et Action Sociale
- Tourisme, Culture et Patrimoine
- Multisectoriel

Répartition des montants totaux des projets par thème d'intervention

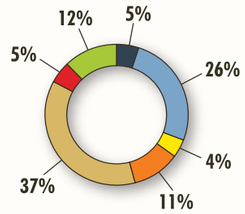

Région de Fatick

Située à moins de 200 km de Dakar, la région de Fatick fait partie, avec la région de Kaolack de l'ensemble géographique du Siné Saloum où se mêlent savanes, forêts, mangroves, cordons sableux et milieu marin présentant un écosystème remarquable.

Elle est limitée au Nord et Nord-Est par les régions de Thiès, Diourbel et Louga, au Sud par la République de Gambie, à l'Est par la région de Kaolack et à l'Ouest par l'océan Atlantique.

Sa population est estimée en 2006 à 663 867 h soit une densité de 88 hab. au km2, avec 58 % de la population âgée de moins de 20 ans.

Sur le plan administratif, la région est découpée en trois départements (Fatick, Foudiougne et Gossas) et dix arrondissements. Elle abrite 41 collectivités locales : 1 région, 7 communes et 33 communautés rurales.

L'activité économique de la région reste dominée par l'agriculture, cependant l'existence sur plus du tiers du territoire de terres salées, impropres à la culture, constitue un handicap au développement de ce secteur. L'élevage, la pêche et le tourisme viennent ensuite.

Le tourisme est en développement, il occupe une place de choix dans le tissu économique de la région compte tenu des potentialités offertes par le territoire (îles du Saloum, Parc National du Delta du Saloum…).

Partenariat entre la Région de FATICK et la Région POITOU -CHARENTES

De l'élevage caprin...

Omniprésente au sein des familles rurales de la région de Fatick, la chèvre, d'une façon imagée, y est considérée comme la « vache du pauvre » et son élevage y est traditionnellement peu valorisé.

De son côté la Région Poitou-Charentes est un pôle d'excellence dans le domaine caprin…

C'est donc tout naturellement que les deux Régions ont engagé un partenariat dès 2004, qui portait sur la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de la filière caprine dans la Région de Fatick. Formalisé le 6 avril 2006, par une convention de coopération sectorielle sur la "Filière caprine", ce programme a pour objectif principal de lutter contre la pauvreté en milieu rural par le développement et l'amélioration de cette filière, grâce au transfert de savoir-faire, à la formation des acteurs et à la création de chèvreries villageoises.

La Région Poitou-Charentes a mis à disposition de son partenaire un technicien spécialisé en élevage caprin participant à la définition et à la mise en oeuvre d'un plan de l'élevage caprin.

Traditionnellement chez les Sérères, l'élevage des chèvres est l'affaire des femmes. Celles-ci en possèdent une ou deux, laissées en liberté qui, le moment venu seront vendues pour subvenir aux besoins quotidiens, ou encore offertes lors d'une cérémonie.

Si elle est bien présente dans la région, le cheptel s'élevant à plus 220 000 têtes, la chèvre y est cependant très peu valorisée. Son lait n'est pas consommé, n'est pas transformé, seule sa viande est appréciée. Son rôle reste plus social qu'économique. Or, dans cette région rurale, tout appui à la diversification économique est susceptible de diminuer la pauvreté et la précarité des familles. C'est donc les femmes qu'il convient de sensibiliser à une meilleure exploitation de cet animal à fort potentiel de croissance…

Dans ce contexte, les acteurs de la Région de Fatick appuyés par l'expert français mettent en oeuvre le programme autour des objectifs suivants:

- Accroître la production et la valorisation laitière (suivi du troupeau, diffusion de gênes améliorés, collecte et transformation du lait),
- Accroître l'autonomisation des femmes en milieu rural (accompagnement technique, sensibilisation à la plus value générée par la chèvre…),
- Former les acteurs locaux (femmes, éleveurs, techniciens, vétérinaires) aux techniques d'élevages caprins et de transformation fromagère,
- Développer la recherche locale (qualification scientifique) par la mise en place d'un centre de recherche et de promotion de l'élevage caprin,
- Favoriser la structuration et l'organisation de la filière (interprofession).

Début 2008, après deux années de travail, le bilan suivant peut être dressé. Les interventions de l'expert et de ses partenaires techniques régionaux ont porté essentiellement sur la vulgarisation des techniques d'élevage caprin auprès des femmes, la formation des techniciens, mais également sur l'amélioration du cheptel avec les premiers croisements, par insémination artificielle, entre la race locale et une race française. A ce niveau, s'il est encore trop tôt pour pouvoir estimer l'amélioration qualitative ou quantitative de la production de lait, une taille plus importante et une croissance plus rapide sont déjà constatées chez les animaux de la première génération.

Six groupements de femmes, comportant chacun une cinquantaine de chèvres, participent au projet. En 2008, trois représentantes de groupements et un technicien d'élevage, ont bénéficié de 15 jours de formation à la fabrication du fromage de chèvre fermier en Poitou-Charentes.

...à la fromagerie.

Avant la fin 2008, le département de Foundiougne (Djilor) devrait accueillir une laiterie fromagerie collectant le lait de chèvre et le transformant en fromage ou lait caillé. Les premiers essais de fromages frais réalisés en 2007 sont très concluants. Sachant que le lait doit être transporté et transformé dans les trois heures qui suivent la traite, à terme c'est chaque département de la région de Fatick qui devrait accueillir une laiterie fromagerie dans la perspective de produire les premiers fromages de chèvres labellisés «Produit du Sine Saloum». Côté commercialisation, la demande est réelle, et le produit de qualité est peu développé au niveau national. La commercialisation de proximité vers Dakar, Kaolack, les zones touristiques de la petite Côte et du Sine Saloum, devrait faciliter l'écoulement de la production et diversifier ainsi les revenus d'une partie de la population rurale.

En parallèle, un travail de communication et de sensibilisation, en particulier au niveau des écoles, sera mené pour redonner à la chèvre ses « lettres de noblesse » et montrer qu'elle peut avoir un rôle important au sein de l'économie rurale.

De nouveaux axes de partenariat autour de l'écotourisme et du micro crédit...

Depuis septembre 2006, la coopération avec la Région Poitou-Charentes s'est amplifiée avec l'identification de nouveaux axes de partenariats et la définition d'un programme pluriannuel de coopération portant sur : le développement des énergies renouvelables, la création d'un Plan de développement régional de l'écotourisme et l'amélioration d'un dispositif adapté de micro crédit.

Les 10 et 11 décembre 2007 se sont tenues les premières Assises Régionales sur l'Ecotourisme à Fatick. De nombreuses potentialités de la région, dont la réserve de Biosphère de Samba Dia, constituée de 752 ha de rôniers, les îles et la mangrove du delta du Sine Saloum, l'aire marine protégée de Keur Bamboung, la présence de lamantins et de tortues luth, justifient un positionnement marqué dans ce domaine. Cependant, la région est confrontée à des problèmes majeurs tels que la dégradation de l'environnement, l'absence d'une politique d'aménagement du territoire, des problèmes d'insalubrité et d'accès à l'énergie.

Ces assises, fruit de la volonté politique du Conseil Régional de Fatick, soutenues par la Coopération Française, ont réuni l'ensemble des acteurs du secteur touristique, tant publics que privés, oeuvrant à l'échelle locale, régionale et nationale. Elles constituent en ce sens une expérience novatrice pour une région sénégalaise.

Visant à favoriser le partage d'expérience entre les différents acteurs, elles ont contribué à l'élaboration d'une stratégie pour la valorisation et le développement du tourisme intégré dans la région de Fatick, dans une perspective de développement durable et profitable aux populations. Dans le cadre plus global de la mise en place d'un plan régional de l'écotourisme dans le Sine Saloum, la mise en oeuvre d'une charte environnementale, la création de nouveaux produits éco touristiques, l'élaboration d'une charte de qualité pour les hébergements, la création d'un observatoire régional du tourisme, devraient contribuer à valoriser les atouts majeurs de cette région.

Une réflexion est ouverte entre les deux Régions et la Province vietnamienne de Huê sur le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement dans un espace naturel protégé.

La Coopération française a souhaité appuyer directement cette initiative inédite, portée par le Conseil régional de Fatick.

Dans le domaine du micro crédit, un partenariat tripartite Sud/Sud/Nord, entre les deux Conseils Régionaux et l'ONG indienne INDP (Intercultural Network for Development and Peace), s'est mis en place afin de transférer le savoir-faire indien et de l'adapter à la réalité sénégalaise en zone rurale. En complément, et à partir de l'expérience du Poitou-Charentes, le Conseil Régional de Fatick met en œuvre un dispositif de «Bourse Tremplin pour l'Emploi» visant à favoriser la création d'activités génératrices d'emplois et de revenus dans la région.

Aujourd'hui, le Conseil Régional de Fatick développe une réflexion portant sur la création d'un Service Régional de la Coopération Internationale (SRCI) pour suivre ses partenariats de coopération décentralisée.

La Coopération Française a soutenu depuis le début cette coopération. Elle a cofinancé la première année du programme d'amélioration de la filière caprine en 2006 pour un montant de 30 000 euros sur un budget global de 105 000 euros. Elle a poursuivi son appui pour le programme triennal 2007-2009 par un cofinancement à hauteur de 255 000 euros pour l'ensemble des axes de coopération.

La région de Fatick présente 3 partenariats actifs et une action ponctuelle. Elle a bénéficié sur la période d'un appui financier de 1,1 M€ répartie en 9 programmes, sur des actions relevant du Développement rural (41%), de l'Education et la Formation professionnelle (36%), et du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine (15%).
Le MAEE a contribué à hauteur de 32 % du montant global des programmes.

Région de Fatick

Montant total des projets :
1 118 510 €
depuis **1992**

Partenariats actifs : **3**
En veille : **0**
Action ponctuelle réalisée : **1**
Abandonné : **0**

7 935 km2; 663 867 hab.; 84 hab. au km2
Villes principales : Fatick, Guinguinéo, Sokone

Répartition des partenariats par montant financier en €

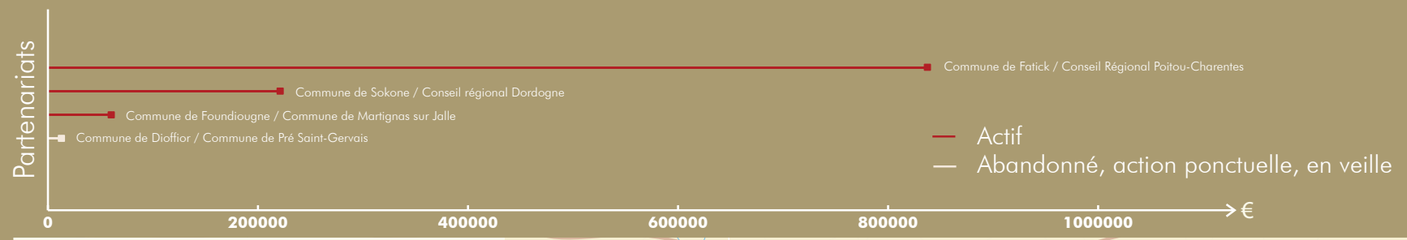

Carte des partenariats actifs en 2008

Type de collectivité engagée dans un partenariat

Sénégal
- Conseil régional (CR)
- Commune (Com)
- Communauté rurale (Cté rurale)

France
- Conseil régional (CR)
- Conseil général (CG)
- Communauté urbaine(CU)
- Communauté d'agglomération (CA)
- Communauté de communes (Cté communes)
- Commune (Com)

Thématique du partenariat

- Action en France
- Alimentation en eau potable
- Développement rural
- Développement urbain
- Education, Jeunesse et Formation professionnelle
- Gouvernance locale
- Santé, Hygiène et Action Sociale
- Tourisme, Culture et Patrimoine
- Divers

Répartition des montants totaux des projets par thème d'intervention

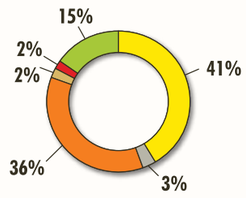

Partenariats actifs

Com Foundiougne / Com Martignas sur Jalle

Année 1re convention : **2004**
Montant des projets : **57 000 €**
Cofinancement MAEE : **6 500 €**

Com Fatick / CR Poitou-Charentes

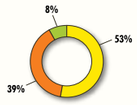

Année 1re convention : **2004**
Montant des projets : **834 107 €**
Cofinancement MAEE : **285 302 €**

Com Sokone / CG Dordogne

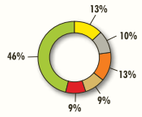

Année 1re convention : **2004**
Montant des projets : **217 954 €**
Cofinancement MAEE : **67 850 €**

Action ponctuelle

Com Dioffior / Com Pré Saint-Gervais

Pas de convention
Montant des projets : **9 449 €**
Cofinancement MAEE : **2 208 €**

Région de Kaolack

La région de Kaolack, située au centre du bassin arachidier, s'étend sur une superficie de 16 010 km2, soit 14% du territoire national. Elle est limitée au Nord par les régions de Fatick et de Louga, au Sud par la République de Gambie, à l'Est par la région de Tambacounda et à l'Ouest par la région de Fatick.

La population de la région de Kaolack compte 1 203 810 habitants (estimation 2003) pour une densité moyenne de 75 hab. au km2. . Elle est composée de plusieurs ethnies, les Wolofs (62.4%) et Sérères (11.8%) y sont majoritaires.

La région de Kaolack s'étend sur une superficie de 16 010 km2, soit 14% du territoire national.Elle est découpée en trois départements (Kaffrine, Kaolack et Nioro) et 10 arrondissements. Elle abrite 48 collectivités locales : une région, 6 communes et 41 communautés rurales

Le climat y est de type sahélo soudanien. Sur un relief plat dans son ensemble, la région de Kaolack présente une végétation riche et variée allant de la savane arbustive au Nord à des espaces boisés vers le Sud et Sud-Est.

L'Agriculture emploie 75 % de la population active et fournit le tiers de la production nationale de mil et d'arachide, malgré la tendance générale à la baisse des rendements.

L'élevage se caractérise par son mode extensif. L'effectif du cheptel (bovins, ovins, caprins) a connu une augmentation assez sensible durant ces dernières années profitant des réserves sylvo-pastorales et des importantes quantités de sous-produits agricoles (fanes, son, paille etc.…) et agro-industriels (tourteaux, concentrés,...).

Le commerce, de par les nombreux échanges commerciaux avec la République de Gambie y est également actif.

Partenariat entre la Commune de Mérignac et le Commune de Kaolack

La Commune de Mérignac (62 000h) est située dans le département de la Gironde, dans la Communauté Urbaine de Bordeaux. Elle entretient des relations de coopération décentralisée historiques avec la commune de Kaolack depuis 1982, date à laquelle les deux commune sont signé une convention de jumelage.

La ville de Kaolack, 185 976 h (estimation DPS 2007) est le principal centre urbain et commercial de la région du fleuve Siné Saloum. Elle est encore un centre important du transit de l'arachide, culture de rente du Sénégal. Autant dire que la ville a été durant longtemps l'une des plus importantes du Sénégal.

Aujourd'hui sa vie économique repose essentiellement sur les deux cultures industrielles de la région: l'arachide et le coton. Elle est également un port de commerce et depuis plusieurs années un important centre d'exploitation du sel.

Le partenariat entre la Commune de Mérignac et le Commune de Kaolack a démarré au début des années 80 par des échanges de jeunes entre le centre socio-culturel de Mérignac et le CEDEPS (Centre d'éducation physique et sportive) de Kaolack. Le lycée de Mérignac s'est ensuite jumelé avec l'un des lycées de Kaolack, le lycée Abdoulaye Niasse.

26 ans de partenariat...

Au fil de ces 26 ans de partenariat, celui-ci a évolué, parti de simples actions de jumelage, il s'est depuis inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée mais ses objectifs sont restés les mêmes :
- aider les populations les plus démunies,
- favoriser les échanges entre les populations de Mérignac et de Kaolack.

Pour les atteindre, l'accent a été mis sur deux domaines spécifiques :
- l'éducation et la culture
- la santé

Des actions spécifiques dans le domaine de l'éducation et de la culture…

Dans le domaine de l'éducation, des échanges de groupes de jeunes ont lieu chaque été entre les centres de loisirs des deux villes et le CEDEPS. De nombreux partenariats ont été noués dans les écoles et les collèges sous la forme de correspondances entre classes.

Au-delà de ces échanges, destinés à faire découvrir aux jeunes une autre culture, des investissements ont été réalisés au niveau de la construction et de l'équipement de salles informatiques ainsi que d'une salle de documentation au lycée technique Abdoulaye Niasse avec une participation aux chantiers des élèves du lycée technique Marcel Dassault de Mérignac.

...et de la santé

Dans le domaine de la santé, les efforts ont porté sur le suivi des femmes enceintes et la lutte contre la mortalité infantile, en particulier dans les quartiers périphériques de Kaolack. La ville de Mérignac y a financé la création d'un centre de santé doté d'une maternité. Par ailleurs, elle a équipé le centre de santé du quartier de Kasnack.

Ces actions se sont accompagnées d'un appui à la structuration d'une officine mutualiste gérée par un groupe de femmes et des postes de santé périphériques.

Des actions spécifiques ont également été menées en collaboration avec l'université de Médecine Bordeaux II, sous la forme sessions de formations destinées aux personnels de santé et aux enseignants.

Par ailleurs dans le domaine de l'hygiène, des actions ont été menées en soutien aux mesures d'assainissement pour la gestion des déchets et des eaux stagnantes.

Une association pour mieux gérer les partenariats

Pour mener à bien ces partenariats internationaux, la ville de Mérignac s'est dotée d'un outil sous la forme d'une association « Jumelage et partenariats internationaux », dont le maire est Président d'honneur, qui a pour objectifs :
- de promouvoir et d'accompagner tous projets et actions visant à bâtir des dynamiques communes dans le cadre de la coopération décentralisée,
- de mobiliser les habitants de Mérignac pour qu'ils soient des acteurs de la création des liens avec les villes jumelées
- de contribuer à l'information de la population sur les modes de vie et les préoccupations des villes jumelles.

C'est ainsi que régulièrement les élus de la ville de Mérignac et les administrateurs de l'association « Jumelage et partenariats internationaux » se rendent à Kaolack pour rencontrer leurs partenaires, faire le bilan des actions réalisées et formaliser les nouveaux projets. La dernière visite a eu lieu en octobre 2007.

Une ouverture dans le partenariat

Inscrit dans la durée, ce partenariat n'en est pas pour autant figé, ainsi il pourrait s'ouvrir aujourd'hui à un nouveaux partenaire, avec lequel Kaolack est également jumelée : la ville d'Aoste en Italie (34 610 h).

En effet, dans le cadre de l'AIMF (Association Internationale des Maires Francophones) qui est l'opérateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour la coopération décentralisée, et dont les trois villes sont adhérentes, les villes de Kaolack, Mérignac et Aoste (Italie) mènent une réflexion sur la mise en place d'un partenariat autour de la réhabilitation des postes de santé et plus particulièrement en leur sein, des maternités.

La Coopération Française a cofinancé les projets de cette coopération pour un budget de 27 697 € entre 1994 et 2006 sur un budget global de 163 612 €.

La région de Kaolack présente un partenariat actif et une action ponctuelle Au cours de la période 1994-2008, la région a bénéficié de 603 151 € dont 20% relève de la contribution du MAEE. Cet appui a été consacré à 79 % au Développement rural.

Région de Kaolack

Montant total des projets : **603 151 €**
depuis **1982**

Partenariat actif : **1**
En veille : **0**
Action ponctuelle réalisée : **1**
Abandonné : **0**

16 010 km2; 1 203 810 hab.; 75 hab. au km2
Villes principales : Kaffrine, Kaolack, Nioro

Répartition des partenariats par montant financier en €

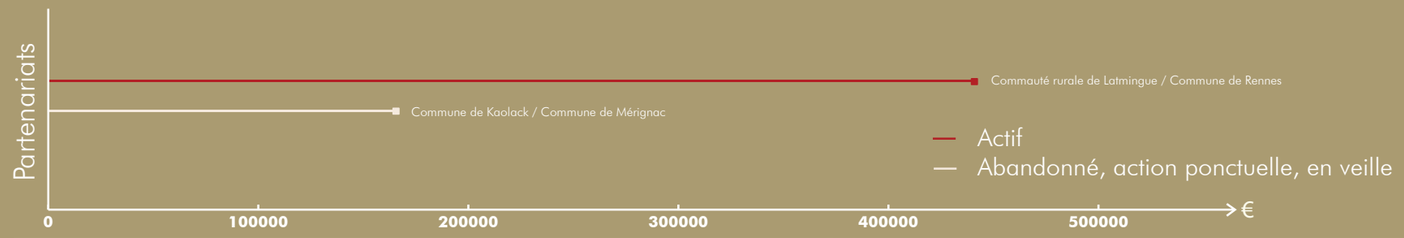

Carte des partenariats actifs en 2008

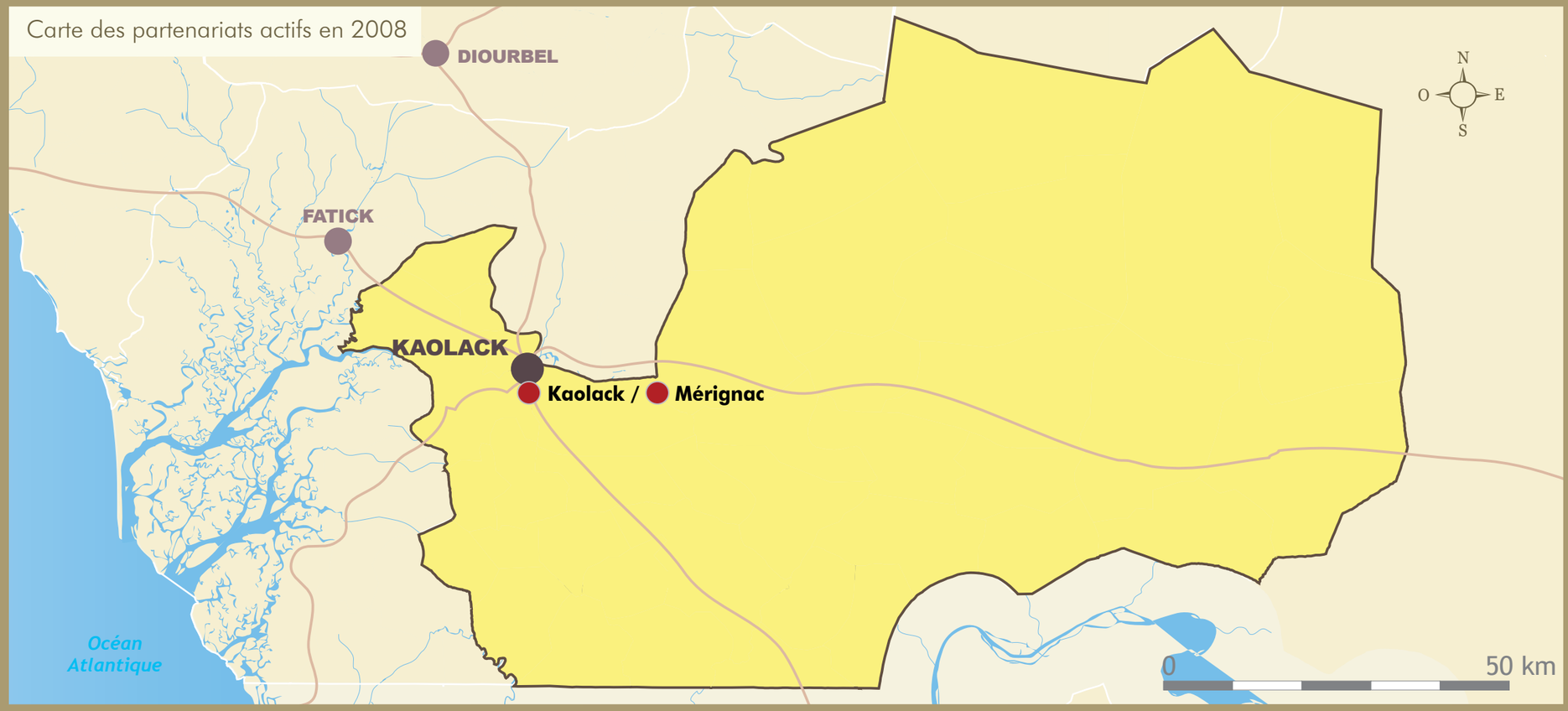

Type de collectivité engagée dans un partenariat

Sénégal

- Conseil régional (CR)
- Commune (Com)
- Communauté rurale (Cté rurale)

France

- Conseil régional (CR)
- Conseil général (CG)
- Communauté urbaine(CU)
- Communauté d'agglomération (CA)
- Communauté de communes (Cté communes)
- Commune (Com)

Thématique du partenariat

- Action en France
- Alimentation en eau potable
- Développement rural
- Développement urbain
- Education, Jeunesse et Formation professionnelle
- Gouvernance locale
- Santé, Hygiène et Action Sociale
- Tourisme, Culture et Patrimoine
- Divers

Répartition des montants totaux des projets par thème d'intervention

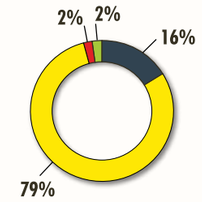

Partenariat actif

Com Kaolack / Com Mérignac

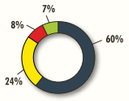

Année 1re convention : **1982**
Montant des projets : **163 793 €**
Cofinancement MAEE : **35 610 €**

Action ponctuelle

Cté rurale Latmingue / Com Rennes

Pas de convention
Montant des projets : **439 358 €**
Cofinancement MAEE : **84 486 €**

Région de Kolda

La région de Kolda est située à l'extrême Sud du pays, elle est limitée au Nord par la République de Gambie, au Sud par les Républiques de Guinée et de Guinée-Bissau, à l'Est par la région de Tambacounda, et à l'Ouest par la région de Ziguinchor.

Sa population est estimée à 893 857 habitants en 2004 pour une superficie de 21 011 km2. Elle est constituée de plusieurs ethnies, notamment : les alpulaar (Peulhs et Toucouleurs), les Mandingues (Malinkés, Socés, Soninkés…) Diolas, Wolofs, Manjacks, Baïnouck et Balantes.

Sur le plan administratif, la région est découpée en trois départements (Kolda, Sédhiou et Vélingara) et onze arrondissements. Elle abrite 50 collectivités locales : 1 région, 6 communes et 43 communautés rurales.

Son climat est de type soudano-guinéen chaud et humide.

L'économie est principalement axé sur l'agriculture (dont l'élevage), l'industrie textile et le tourisme associé à l'artisanat.
La région dispose de ressources en eau très importantes et d'un réseau hydrologique dense.
Elle présente de réelles potentialités quant à la production agricole: vastes espaces cultivables, importance de la pluviométrie et ressources en eau, cependant la productivité reste faible. En effet, seules 24 % des terres cultivables sont exploitées.

Partenariat Conseil régional de Kolda et Conseil régional de Franche-Comté.

Un jeune partenariat

C'est en mai 2006 qu'a démarré le partenariat entre le Conseil régional de Franche-Comté et le Conseil Régional de Kolda, suite à une rencontre entre les deux Présidents à Besançon.

Cette visite s'inscrivait dans une dynamique de développement d'un projet de coopération avec la Région Franche-Comté.

A son terme un mémorandum a été signé par les deux parties qui se sont engagées à coopérer dans les domaines suivants :

- le développement de l'agriculture et de l'élevage,
- la conservation et la transformation de produits locaux,
- la valorisation du domaine forestier.

Suite à ce mémorandum, les deux Conseils régionaux ont souhaité inscrire leur coopération dans la durée pour contribuer directement au développement humain, social et économique de la région de Kolda.

Ils ont donc signé le 25 novembre 2007 à Kolda une première convention cadre de coopération décentralisée.

Améliorer les revenus des populations de la région par la promotion de l'agriculture et de l'élevage

Le projet de convention présenté par le Conseil régional de Franche-Comté vise à mettre en œuvre un appui au Conseil Régional de Kolda pour la structuration des acteurs de la filière agricole.

L'objectif principal est d'améliorer les revenus des populations de Kolda et de lutter contre l'exode rural par la promotion de l'agriculture et de l'élevage.

Les objectifs spécifiques de cette convention portent sur:
• le renforcement des capacités institutionnelles du Conseil régional de Kolda,
• la promotion du développement de la production laitière locale, par l'amélioration des centres de collecte, la transformation et la commercialisation des produits laitiers,
• le soutien au développement de l'élevage et de la génétique bovine en liaison avec l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) et le Centre de Recherche en Zootechnique (CRZ),
• la formation des inséminateurs, transformateurs et éleveurs,
• l'appui aux associations, groupements et coopératives agricoles.

L'initiative proposée est opportune dans un contexte agro économique où tout appui à la diversification des activités est susceptible de diminuer la précarité et la pauvreté en milieu rural notamment en Haute Casamance.

Un projet opérationnel a donc été initié en 2007, dans une des zones les plus enclavées du Sénégal. Son objectif principal est d'améliorer le rendement d'une filière de production (élevage bovin), par le transfert de savoir-faire, la formation des acteurs et par la mise à niveau technique, technologique et sanitaire des unités de transformations laitières en place.

Ce projet pourrait constituer pour les partenaires un exemple de transfert de savoir-faire Nord Sud avec sa duplication dans d'autres zones de la région, confrontées aux mêmes problèmes.

La Coopération française a cofinancé la première année du projet en 2007 dans le cadre de l'appel à projets annuels lancé par la DAECL1 pour un montant de 29 000 euros sur un budget global de 162 469 euros. En 2008, la Coopération française poursuivra son appui par un cofinancement de 30 000 euros pour un montant global de 145 000 €.

La région compte 4 actions ponctuelles et 4 partenariats actifs. Elle a bénéficié sur la période d'un appui financier de 679 057 € (dont 18% relèvent du MAEE) réparti en 15 programmes sur des actions relevant du Développement rural (52 %), de la Santé, Hygiène, et Action sociale (42%).

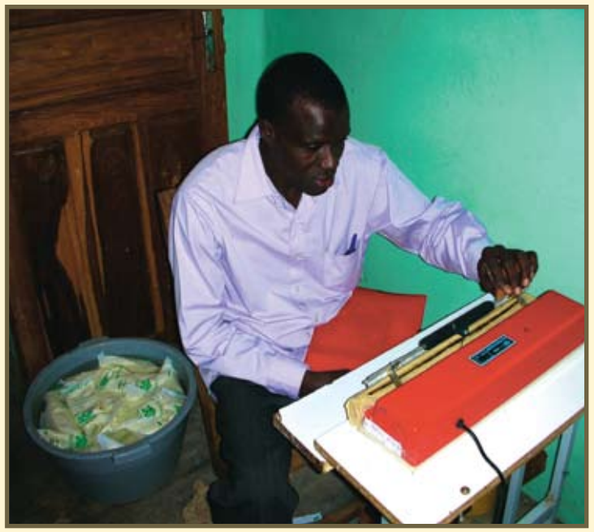

Région de Kolda

Montant total des projets : **679 057 €**
depuis **1999**

Partenariats actifs : **4**
En veille : **0**
Action ponctuelle réalisée : **1**
Abandonné : **0**

21 011 km2; 893 857 hab.; 42 hab. au km2
Villes principales : Kolda, Vélingara, Sédhiou

Répartition des partenariats par montant financier en €

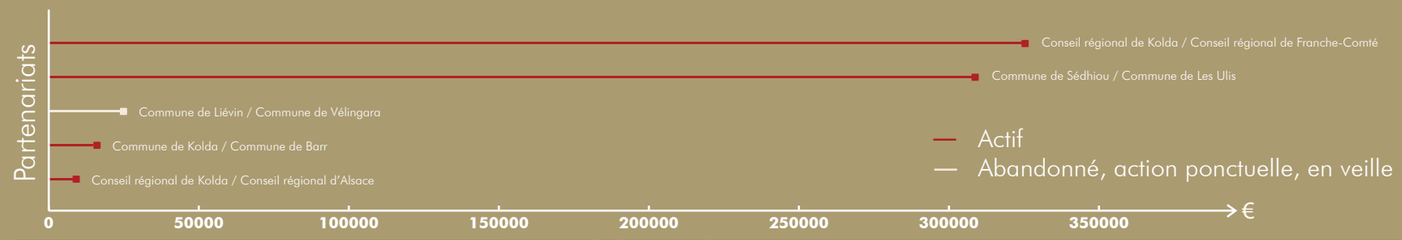

Carte des partenariats actifs en 2008

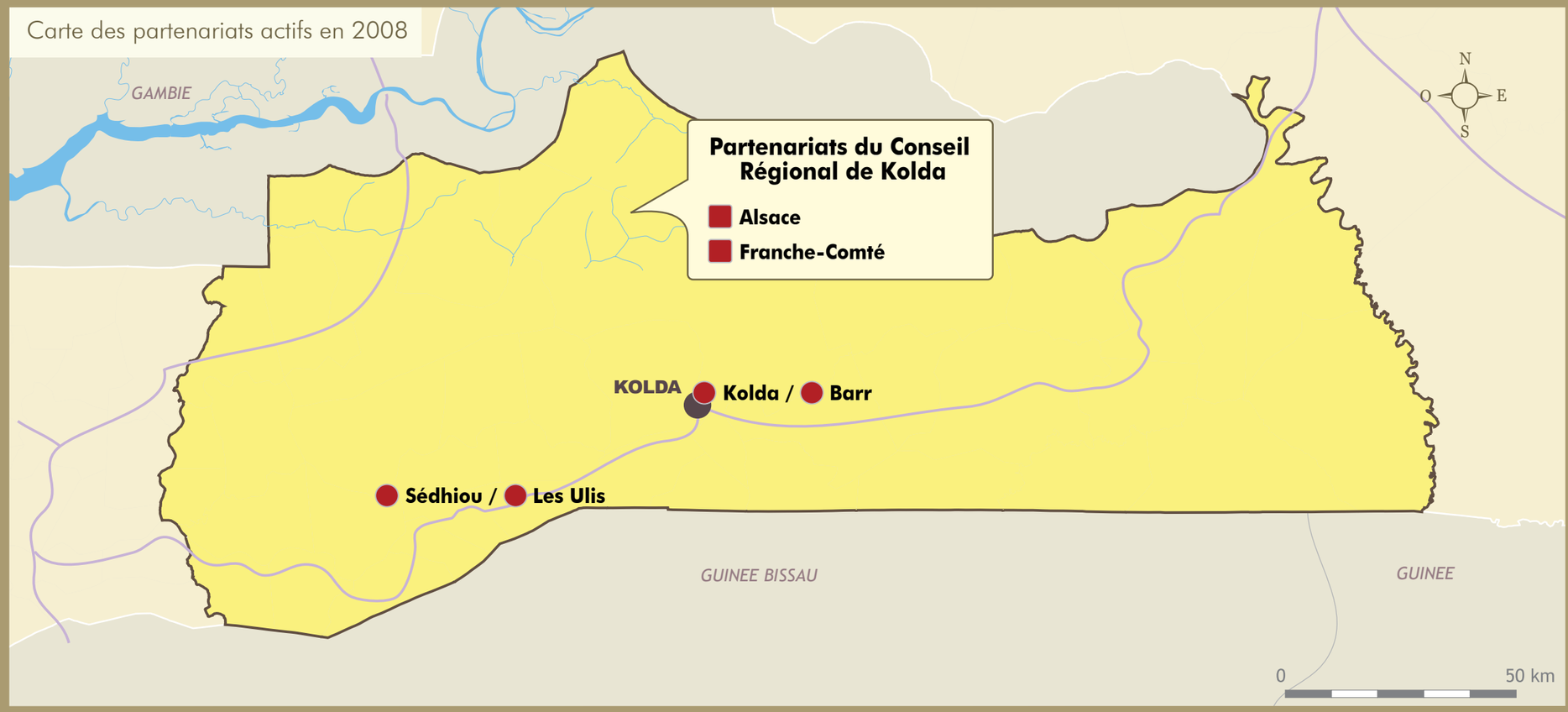

Type de collectivité engagée dans un partenariat

Sénégal
- Conseil régional (CR)
- Commune (Com)
- Communauté rurale (Cté rurale)

France
- Conseil régional (CR)
- Conseil général (CG)
- Communauté urbaine(CU)
- Communauté d'agglomération (CA)
- Communauté de communes (Cté communes)
- Commune (Com)

Thématique du partenariat

- Action en France
- Alimentation en eau potable
- Développement rural
- Développement urbain
- Education, Jeunesse et Formation professionnelle
- Gouvernance locale
- Santé, Hygiène et Action Sociale
- Tourisme, Culture et Patrimoine
- Divers

Partenariats actifs

CR Kolda / CR Franche-Comté

Année 1re convention : **2007**
Montant des projets : **324 938 €**
Cofinancement MAEE : **29 000 €**

Com de Sédhiou / Com de Les Ulis

Année 1re convention : **1999**
Montant des projets : **307 544 €**
Cofinancement MAEE : **79 132 €**

CR Kolda / CR Alsace

Année 1re convention : **2004**
Montant des projets : **8 100 €**
Cofinancement MAEE : **3 016 €**

Com de Kolda / Com de Barr

Année 1re convention : **2004**
Montant des projets : **14 866 €**
Cofinancement MAEE : **2 576 €**

Action ponctuelle

Com de Vélingara / Com de Liévin

Pas de convention
Montant des projets : **23 609 €**
Cofinancement MAEE : **10 655 €**

Répartition des montants totaux des projets par thème d'intervention

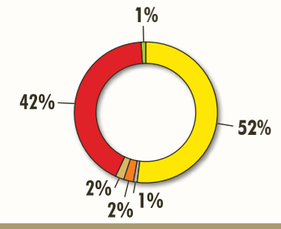

Région de Louga

La région de Louga est limitée au Nord par la région de Saint-Louis, au Sud par celles de Kaolack et Diourbel, à l'Est par la région de Matam, à l'Ouest par la région de Thiès et l'océan Atlantique avec une frange côtière de 50 km.
.Sa population est estimée à 677 533 habitants en 2002 pour une superficie de 24 847 km2.
Le taux d'urbanisation de la région est parmi les plus bas du Sénégal, la population est à 80,87% rurale.
Moins d'un habitant de la région sur cinq résident en ville.
Cette population se caractérise par son extrême jeunesse : 59 % de la population a moins de 20 ans.
Sur le plan administratif, la région est découpée en trois départements (Louga, Linguère, Kébémer) et onze arrondissements. Elle abrite 46 collectivités locales : 1 région, 4 communes et 41 communautés rurales.
Le développement économique et social de la région repose essentiellement sur la pratique d'activités du secteur primaire, en particulier l'agro pastoralisme.
Les potentialités offertes dans la zone maritime sont pour l'instant faiblement mises en valeur.
Le secteur du tourisme est très peu développé en dépit des réelles potentialités:
- La présence d'une côte à sable fin de 50 km,
- L'existence de nombreux sites et monuments historiques,
- L'existence de sites d'intérêt cynégétique.
La région de Louga connaît d'importants mouvements de population liés en particulier aux migrations internationales.

L'Agence Régionale de Développement de la région de LOUGA : un outil technique pour le développement local

Avec l'instauration des Régions au rang de collectivités locales en 1996, la politique de décentralisation visait à faire de la région l'espace de planification stratégique et de programmation des politiques et actions de développement, de cohérence et de coordination des interventions.

Afin de renforcer la concertation, la complémentarité et la solidarité entre les Collectivités locales d'une même Région, la loi portant code des Collectivités locales a prévu la création de l'**Agence Régionale de Développement** (ARD) comme instrument de mise en cohérence des politiques et plans d'actions de développement local. Elle est dotée de la personnalité morale et d'une autonomie administrative et financière.

En 2006, pour capitaliser les acquis des différents programmes de développement local et renforcer la synergie entre les acteurs, le Gouvernement du Sénégal, en rapport avec les partenaires techniques et financiers, qui appuient la décentralisation et le développement Local, a pris l'option de mettre en œuvre le **Programme National de Développement Local** (PNDL) comme instrument fédérateur pour les différentes interventions.

L'option qui a été retenue par le Gouvernement est de renforcer les structures pérennes de l'Etat et des Collectivités locales à travers la mise en œuvre du PNDL, c'est dans ce cadre que l'Agence Régionale de Développement a été choisie comme agence d'exécution régionale.

L'Agence a un statut d'Etablissement public local à caractère administratif. Elle est placée sous la tutelle technique du ministère en charge de la décentralisation et sous la tutelle financière du ministère en charge des finances.

Ses Missions

L'ARD a pour mission générale l'**appui technique** aux Collectivités Locales dans leurs missions de planification, de mise en œuvre, de suivi évaluation et de coordination des actions de développement Local de façon harmonieuse et concertée.

De façon spécifique, elle est chargée de :

• l'appui et la facilitation à la planification du développement local;

• l'appui à la mise en cohérence des interventions entre collectivités locales d'une même région d'une part et avec les politiques et plans nationaux d'autre part;

• le suivi évaluation des programmes et plans d'actions de développement local ;

• l'élaboration, l'appui à l'exécution et le suivi des contrats de mise à disposition des services extérieurs de l'Etat ;

• l'élaboration et le suivi des contrats plans.

Son organisation

L'ARD est constituée d'un **Conseil d'Administration** et de son **Président**, et d'un **Directeur de l'Agence** doté d'une équipe.

Son Conseil d'administration est composé :
• du Président du Conseil régional
• des Maires de villes et d'arrondissements
• des Présidents de Conseil rural de la région
• du Président du Comité économique et social

Le représentant de l'Etat auprès de la région assiste de droit aux réunions du Conseil d'administration ou s'y fait représenter.

Le Président du Conseil Régional préside le Conseil d'administration de l'Agence, il lui soumet, à l'occasion de l'examen du budget, un rapport sur la politique et le programme d'activité de l'Agence pendant l'exercice à venir. Le Président représente l'Agence en justice et rend compte au Conseil d'administration.

Le Directeur de l'agence est nommé par le Conseil d'administration après un processus de sélection compétitive.

Les fonctions de directeur sont incompatibles avec celles d'élus.

Le directeur assiste, avec voix consultative, aux réunions du bureau. Il est l'ordonnateur du budget, passe tous les actes et contrats et dirige les activités de l'agence dans le cadre des orientations générales fixées par le Conseil d'administration.

Il présente annuellement au Conseil d'administration un rapport sur sa gestion.

L'ARD de Louga est dirigée par une Directrice qui est à la tête d'une équipe de ….personnes

Ses objectifs

• Doter les Collectivités Locales d'instruments de planification stratégique à partir de diagnostics territoriaux impliquant la participation de tous les acteurs.
L'ARD a élaboré des Plans Locaux de Développement pour 4 communautés rurales et a finalisé des documents techniques standard, à l'usage des collectivités locales, pour l'élaboration de projets sanitaires, scolaires, d'hydraulique ou d'élevage.

• Favoriser un développement économique, social, scientifique qui soit de qualité et qui soit durable
L'ARD apporte son appui à la planification opérationnelle des projets des Collectivités locales pour l'élaboration des Plan Annuels d'Investissement et la signature de convention de financement (16 conventions signées).
A titre d'exemple, l'ARD de LOUGA a accompagné la communauté rurale de Pété Ouarack, dans le Département de Louga, dans l'élaboration de projets qui ont aujourd'hui reçu un financement du PNDL. Par la signature d'une convention de 38 000 000 de FCFA, la communauté rurale va voir se concrétiser différents projets tels que la construction et l'équipement de salles de classes et d'un mur de clôture de l'école, la clôture de la maison communautaire ou encore la construction d'un parc de vaccination dans le domaine de l'élevage.

• Appuyer l'opérationnalisation des plans d'actions des acteurs par un accompagnement technique adéquat
L'ARD a participé au processus d'élaboration du Schéma d'aménagement de la Grande Côte et au Schéma d'Aménagement touristique de la zone Nord.

• Développer au profit des acteurs des outils de marketing territorial (promotion des différents territoires) pour orienter les intervenants
L'ARD gère un SIG Régional (Système d'Information Géographique, élabore une matrice des interventions et de leur cartographie et travaille à la conception d'un site Web.

• Renforcer les capacités des acteurs du développement local (élus, OSC, secteur privé, services déconcentrés de l'Etat) dans la prise en charge de leurs missions.
L'ARD a accompagné ses partenaires dans les activités de renforcement des capacités des acteurs en planification locales, finances et fiscalité locale, passation des marchés…

• Promouvoir la participation des acteurs, la concertation dans la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation des actions de développement par la mise en place ou la redynamisation de cadres de concertation locaux.
Afin de veiller à la cohérence de l'ensemble les actions des différents acteurs (Etat, collectivités,ONG…) sur le territoire, l'ARD apporte son appui aux instances de concertation en place : Comités Départementaux *de Développement (CDD), Comités Locaux de Développement (CLD)….*

• Promouvoir des espaces de convergence
Dans ce cadre, l'ARD prévoit la mise en place de Maison du Développement Local (MDL) dans les 3 départements de la région.
La MDL sera un cadre d'orientation, d'échanges, de mutualisation et de développement de services-conseil pour tous les acteurs (Organisation Communautaire de Base (OCB), élus, secteur privé, coopération décentralisée, services techniques).

Les ressources de l'ARD

Les ressources des Agences proviennent :
• des contributions des collectivités locales membres de l'agence,
• des subventions dons et legs et libéralités,
• d'appuis budgétaires extérieurs.

Les contributions des Collectivités locales membres de l'Agence sont fixées par le Conseil National de Développement des Collectivités locales.

Les contributions des collectivités locales, membres de l'agence, les subventions, dons et legs sont en*tièrement utilisées au seul bénéfice de ces dernières et au fonctionnement de l'agence.*

La région de Louga présente 3 partenariats actifs. Elle a bénéficié sur la période 1994-2008, d'un appui financier de 272 730 €, réparti sur 11 programmes dans des actions relevant de l'Education et de la Formation professionnelle (38%), de la Santé, Hygiène, et Action sociale (20%), du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine (17%).
Le MAEE a contribué au montant global des programmes à hauteur de 17%.

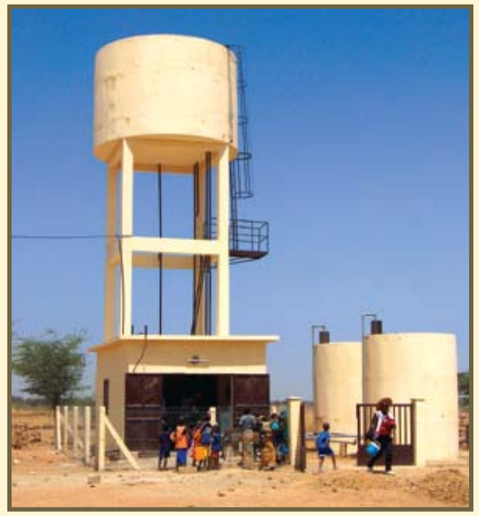

Région de Louga

Montant total des projets : **272 730 €**
depuis **1992**

Partenariats actifs : **3**
En veille : **0**
Actions ponctuelles réalisées : **0**
Abandonné : **0**

24 847 km2; 677 533 hab.; 27 hab. au km2
Villes principales : Louga, Dahra, Kébémer

Répartition des partenariats par montant financier en €

Carte des partenariats actifs en 2008

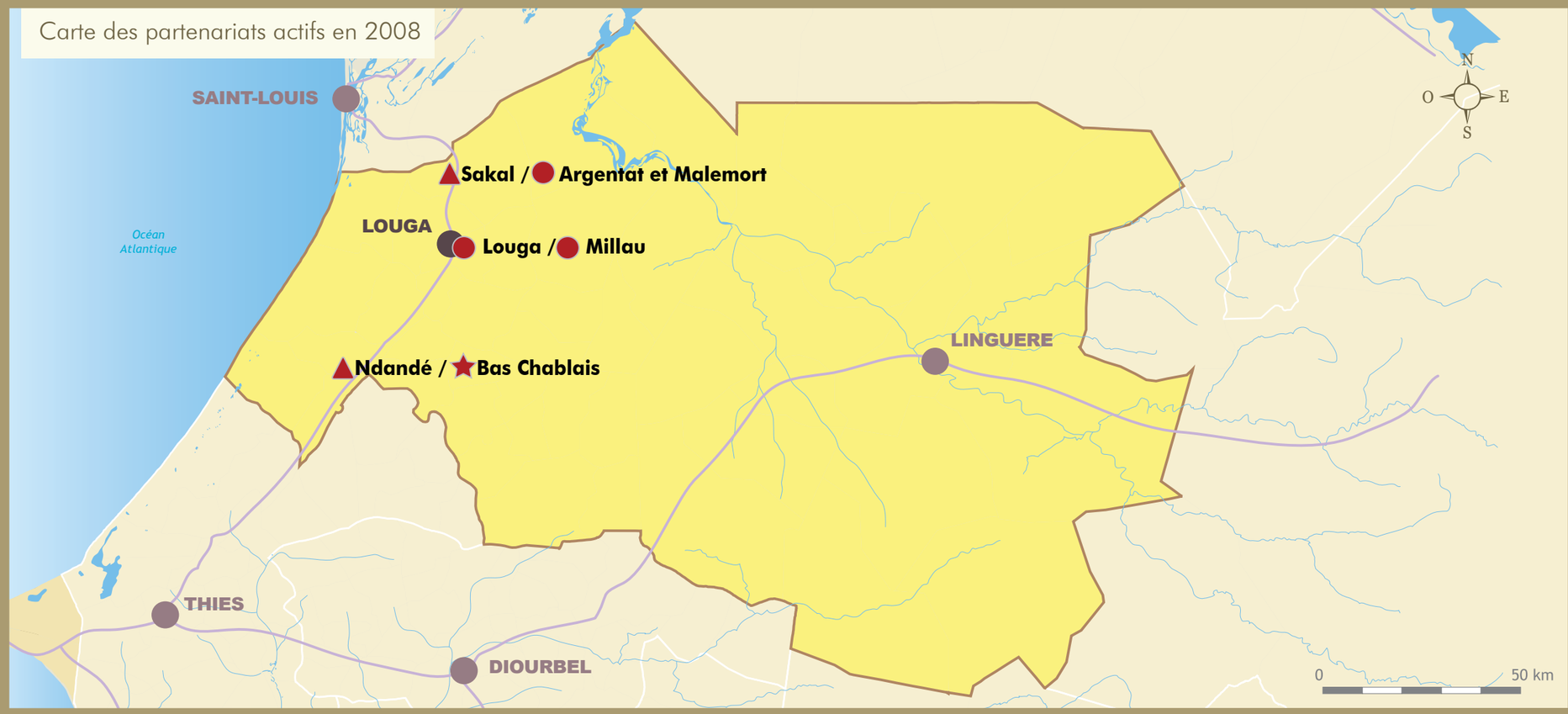

Type de collectivité engagée dans un partenariat

Sénégal
- Conseil régional (CR)
- Commune (Com)
- Communauté rurale (Cté rurale)

France
- Conseil régional (CR)
- Conseil général (CG)
- Communauté urbaine(CU)
- Communauté d'agglomération (CA)
- Communauté de communes (Cté communes)
- Commune (Com)

Thématique du partenariat

- Action en France
- Alimentation en eau potable
- Développement rural
- Développement urbain
- Education, Jeunesse et Formation professionnelle
- Gouvernance locale
- Santé, Hygiène et Action Sociale
- Tourisme, Culture et Patrimoine
- Divers

Répartition des montants totaux des projets par thème d'intervention

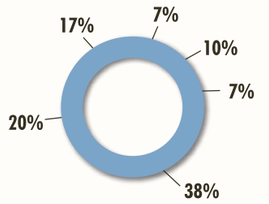

Partenariats actifs

Cté rurale de Ndandé / Cté communes du Bas Chablais

Année 1re convention : **2007**
Montant des projets : **19 925 €**
Cofinancement MAEE : **0 €**

CR de Louga / Com de Millau

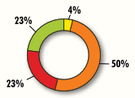

Année 1re convention : **1997**
Montant des projets : **203 713 €**
Cofinancement MAEE : **39 275 €**

Cté rurale de Sakal / Com Argentat et Malemort

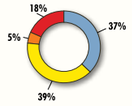

Année 1re convention : **2007**
Montant des projets : **49 092 €**
Cofinancement MAEE : **6 820 €**

Région de Matam

La région de MATAM est située à 700 kms de Dakar dans le Nord-Est du Sénégal. Elle est limitée au Nord par la région de Saint-Louis et la Mauritanie, au Sud-ouest par les régions de Kaolack et Tambacounda et à l'Ouest par la région de Louga.
La population de Matam est estimée à 496 207 habitants (estimation 2006) pour une superficie de 29 245 km2, sa densité moyenne est de 16 hab. au km2.
Soumise à un enclavement important c'est la région la moins peuplée du Sénégal et l'une des moins urbanisée avec un taux d'urbanisation de 13,9 %.
Le paysage et le climat y sont caractéristiques des zones sahéliennes. La région a été fortement marquée par les sècheresses successives des années 70 et 80.
Sur le plan administratif, la région est découpée en trois départements (Matam, Ranérou et Kanel) et cinq arrondissements. Elle abrite 22 collectivités locales : une région, 7 communes et 14 communautés rurales.
La région est longée sur environ 200 km, au Nord et à l'Est, par le fleuve Sénégal ce qui lui confère un potentiel très élevé de terres cultivables, cependant les surfaces emblavées sont encore faible et son potentiel agricole encore sous-exploité.
Ses habitants sont pour la majorité des peulhs dont la principale activité économique est l'élevage et l'agriculture. Les conditions de vie difficiles entraînent une émigration importante, la population émigrée, constituée essentiellement de jeunes, est estimée à 10% de la population totale.

Partenariats entre des collectivités de la région Rhône-Alpes et différentes collectivités de la région de MATAM.

Quand plusieurs collectivités de deux régions se rencontrent…

Les premiers contacts ont été noués en 1985 lors de la rencontre de la Ville de Valence avec les migrants originaires du village de Ourossogui. Cette rencontre a donné naissance à l'association Ardèche Drôme Ouro Sogui Sénégal (ADOS).
Après de multiples évolutions, le projet de coopération s'est orienté vers une approche de développement local, visant à appréhender le territoire dans sa globalité et à apporter un appui aux initiatives conçues et mises en œuvre par les populations locales.
Le partenariat s'est alors renforcé au Nord par l'implication de nombreuses collectivités locales rhônalpines qui sont devenues maîtres d'ouvrage directs de programmes de coopération décentralisée en partenariat avec des collectivités locales de Matam :
• Le Conseil Régional Rhône-Alpes est partenaire du Conseil Régional de MATAM.
• Le Conseil Général de la Drôme est partenaire des Communautés Rurales de Wouro Sidy, d'Orkadiéré et de Bokiladji, et de la Commune de Kanel.
• Le Conseil Général de l'Ardèche est partenaire des Communes de Ourossogui et de Thilogne, et des Communautés Rurales des Agnam Civol, de Nabadji Civol et de Dabia.
• La Communauté de Communes du Val de Drôme est partenaire de la Communauté Rurale de Sinthiou Bamanbé.

L'ADOS : un opérateur de terrain

L'association Ardèche Drôme Ouro Sogui Sénégal (ADOS), installée à Valence dans la Drôme depuis 1985, mais également implantée dans la région de Matam depuis 1996, joue le rôle d'opérateur chargé de la mise en œuvre des actions.
Les collectivités maîtres d'ouvrage des programmes, associées à leurs partenaires sénégalais, confient, par convention, la mise en œuvre des programmes à l'ADOS qui travaille au service de la coopération des collectivités. L'objet de ce dispositif est double: accompagner les dynamiques de développement des collectivités locales sénégalaises et favoriser l'échange entre des acteurs de Drôme Ardèche et des acteurs de la Région de Matam.
Aujourd'hui la dynamique de coopération décentralisée dans la région de Matam se concrétise par :
• La signature de conventions générales de coopération décentralisée liant chaque collectivité locale française à ses partenaires collectivités locales de Matam ;
• La signature de conventions de mise en œuvre de programmes liant l'opérateur ADOS aux collectivités françaises et sénégalaises;
• La structuration de la coopération à travers des instances de pilotage et de prise de décision dans la région Rhône-Alpes et dans la région de Matam;
• La réalisation de projets concrets tels que le collège de Wodobéré en partenariat avec une association de migrants; une maternité à Ourossogui; des murs de clôture pour trois écoles élémentaires aux Agnam, l'appui à l'élaboration de Plans Locaux de Développement à Orkadiéré et Thilogne, une école maternelle à Kanel, un deuxième collège dans la Communauté Rurale de Wouro Sidy à Soringo, la construction d'un marché hebdomadaire à Orkadiéré, un poste de santé à Ourossogui, une radio communautaire à Thilogne, un programme hydraulique aux Agnam…

Un cadre de concertation original

Compte tenu du nombre d'intervenants, un cadre régional de concertation a été mis en place dans chacune des régions afin de permettre aux différents acteurs de se rencontrer, d'échanger et de mener un travail cohérent et complémentaire.
Ce cadre de concertation se réunit deux fois par an. En Rhône-Alpes, il est constitué de la Région Rhône-Alpes, du Département de la Drôme, du Département de l'Ardèche, de la Communauté de Communes du Val de Drôme. Dans la région de Matam, il est constitué de la Région de Matam et de l'ensemble des Communes et Communautés Rurales de la région concernée.
La Coopération française a cofinancé les projets et programmes de l'ADOS entre 1994 et 2005 pour un montant global de 1 057 710 € sur un montant total des programmes de 4 837 915 €.
En 2006, ce sont les collectivités locales (Conseil Général de la Drôme, Conseil Général de l'Ardèche, Communauté de communes du Val de Drôme) qui ont directement présenté les requêtes de cofinancement en appui à leurs partenaires respectifs pour répondre aux nouvelles procédures du MAEE d'engagement propre des collectivités locales françaises.
Les cofinancements de la Coopération française attribués pour 2006 sont de:
• 110 000 € sur un montant total du programme du Conseil Général de la Drôme de 360 000 €.
• 110 000 € sur un montant total du programme du Conseil Général de l'Ardèche de 255 000 €.
• 65 000 € sur un montant total du programme de la Communauté de communes du Val de Drôme de 294 000 €.
En 2007, les cofinancements de la Coopération française sont de:
• 110 000 € sur un montant total du programme du Conseil Général de la Drôme de 235 000 €.
• 110 000 € sur un montant total du programme du Conseil Général de l'Ardèche de 235 000 €.
• 69 000 € sur un montant total du programme de la Communauté de communes du Val de Drôme de 301 000 €.

L'expérience du Val de Drôme avec la Communauté rurale de Sinthiou Bamambé

La Communauté de Communes du Val de Drôme est engagée depuis 1999 dans une importante coopération avec la Communauté Rurale de Sinthiou Bamambé. Les deux partenaires, accompagnés par l'ADOS, se sont engagés dans un projet de taille : restaurer le fonctionnement hydraulique du principal bassin versant de la Communauté rurale appelé «Thiangol Mangol».
S'étendant sur 9 villages et d'une superficie de plus de 250 km2, le fonctionnement du Thiangol Mangol a été totalement modifié suite aux sécheresses successives et à une déforestation massive ces 20 dernières années.
Une érosion hydrique et éolienne importante s'est installée, rendant stérile la plupart des terres de culture, ou les faisant disparaître, et inondant les villages situés en aval du bassin.
Après une phase de réflexion de deux ans, les travaux ont commencé.
Dix digues constituées de petits ouvrages (1,50 m) ont été réalisées, en fonction des propositions des habitants, pour augmenter les surfaces agricoles.
Des gabions (cordons pierreux) ont étés façonnés pour combler les crevasses et retenir l'eau. Une formation à la réalisation des gabions a été mise en place à destination des villageois,
Des fourneaux en banco, foyers améliorés qui consomment 5 à 6 fois moins qu'un foyer normal, ont été construits.
Enfin des opérations de reboisement ont été menées en lien avec les Eaux et Forêts pour restaurer le couvert végétal.
La mise en œuvre de cette coopération a favorisé une maîtrise d'ouvrage locale sur les techniques de lutte antiérosive et a conduit à l'émergence de nouveaux métiers générant des emplois et de l'activité économique dans la Communauté rurale.
Aujourd'hui, toutes ces actions ont permis de retrouver un fonctionnement hydraulique proche du fonctionnement initial du bassin versant et un retour à l'exploitation de certaines terres qui avaient été abandonnées, autour des parties déjà traitées Ce projet constitue pour les partenaires un exemple de transfert de savoir-faire Nord Sud dont la duplication dans d'autres zones de la région, confrontées aux mêmes problèmes, est aujourd'hui étudiée.

La région de Matam présente 12 partenariats, 9 actifs, 1 abandonné et 2 actions ponctuelles. Ces partenariats se sont traduits pendant la période 1994-2008 par la mise en œuvre de 42 programmes d'un montant de 6,9 M€. Cet appui financier se répartit dans les domaines de la Gouvernance locale (24%) et de l'Alimentation en eau potable (23 %) et du Développement rural (19 %).
Le MAEE a contribué au montant global des programmes à hauteur de 31 %

Abandonné

Village Dondou / Com Cleon

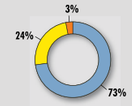

Année 1re convention :**1998**
Montant des projets: **201 766 €**
Cofinancement MAEE :**60 784 €**

Actions Ponctuelles

Com Kanel / Com Mantes-la-Jolie

Année 1re convention :**2002**
Montant des projets: **16 000 €**

Village Boinadji / Com Montfermeil

Pas de convention
Montant des projets: **24 000 €**

Partenariats actifs

CR Matam / CR Rhône-Alpes

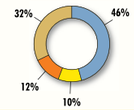

Année 1re convention :**2003**
Montant des projets: **1 082 000€**
Cofinancement MAEE :**350 000 €**

Région de Matam

Montant total des projets : **6 997 071 €**
depuis **1986**

Partenariats actifs : **9**
En veille : **0**
Actions ponctuelles réalisées : **2**
Abandonné : **1**

25 083 km2; 496 207 hab.; 20 hab au km2
Villes principales: Matam, Kanel, Ouro Sogui

Répartition des partenariats par montant financier en €

Partenariats
Diverses collectivités Matam / Association ADOS
Communauté rurale d'Agnam Civol / Commune d'Hérouville
Conseil régionnal de Matam / Conseil régional Rhône-Alpes
Communauté rurale de Sithiou Bamambé / Communauté de communes du Val de Drôme
Communautés rurales d'Orkadiéré,Ouro Sidy,Kanel / Conseil général de la Drôme
Communes d'Ourossogui et Thilogne, communautés rurales des Agnams Civol et Nabadji Civol / Conseil général de l'Ardèche
Conseil régional de Matam / Conseil général des Yvelines
Village de Dondou / Commune de Cleon
Communauté rurale d'Agnam Civol / Commune de Vouziers
Village de Boinadji / Commune de Montfermeil
Commune de Kanel / Commune de Mantes-la-Jolie
Conseil régional de Matam / Commune de Mantes-la-Jolie
Actif
Abandonné, action ponctuelle, en veille
0
500000
1000000
1500000
2000000
2500000
€

Carte des partenariats actifs en 2008

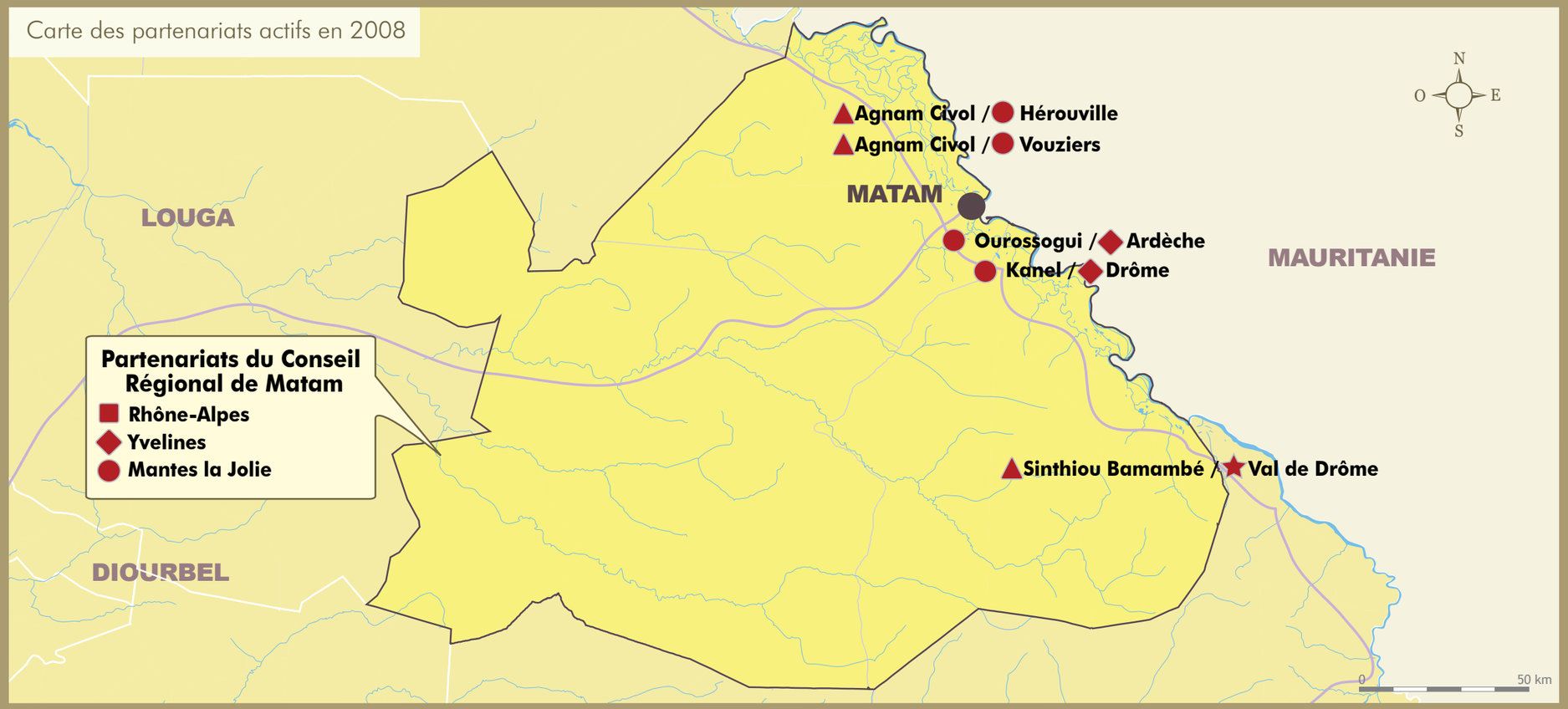

CR Matam / CG Yvelines

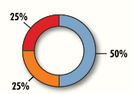

Année 1re convention : **2007**
Montant des projets : **300 000 €**

Cté rurale Agnam Civol / Com Hérouville

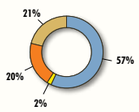

Année 1re convention : **1986**
Montant des projets : **1 158 376 €**
Cofinancement MAEE : **273 914 €**

Ctés rurales Orkadiéré, Ouro Sidy et Kanel / CG Drôme

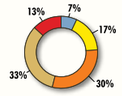

Année 1re convention : **2005**
Montant des projets : **625 210 €**
Cofinancement MAEE : **220 000 €**

Cté rurale de Sithiou Bamambé / CC Val de Drôme

Année 1re convention : **1999**
Montant des projets : **645 000 €**
Cofinancement MAEE : **134 000 €**

CR Matam / Com Mantes-la-Jolie

Année 1re convention : **2007**
Montant des projets : **10 000 €**

Cté rurale Agnam Civol / Com Vouziers

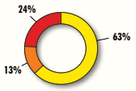

Année 1re convention : **2003**
Montant des projets : **68 068 €**
Cofinancement MAEE : **17 449 €**

Com Ourossogui et Thilogne, Ctés rurales Agnams Civol et Nabadji Civol / CG Ardèche

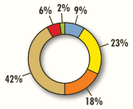

Année 1re convention : **1999**
Montant des projets : **486 530 €**
Cofinancement MAEE : **220 000 €**

Diverses collectivités Matam / Association ADOS

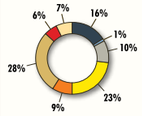

Année 1re convention : **1985**
Montant des projets : **2 380 121 €**
Cofinancement MAEE : **898 846 €**

Type de collectivité engagée dans un partenariat

Sénégal
- Conseil régional (CR)
- Commune (Com)
- Communauté rurale (Cté rurale)

France
- Conseil régional (CR)
- Conseil général (CG)
- Communauté urbaine(CU)
- Communauté d'agglomération (CA)
- Communauté de communes (Cté communes)
- Commune (Com)

Thématique du partenariat

- Action en France
- Alimentation en eau potable
- Développement rural
- Développement urbain
- Education, Jeunesse et Formation professionnelle
- Gouvernance locale
- Santé, Hygiène et Action Sociale
- Tourisme, Culture et Patrimoine
- Divers

Répartition des montants totaux des projets par thème d'intervention

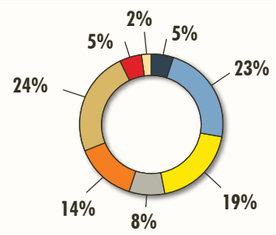

Région de St-Louis

La région de Saint-Louis est limitée au Nord par la Mauritanie, au Sud par la région de Louga, à l'Est par la région de Matam et à l'Ouest l'océan Atlantique.
Sa population est estimée à 893 857 habitants en 2004 pour une superficie de 19 034 km2.
Sur le plan administratif, la région est découpée en trois départements (Podor, Dagana et Saint-Louis) et sept arrondissements. Elle abrite 25 collectivités locales : 1 région, 8 communes et 16 communautés rurales.
La région de Saint-Louis a une vocation fortement agricole en raison de ses importantes potentialités hydriques et foncières. En effet, la présence du fleuve Sénégal et de ses affluents permettent deux types de cultures : les cultures irriguées et celles de décrues qui se développent tout au long de la Vallée et du delta du fleuve Sénégal.
Le tourisme y est particulièrement développé grâce à la richesse des écosystèmes (réserves et parcs nationaux),et au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de la ville de Saint-Louis.
Malgré les importantes potentialités que recèle la région, un ménage Saint-Louisien sur trois vit en dessous du seuil de pauvreté.

Partenariat entre la Communauté d'agglomération du SICOVAL et la Communauté rurale de Gandon

Quand une Communauté d'agglomération rencontre une Communauté rurale...

Dans la région Midi-Pyrénées, la Communauté d'agglomération du SICOVAL, dotée d'un territoire de 250 Km2 et peuplée de plus de 70.000 habitants, regroupe 36 communes du Sud-Est toulousain, associées pour élaborer et conduire ensemble, un projet commun de développement mêlant urbain et rural. Appuyés par une équipe de 250 techniciens, les 127 conseillers communautaires ont la charge de gérer les 4 grandes missions du SICOVAL que sont l'économie et l'emploi; l'aménagement de l'espace, le transport et l'habitat; l'environnement et le cadre de vie, la solidarité et la cohésion sociale.
Dans la région de St Louis, la Communauté rurale de Gandon est située à la rencontre du fleuve Sénégal et de l'océan Atlantique. Ses 45.000 habitants sont essentiellement des agriculteurs (65%) et des éleveurs (25%). Ils sont originaires des ethnies Wolofs (45%), Peulhs (35%) et Maures (15%).
Son territoire couvre 560 Km2 et comprend 83 villages.

Le Conseil rural de Gandon, créé en 1980, est composé de 32 conseillers communautaires appuyés par une assistante communautaire, qui ont la charge de gérer les neufs domaines de compétences transférées : éducation, santé et action sociale, environnement et gestion des ressources naturelles, aménagement du territoire, domaines, urbanisme et habitat, planification, cadastre, jeunesse, sports et loisirs.
La Communauté rurale a la particularité d'encercler la ville de Saint-Louis du Sénégal et d'être ainsi en étroite interaction avec ses activités urbaines, tout en restant essentiellement rurale.
Bien que bénéfique à de nombreux points de vue (commerces, écoulement des productions agricoles, accessibilité aux infrastructures socio-économiques régionales, …), cette proximité avec la capitale régionale en expansion, pose cependant des difficultés aux populations de Gandon, en particulier en terme de gestion de l'espace.
L'idée d'un partenariat de coopération décentralisée entre ces deux collectivités prend naissance en 2001, lorsque les premiers contacts sont établis par l'intermédiaire d'échanges et de visites réciproques d'élus des deux territoires, accompagnés par l'Agence Régionale de Développement (ARD) de St Louis.

Deux protocoles d'accord depuis 2004

Ces échanges entre élus et techniciens poursuivis en 2002 et 2003, ont permis de définir progressivement et conjointement les objectifs, les moyens et les stratégies d'intervention. Cette phase de conception a abouti en

2004 à la signature du premier protocole d'accord de coopération décentralisée entre la Communauté rurale de Gandon et la Communauté d'agglomération du SICOVAL pour une durée de 3 ans reconductible.
Le programme de coopération 2004 – 2006 a porté sur 4 grands axes : l'appui institutionnel, le développement économique, la gestion de l'espace et la mise en relation des acteurs des deux territoires.
Après une année de transition en 2007, qui a permis la finalisation du premier programme et son évaluation, les deux collectivités ont décidé de poursuivre ce partenariat et ont validé le deuxième protocole d'accord couvrant la période 2008–2010. Celui-ci est accompagné d'un programme de coopération dans lequel trois axes de travail ont été retenus, dans la continuité des actions engagées précédemment.

L'appui institutionnel au Conseil rural de Gandon

Cet axe vise le renforcement des capacités internes du Conseil rural pour améliorer la qualité des services aux populations et son autonomie, en le dotant d'infrastructures et d'outils nécessaires, et en renforçant les capacités des élus et des services techniques pour la gestion de ses compétences, en particulier la gestion foncière : formation des élus – renforcement des capacités d'ingénierie - actualisation du Plan Local de Développement, transferts de compétences sur la gestion de l'espace, sur la maîtrise d'ouvrage public…

Le développement durable

Il s'agit d'appuyer le Conseil rural dans la mise en œuvre d'un projet de développement durable sur son territoire, notamment en matière d'adduction d'eau potable, de développement rural et d'aménagement économique (développement de l'élevage, reboisement, aménagement d'un marché…).

La mise en relation des acteurs des deux territoires

Cet axe veut favoriser la connaissance réciproque, les échanges, les relations de solidarité et l'émergence de projets communs entre acteurs locaux des 2 territoires. Il se traduit aujourd'hui par l'accompagnement du projet d'électrification solaire des cases de santé et d'écoles porté par Electriciens Sans Frontières (ESF) et par des projets d'échanges entre structures de jeunes des territoires. Ces actions sont complétées par un projet d'éducation au développement au Nord et au Sud (quatre séances d'éducation au développement dans des écoles et collèges sur les deux territoires).
Pour aider à la mise en œuvre de ce programme, un volontaire du progrès cofinancé par la Coopération Française et la Communauté d'Agglomération du Sicoval est mis à disposition du Conseil rural de Gandon.
Ce partenariat bénéficie depuis plusieurs années de l'appui technique et financier de la Coopération française dont 119 870 € entre 1992 et 2006 sur un budget global de 613 026 €.

Un programme innovant

Le programme initié depuis 2004 présente des caractères innovants qu'il convient de souligner :
- en terme de méthodologie : par la création en 2007 du cadre de concertation des partenaires qui a pour objectif de favoriser la synergie des interventions des différents partenaires du conseil rural; par la présence permanente d'un volontaire au sein du Conseil rural et par la gestion financière directe des fonds du programme par le Conseil rural
- en terme de thématiques d'intervention : la gestion de l'espace et l'élevage sont des domaines stratégiques pour la Communauté rurale dans lesquels le programme de coopération décentralisée est quasiment le seul à mener des actions.

La mise en œuvre d'une politique de gestion de l'espace

Les opérations prévues en 2008 s'inscrivent dans la continuité du processus initié en 2004, d'appropriation et d'application du Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) par le Conseil rural.
Le projet est entré en 2008 dans une phase d'investissements en infrastructures en particulier :
- la signalisation des pistes de bétails,
- l'aménagement de points de débarcadère de pêche,
- l'aménagement de points d'abreuvement du bétail.
Ce renforcement des capacités d'investissement est accompagné par une réflexion concertée multi acteurs (Conseil rural, services techniques déconcentrés…) sur les outils et procédures de gestion foncière à élaborer en 2009 et 2010 afin de tendre vers la création d'une base de données foncière et d'un cadastre rural.

La Région de Saint-Louis présente 16 partenariats dont 14 actifs et 2 actions ponctuelles.
Ces partenariats se sont traduits pendant la période 1994-2008 par la mise en œuvre de 64 programmes.
La région a bénéficié d'un appui financier 23,2 M€.
La participation du MAEE représente 21% du montant global de cet appui.
Cet appui est concentré sur de nombreux secteurs relevant du Développement rural (29%),
de l'Education et de la Formation professionnelle (21%), de la Gouvernance locale (15%).

Actions ponctuelles

Com Podor / Com Le Havre

Pas de convention
Montant des projets: **104 948 €**

Partenariats actifs

Com Saint-Louis / Com Arnage

Pas de convention
Montant des projets: **31 329 €**
Cofinancement MAEE : **2 284 €**

CR Saint-Louis / CR Midi-Pyrénées

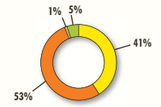

Année 1re convention **2003**
Montant des projets: **2 303 576 €**
Cofinancement MAEE : **77 464 €**

CR Saint-Louis / CR Nord-Pas-de-Calais

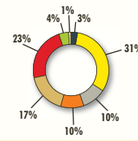

Année 1re convention : **1988**
Montant des projets: **2 646 858 €**
Cofinancement MAEE : **1 047 452 €**

CR Saint-Louis / CR Rhônes-Alpes

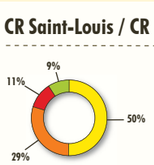

Année 1re convention : **1997**
Montant des projets: **8 245 085 €**

CR Saint-Louis (Dpt Dagana) / CG du Nord

Année 1re convention : **2005**
Montant des projets: **771 700 €**
Cofinancement MAEE : **334 830 €**

CR Saint-Louis / Le Havre

Année 1re convention : **2006**
Montant des projets: **592 912 €**
Cofinancement MAEE : **165 000 €**

CR Saint-Louis / Le partenariat

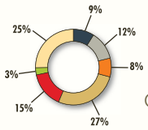

Année 1re convention : **1981**
Montant des projets: **3 872 112 €**
Cofinancement MAEE : **1 742 205 €**

Région de Saint-Louis

Montant total des projets : **23 212 305 €**
depuis **1994**

Partenariats actifs : **14**
En veille : **0**
Actions ponctuelles réalisées : **2**
Abandonné : **0**

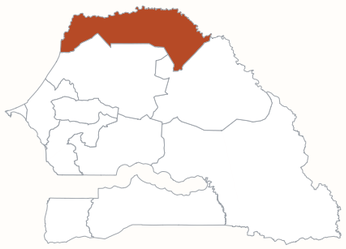

19 304 km2; 893 857 hab.; 46 hab. au km2
Villes principales : Saint-Louis, Dagana, Podor

Répartition des partenariats par montant financier en €

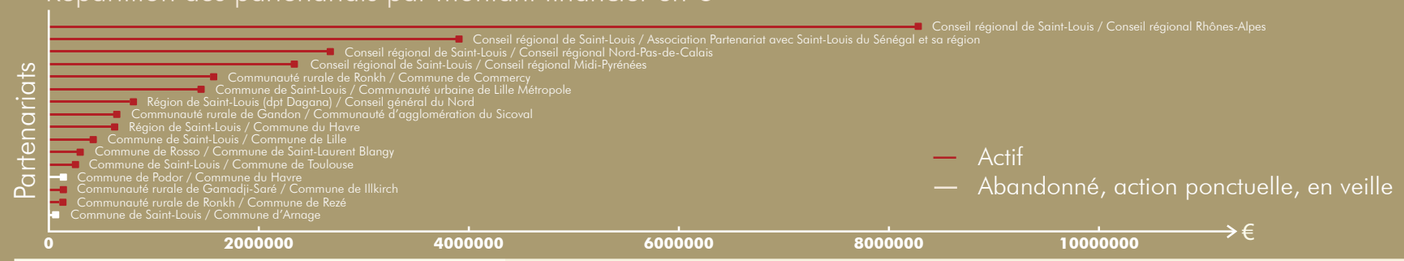
Partenariats
Conseil régional de Saint-Louis / Conseil régional Rhônes-Alpes
Conseil régional de Saint-Louis / Association Partenariat avec Saint-Louis du Sénégal et sa région
Conseil régional de Saint-Louis / Conseil régional Nord-Pas-de-Calais
Conseil régional de Saint-Louis / Conseil régional Midi-Pyrénées
Communauté rurale de Ronkh / Commune de Commercy
Commune de Saint-Louis / Communauté urbaine de Lille Métropole
Région de Saint-Louis (dpt Dagana) / Conseil général du Nord
Communauté rurale de Gandon / Communauté d'agglomération du Sicoval
Région de Saint-Louis / Commune du Havre
Commune de Saint-Louis / Commune de Lille
Commune de Rosso / Commune de Saint-Laurent Blangy
Commune de Saint-Louis / Commune de Toulouse
Commune de Podor / Commune du Havre
Communauté rurale de Gamadji-Saré / Commune de Illkirch
Communauté rurale de Ronkh / Commune de Rezé
Commune de Saint-Louis / Commune d'Arnage
Actif
Abandonné, action ponctuelle, en veille
0
2000000
4000000
6000000
8000000
10000000
€

Carte des partenariats actifs en 2008

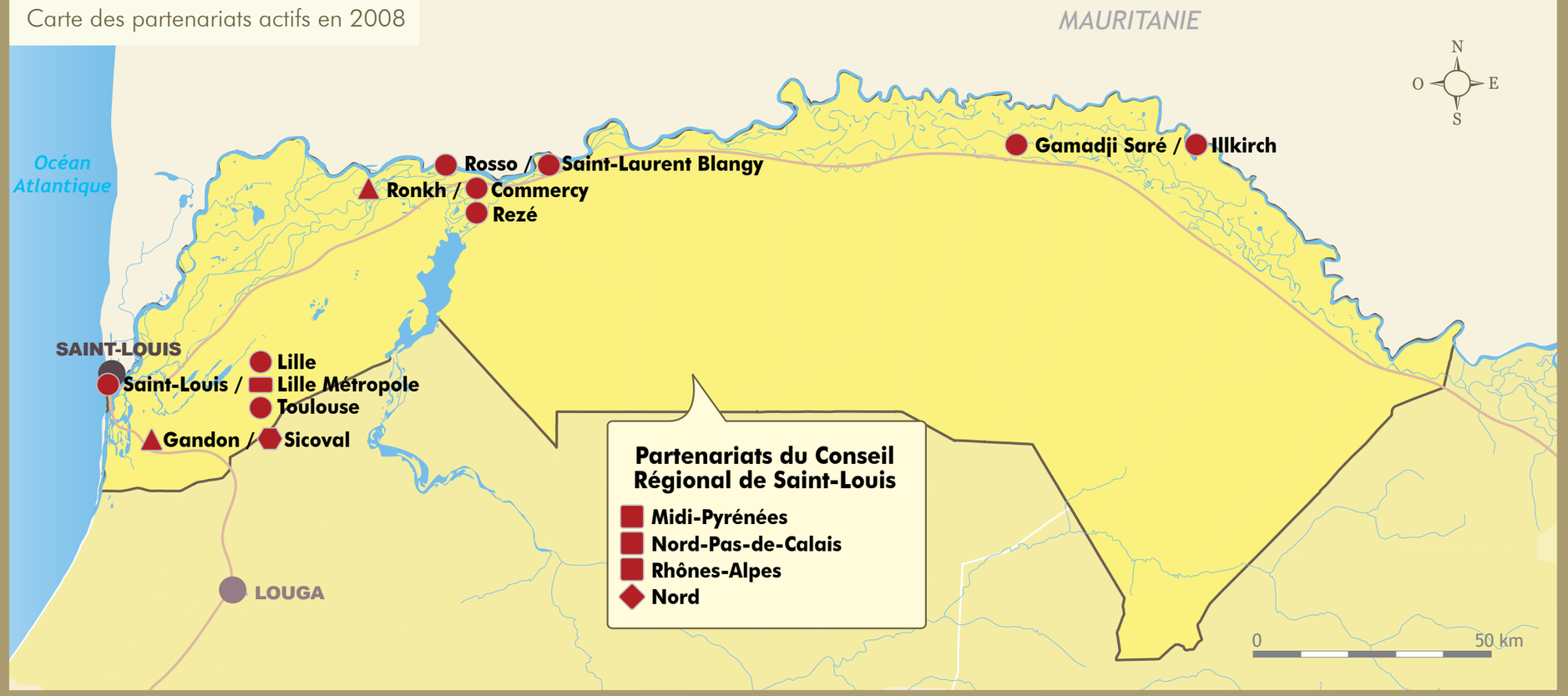

Com Rosso / Com Saint-Laurent Blangy

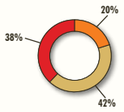

Année 1re convention : **2004**
Montant des projets : **265 000 €**
Cofinancement MAEE : **93 880 €**

Com Saint-Louis / Lille

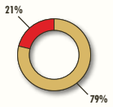

Année 1re convention : **1978**
Montant des projets : **389 200 €**
Cofinancement MAEE : **124 630 €**

Cté rurale Gamadji-Saré / Com Illkirch

Année 1re convention : **2004**
Montant des projets : **104 500 €**

Cté rurale Ronkh/ Com Commercy

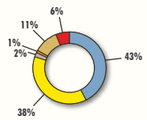

Année 1re convention : **1990**
Montant des projets : **1 535 955 €**
Cofinancement MAEE : **534 612 €**

Com Saint-Louis / CU Lille Métropole

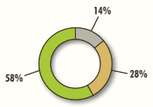

Année 1re convention : **1996**
Montant des projets : **1 415 860 €**
Cofinancement MAEE : **500 199 €**

Com Saint-Louis / Toulouse

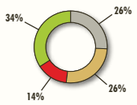

Année 1re convention : **2005**
Montant des projets : **220 000 €**

Cté rurale Gandon / Cté communes Sicoval

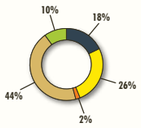

Année 1re convention : **2002**
Montant des projets : **613 026 €**
Cofinancement MAEE : **150 477 €**

Cté rurale Ronkh/ Com Rezé

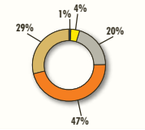

Année 1re convention : **2003**
Montant des projets : **100 244 €**
Cofinancement MAEE : **40 484 €**

Type de collectivité engagée dans un partenariat

Sénégal
- Conseil régional (CR)
- Commune (Com)
- Communauté rurale (Cté rurale)

France
- Conseil régional (CR)
- Conseil général (CG)
- Communauté urbaine(CU)
- Communauté d'agglomération (CA)
- Communauté de communes (Cté communes)
- Commune (Com)

Thématique du partenariat

- Action en France
- Alimentation en eau potable
- Développement rural
- Développement urbain
- Education, Jeunesse et Formation professionnelle
- Gouvernance locale
- Santé, Hygiène et Action Sociale
- Tourisme, Culture et Patrimoine
- Divers

Répartition des montants totaux des projets par thème d'intervention

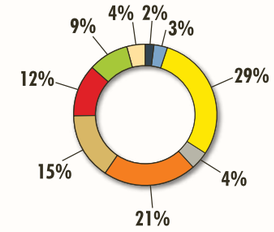

Région de St-Louis

Région de Tambacounda

La région de Tambacounda est la région administrative la plus vaste du Sénégal avec 59 602 km² soit 30% du Territoire National.
Elle est limitée au Nord par les régions de Louga, de Saint-Louis et la République Islamique de Mauritanie, au Sud par la République de Guinée Conakry, à l'Est par les Républiques du Mali et de la Mauritanie, à l'Ouest par les Régions de Kolda, de Kaolack et la République de Gambie. Son climat est de type Sahélo Soudanien.
La population de Tambacounda est estimée en 2006 à 688 702 habitants et présente une densité moyenne de 11 hab. au km2.
Sur le plan administratif, la région est découpée en trois départements (Bakel, Kédougou et Tambacounda) et 13 arrondissements. Elle abrite 40 collectivités locales : une région, 4 communes et 35 communautés rurales.
Cette région est constituée d'un ensemble de plaines et de bas plateaux, à l'extrême sud-est, le relief est plus accidenté, avec les contreforts du Fouta-Djalon, massif montagneux formant une frontière naturelle entre le Sénégal et la Guinée-Conakry.
La région de Tambacounda dispose d'importantes potentialités économiques et naturelles :
- un réseau hydrographique important formé des cours d'eau permanents
- des réserves de terres cultivables très importantes (2.242.000 ha) qui permettent une diversification des cultures, des réserves fourragères abondantes,
- des ressources pastorales considérables,
- d'énormes potentialités en ressources minières (or, marbre, fer, cuivre),
- un potentiel touristique important avec le Parc du Niokolo-Koba, classé site mondial, l'une des plus importantes réserves de l'Ouest Africain qui s'étend sur une superficie de plus de 900 000 hectares et offre un paysage riche et très varié
Malgré cela, la valorisation des atouts de la région reste limitée par un ensemble de contraintes :
- un taux de pauvreté parmi l'un des plus élevés du pays,
- une faiblesse des productions très peu diversifiées
- un enclavement encore très important
- une forte pression anthropique sur les ressources naturelles.

Partenariat entre le Conseil régional de TAMBACOUNDA et le Conseil général de l'Isère.

Mis en place suite à une mission exploratoire conduite en 1999 par l'association TETRAKTYS, le partenariat entre le Conseil régional de Tambacounda et le Conseil général de l'Isère est entré dans sa 10ème année en 2008.
La mise en oeuvre du partenariat de coopération décentralisée s'est déroulée en deux étapes.
Dans une première phase entre 1999 et 2001, un partenariat «informel» s'est mis en place entre les deux institutions. Depuis la signature d'une convention de partenariat en 2002 entre le Conseil général de l'Isère et le Conseil régional de Tambacounda, les champs d'action du partenariat se sont étendus dans le cadre des compétences que le Conseil général de l'Isère exerce (tourisme et environnement, santé et action sociale, culture et éducation, hydraulique et agriculture).
Une nouvelle convention a été signée pour 2005-2007 intégrant un axe « appui institutionnel ». La dernière convention en date prolonge le partenariat jusqu'en décembre 2010.

Développement durable et appui à la décentralisation

Tout le programme de coopération repose sur une stratégie qui vise à favoriser le développement durable et appuyer le processus de décentralisation dans la région de Tambacounda.
Selon la stratégie de développement durable définie, les

champs d'intervention du partenariat de coopération décentralisée ont pour objectifs de favoriser :
- le développement touristique intégré,
- le développement agricole,
- la préservation des écosystèmes,
- l'amélioration de la couverture scolaire et la réduction du taux d'analphabétisme,
- l'amélioration de la couverture sanitaire,
- le renforcement de la dynamique culturelle,
- la consolidation de la décentralisation et le renforcement des capacités de gestion des collectivités locales.

Au fil des ans, le partenariat s'est organisé, par axes d'intervention, au sein de ces domaines et a impliqué de nombreux services techniques du Département de l'Isère en fonction de leurs domaines de compétences : Environnement pour la création de la Réserve Naturelle Communautaire du Boundou, Enfance-Famille, Culture et Patrimoine, Formation, Finances, Aménagement du Territoire, Protocole, mais également d'autres partenaires, souvent associatifs, de l'Isère.

Un véritable réseau autour des deux collectivités

Ainsi une véritable coopération de territoire à territoire s'est tissée par la mise en réseau, autour des deux collectivités française et sénégalaise, de différents acteurs institutionnels et associatifs en Isère et au Sénégal.
A titre d'exemple, en matière de tourisme, de culture et d'environnement, l'association Tétraktys développe et accompagne de nombreux projets pilotes dans la région de Tambacounda. Elle est en outre mandatée par le Conseil général de l'Isère pour le suivi des actions de coopération sur le terrain.
Dans le domaine de l'appui aux filières lait et viande, la Fédération des Alpages de l'Isère, l'Association pour la Promotion de l'Agriculture de l'Oisans en Isère, Agronome et Vétérinaires Sans Frontières ont apporté leur appui à la Maison des éleveurs de Tambacounda.
En matière de santé, l'association Aide Médicale et Développement (AMD) a développé des infrastructures de base et réalisé de nombreuses formations. Le Planning Familial de l'Isère a apporté son appui à un programme de soutien à l'émancipation des femmes avec près d'une quarantaine d'associations de femmes de la région de Tambacounda.
En matière d'éducation, l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) de Grenoble a travaillé avec l'EFI (Ecole de Formation des Instituteurs) de Tambacounda et la SCOFI (Scolarisation des Filles) pour l'accès à l'éducation, tout comme la Fédération Départementale de l'Enseignement Agricole Privé de l'Isère auprès des Centres de Formation Professionnelle en Economie Familiale et Sociale de la région de Tambacounda
En matière de culture, la médiathèque de la ville de Pont en Royans s'est engagée dans la réalisation d'une médiathèque à Kidira (Bakel). L'association iséroise AfroCultures a apporté son soutien à des projets d'éducation populaire dans les CDPES (Centre Départemental de l'Education Populaire et Sportive), et Culture Ailleurs met en place des formations et programmes d'échanges culturels avec des artistes du pays Bassari

Des campements villageois en Pays Bassari…

Le développement touristique et culturel constitue l'un des exemples les plus réussis parmi les différentes actions menées dans le cadre du partenariat.
Le paysage vallonné du pays Bassari, situé à l'extrême sud-est de la région et donc du Sénégal, offre un indéniable attrait touristique. C'est le prolongement des collines guinéennes du Fouta-Djalon, et sa végétation dense offre un contraste avec les plaines poussiéreuses qui dominent dans le reste du Sénégal.
Afin de faire bénéficier les villageois de cette manne touristique, trois campements touristiques ont été construits depuis 2002 à Dindefello et Ibel, ainsi que dans la ville de Bakel, à la frontière mauritanienne. Ces aménagements s'inscrivent dans le choix d'un tourisme intégré, en s'appuyant sur l'implication des populations locales et la gestion collective.
Des Groupements villageois d'Intérêt Economique ont été crées pour gérer le campement et leurs membres formés à la gestion, la cuisine, l'hygiène, l'accueil touristique et l'accompagnement en zone naturelle..
Le programme de tourisme villageois mis en place à Dindefello (Kédougou) est aujourd'hui complètement autonome, le triptyque tourisme-culture-environnement a permis la structuration d'une offre touristique attractive et l'économie générée autour du campement est devenue un exemple régional. En cinq années, la communauté rurale a bénéficié avec le campement de recettes équivalentes à trente années d'impôts locaux.
L'heure est aujourd'hui à une amélioration du confort, notamment en terme d'hygiène, pour s'adapter à la demande des touristes et à une diversification de l'offre à travers des produits alliant descente du fleuve en pirogue et découverte des activités traditionnelles de maraîchage et d'horticulture autour du campement de Bakel.

…à l' écomusée de Bandafassi

Aux côtés des Bassaris, de nombreuses autres ethnies peuplent la région parmi lesquelles les Wolofs, les Bambaras, les Malinkés, les Peuls et les Bédiks lui conférant une grande richesse culturelle.
C'est donc tout naturellement que le partenariat concernant le tourisme a été complété par le renforcement de la dynamique culturelle avec l'appui à la réalisation et l'aménagement de l'Ecomusée de Bandafassi. L' 'intérêt de ce projet passe par une implication locale forte et la volonté des ethnies de valoriser leur culture. Les populations ont collaboré au choix du lieu et des objets en passant par la construction des salles en forme de cases selon les techniques traditionnelles spécifiques à chacune des ethnies et du lieu d'implantation.
La mise en valeur de la diversité ethnique et culturelle de la région s'est traduite par l'organisation de la 2ème édition du Festival des ethnies minoritaires les 7, 8 et 9 décembre 2007 à Bandafassi dans la région de Kédougou en présence des autorités régionales et d'une délégation iséroise importante.

Education au développement en Isère

Côté isérois, de nombreuses manifestations sont organisées chaque année. La dernière en date a été « Les Journées du Sénégal en Isère », du 10 au 23 novembre 2007, avec de nombreuses conférences, tables rondes et performances culturelles. Le Conseil général de l'Isère axe également sa politique sur l'éducation au développement. Ainsi un DVD « Au Sénégal, les jeunes bougent » a été conçu à destination des collèges isérois, autour de la solidarité internationale et du dialogue Nord-Sud.

10 années de coopération…

Un processus d'évaluation externe a été réalisé fin 2007-début 2008 pour permettre aux deux collectivités locales (Conseil général de l'Isère et Conseil régional de Tambacounda) de faire le bilan de ces dix années de coopération et d'identifier des perspectives de coopération pour la poursuite de la mise en oeuvre d'actions de développement structurantes.
La Coopération Française a cofinancé le premier pro-

gramme triennal du Conseil général de l'Isère avec le Conseil régional de Tambacounda (2002-2004) à hauteur de 273 190 € sur un budget global de 609 800 €.
Elle a poursuivi son appui pour le programme triennal 2006-2008 par un cofinancement à hauteur de 182 473 € pour les deux premières années 2006-2007 sur un budget global de 799 000 €.
Un cofinancement de 110 000 € est prévu sur 2008 pour poursuivre les actions.

La région de Tambacounda présente 7 partenariats dont 6 sont actifs et un en veille.
Ces partenariats se sont traduits pendant la période 1994-2008 par la mise en œuvre de 37 programmes.
La région a bénéficié d'un appui financier de 3,2 M€ dont 33% relève de la participation du MAEE. Cet appui a porté sur des actions relevant de l'Education et de la Formation professionnelle (41%), de la Gouvernance locale (14%) et du Développement rural (12 %).

En veille

Com Bakel / Com Apt

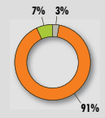

Année 1re convention **2003**
Montant des projets: **146 876 €**
Cofinancement MAEE : **48 465€**

Région de Tambacounda

Montant total des projets : **3 293 038 €**
depuis **1988**

Partenariats actifs : **6**
En veille : **1**
Actions ponctuelles réalisées : **0**
Abandonné : **0**

Répartition des partenariats par montant financier en €

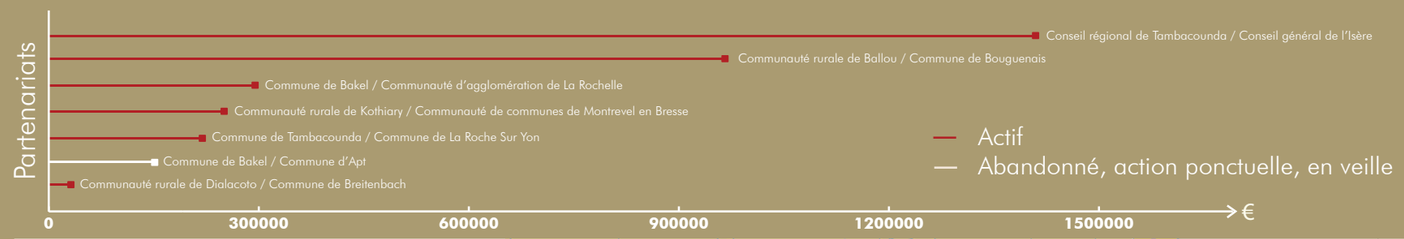
Partenariats
Conseil régional de Tambacounda / Conseil général de l'Isère
Communauté rurale de Ballou / Commune de Bouguenais
Commune de Bakel / Communauté d'agglomération de La Rochelle
Communauté rurale de Kothiary / Communauté de communes de Montrevel en Bresse
Commune de Tambacounda / Commune de La Roche Sur Yon
Commune de Bakel / Commune d'Apt
Communauté rurale de Dialacoto / Commune de Breitenbach
0
300000
600000
900000
1200000
1500000
€
Actif
Abandonné, action ponctuelle, en veille

Carte des partenariats actifs en 2008

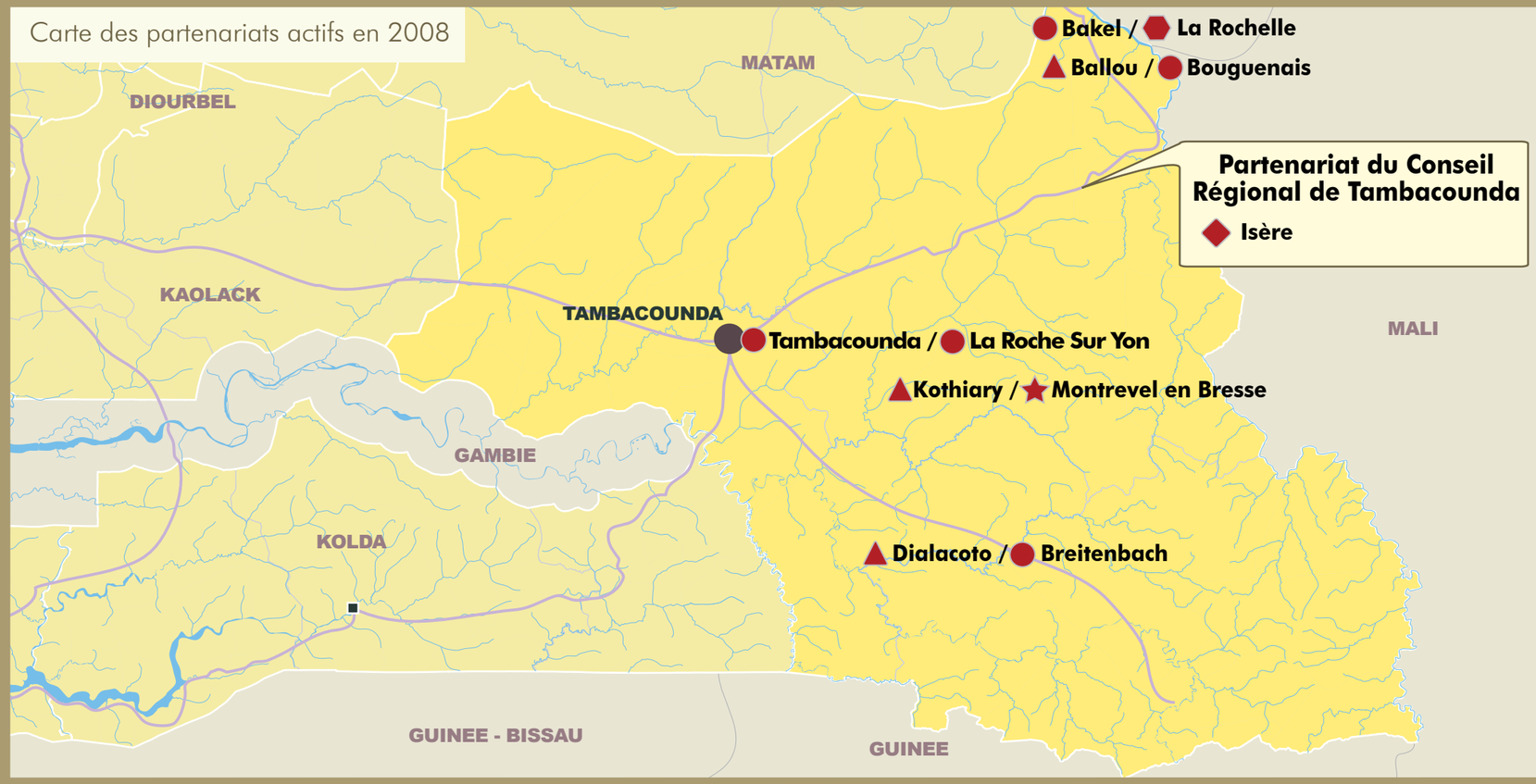

59 602 km2; hab.; 688 702 hab.; 11hab. au km2
Villes principales: Tambacounda, Kédougou, Backel.

Type de collectivité engagée dans un partenariat

Sénégal
- Conseil régional (CR)
- Commune (Com)
- Communauté rurale (Cté rurale)

France
- Conseil régional (CR)
- Conseil général (CG)
- Communauté urbaine(CU)
- Communauté d'agglomération (CA)
- Communauté de communes (Cté communes)
- Commune (Com)

Thématique du partenariat

- Action en France
- Alimentation en eau potable
- Développement rural
- Développement urbain
- Education, Jeunesse et Formation professionnelle
- Gouvernance locale
- Santé, Hygiène et Action Sociale
- Tourisme, Culture et Patrimoine
- Divers

Partenariats actifs

Com Bakel / CA La Rochelle

Année 1re convention : **2003**
Montant des projets : **290 548 €**
Cofinancement MAEE : **75 677 €**

Cté rurale Ballou / Com Bouguenais

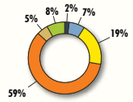

Année 1re convention : **1989**
Montant des projets : **961 290 €**
Cofinancement MAEE : **242 621 €**

Cté rurale Kothiary / Cté communes Montrevel en Bresse

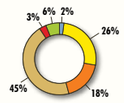

Année 1re convention : **1988**
Montant des projets : **246 066 €**
Cofinancement MAEE : **75 914 €**

CR Tambacounda / CG Isère

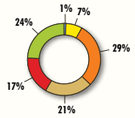

Année 1re convention : **2002**
Montant des projets : **1 405 906 €**
Cofinancement MAEE : **455 264 €**

Cne Tambacounda / Com La Roche Sur Yon

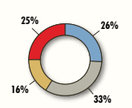

Année 1re convention : **1997**
Montant des projets : **214 976 €**
Cofinancement MAEE : **84 200 €**

Cté rurale Dialacoto / Com Breitenbach

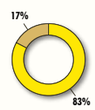

Année 1re convention : **1999**
Montant des projets : **27 376 €**
Cofinancement MAEE : **9 134 €**

Répartition des montants totaux des projets par thème d'intervention

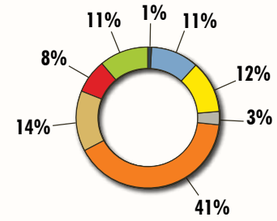

Région de Thies

Située à 70 km de Dakar, la région de Thiès est limitée au Nord par la région de Louga, au Sud par la région de Fatick, à l'Est par les régions de Diourbel et Fatick, à l'Ouest par la région de Dakar et l'océan Atlantique.
Constituant une sorte de passerelle entre Dakar et le reste du Sénégal, la Région de Thiès se présente comme un important carrefour ferroviaire, routier et bientôt aéroportuaire.
Sa population est estimée à 1 413 448 habitants (2006) pour une superficie de 6601 km2. C'est après Dakar, la deuxième région du Sénégal en nombre d'habitants.
Sur le plan administratif, la région est découpée en trois départements (Thiès, Mbour et Tivaouane) et dix arrondissements. Elle abrite 43 collectivités locales : 1 région, 11 communes et 31 communautés rurales.
Les principales activités socio-économiques de la région sont :
- la pêche artisanale dans laquelle la Région de Thiès débarque plus de 60% des mises à terre à l'échelle nationale,
- la culture des légumes et fruits grâce à l'existence d'une zone dite des NIAYES vaste de 813 km2 et propice à ce type d'activités,
- le tourisme qui se développe sur la station balnéaire de Saly-Portudal et le long de la Petite Côte,
- l'industrie minière qui se développe grâce la richesse du sol en divers minerais : le phosphate, le calcaire, l'attapulgite, le basalte, la latérite et le sable titanifère...
A cela s'ajoute un secteur artisanal à la fois diversifié et dynamique dans plusieurs branches (métal, bois, vannerie,...).

Partenariat entre la Commune de Cergy et la Commune de THIES

Un partenariat récent

La Commune de Cergy (56 167 hab) est située dans le département du Val d'Oise, 30 km au Nord Ouest de Paris.
Le partenariat entre la Commune de Cergy et la Commune de Thiès (295 685 hab) est récent puisqu'il s'inscrit dans le cadre d'un protocole d'accord de coopération décentralisée signé le 17 novembre 2006.
Après plusieurs mois de réflexion et de concertation, les deux communes ont décidé d'inscrire leurs priorités de coopération dans le cadre d'un programme triennal (2008-2010).

2008-2010 : Développement local et appui institutionnel

L'objectif principal de celui-ci est l'appui au développement local et l'appui institutionnel à la collectivité locale sénégalaise.

Les thématiques structurantes du programme sont les suivantes :

- Appuyer la dynamique du renforcement des capacités institutionnelles, techniques et matérielles de la mairie de Thiès, entamée par cette dernière depuis plusieurs années.
- Consolider le développement local pour favoriser l'amélioration des conditions de vie et pour permettre l'exercice d'une démocratie participative en valorisant les expériences et les initiatives à différents niveaux (quartier, ville, région…).
- Positionner les organisations de base (associations culturelles et sportives, GIE, groupements de femmes…) dans la concertation avec les pouvoirs publics et les collectivités locales pour construire les nouveaux projets de ville en matière de développement social urbain.
- Capitaliser, communiquer, mettre en réseau et transférer les expériences, les savoir-faire des élus et des acteurs de la société civile des villes de Cergy et Thiès dans un premier temps, puis en relation avec les autres collectivités locales ayant des accords de coopération avec Thiès (les villes de Caen, Luisant, Tunis, et le Conseil régional Midi-Pyrénées…).

La mise en oeuvre du programme doit permettre :

Aux élus et aux agents municipaux :

- de renforcer leurs capacités dans les domaines du développement social, économique et environnemental, de la politique de la ville ainsi sur les questions de jeunesse, dans l'objectif d'élaborer des politiques publiques locales dans ces domaines. Les appuis seront apportés sous la forme de formations, d'accompagnement méthodologique dans l'élaboration de politiques municipales concertées, ou encore d'aide à la création d'outils de communication.

A la société civile à travers les acteurs du développement social urbain :

- de se professionnaliser et de se qualifier (formation à la gestion financière, à la comptabilité, à la mobilisation des ressources financières….) pour pérenniser leurs actions et de fait leurs structures,
- d'améliorer l'information, la communication et la mise en réseau des associations partenaires impliquées dans le programme.

Aux populations de Cergy et de Thiès (particulièrement à leurs composantes jeunesse, femmes, associations de migrants…)

- d'être des acteurs actifs de la politique de coopération décentralisée entre les deux territoires,
- pour la population de Thiès, de se doter d'une infrastructure locale de proximité au développement social urbain pour les acteurs de la société civile. Il s'agit de mettre en place un centre polyvalent pour le développement social urbain à Thiès, à la fois centre socioculturel, centre d'aide aux initiatives créatrices d'emploi, centre de formation professionnelle, atelier NTIC….
La Coopération française cofinance en 2008 la première année du programme triennal de la commune de Cergy avec la commune de Thiès (2008-2010) à hauteur de 60 000 € sur un budget global de 313 100 €.

La région de Thiès présente 13 partenariats dont 8 actifs, trois à l'état de veille et 2 abandonnés.
Ces partenariats se sont traduits pendant la période 1994-2008 par la mise en œuvre de 49 programmes.
La région a bénéficié d'un appui financier de 6,6 M€ dont 17 % relève de la participation du MAEE.
Cet appui s'est concentré sur des actions relevant du Développement rural (29 %), de l'Alimentation en eau potable (24 %) et de la Santé, Hygiène, et Action sociale (14 %).

Abandonnés

Com Meckhé / Com Sauve

Année 1re convention :**1993**
Montant des projets: **38 325 €**
Cofinancement MAEE :**19 211 €**

Cté rurale Ndiass / Com Sainte Savine

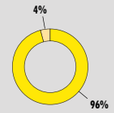

Année 1re convention :**1990**
Montant des projets: **523 103 €**
Cofinancement MAEE :**76 113 €**

En veille

Com Joal / Com Nogent

Année 1re convention :**1987**
Montant des projets: **370 013 €**
Cofinancement MAEE :**58 926 €**

Com Mbour / CG Aube

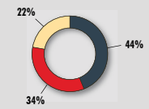

Année 1re convention :**2003**
Montant des projets: **49 770 €**
Cofinancement MAEE :**19371 €**

Cté rurale Fissel / Com Romilly

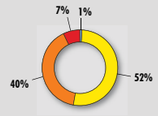

Année 1re convention :**1992**
Montant des projets: **205 749 €**
Cofinancement MAEE :**61 561 €**

Partenariats actifs

Région de Thies

Montant total des projets : **6 651 817 €**
depuis **1975**

Partenariats actifs : **8**
En veille : **3**
Actions ponctuelles réalisées : **0**
Abandonné : **2**

Répartition des partenariats par montant financier en €

Partenariats
Conseil régional de Thies / Conseil régional Midi Pyrénées
Communauté rurale de Ndiaganiao / Commune de Saint Herblain
Commune deThies / Commune de Caen
Commune de Thies / Commune de Cergy
Communauté rurale de Ndiass / Commune de Sainte Savine
Commune de Meckhe / Commune de Saint Die
Commune de Joal / Commune de Nogent
Communauté rurale de Fissel / Commune de Romilly
Commune de Mbour / Commune de Concarneau
Commune de Mbour / Conseil général de l'Aube
Commune de Meckhé / Commune de Sauve
Communauté rurale de Nguénième / Commune de Bennwhir
Commune de Kayar / Commune de Lorient
0
500000
1000000
1500000
2000000
€
Actif
Abandonné, action ponctuelle, en veille

Carte des partenariats actifs en 2008

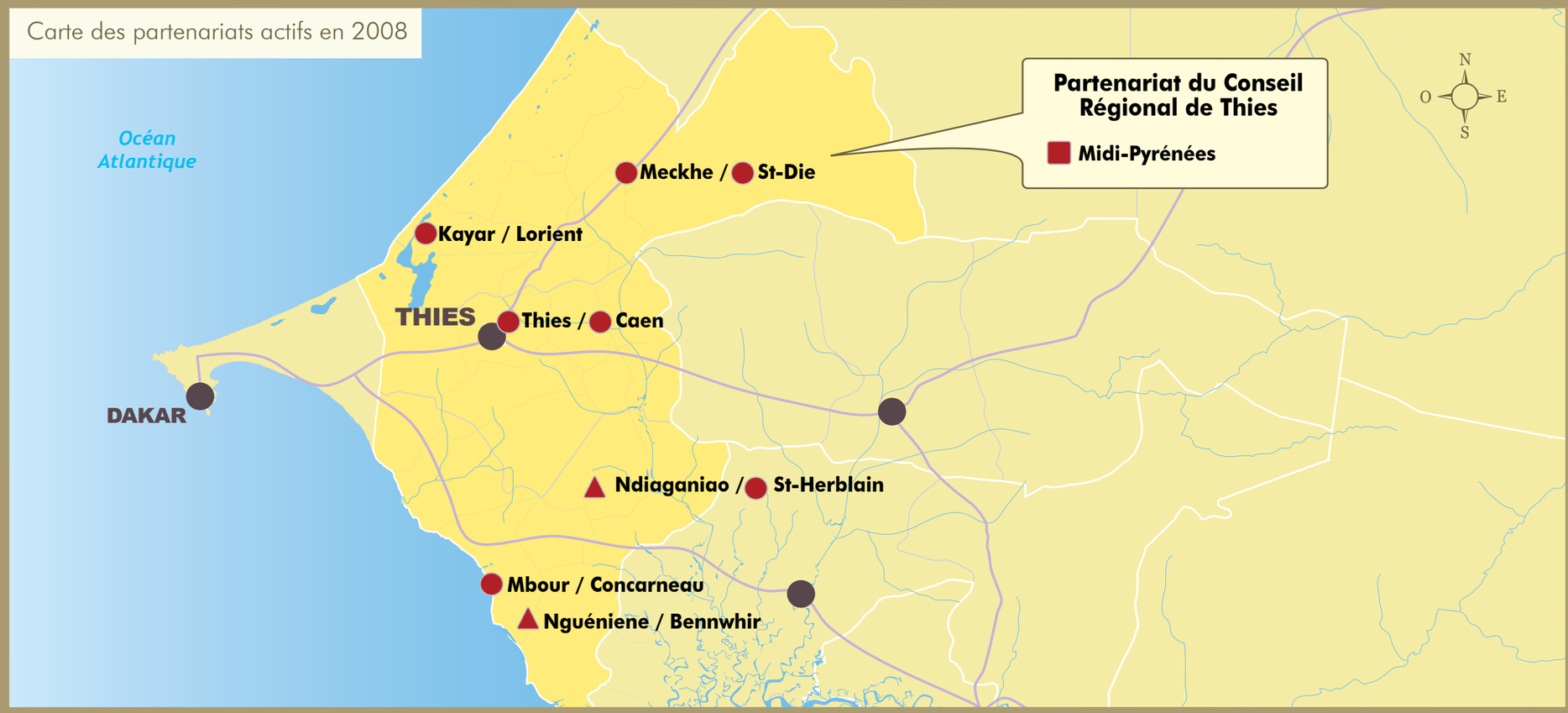

CR Thies / CR Midi Pyrénées

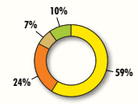

Année 1re convention : **2003**
Montant des projets : **1 614 487 €**
Cofinancement MAEE : **116 829 €**

Com Mbour / Com Concarneau

Année 1re convention : **1975**
Montant des projets : **62 778 €**
Cofinancement MAEE : **10 200 €**

Com Thies / Com Caen

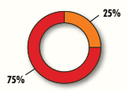

Année 1re convention : **1992**
Montant des projets : **1 145 061 €**
Cofinancement MAEE : **56 758 €**

Cté rurale Ndiaganiao / Com Saint Herblain

Année 1re convention : **1986**
Montant des projets : **1 538 566 €**
Cofinancement MAEE : **552 096 €**

Com Kayar / Com Lorient

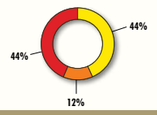

Année 1re convention : **2008**
Montant des projets : **8 000 €**

Com Meckhe / Com Saint Die

Année 1re convention : **1993**
Montant des projets : **493 523 €**
Cofinancement MAEE : **61 771 €**

Com Thies / Com Cergy

Année 1re convention : **2006**
Montant des projets : **575 862 €**
Cofinancement MAEE : **60 000 €**

Cté rurale Nguénième / Bennwhir

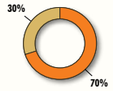

Année 1re convention : **2007**
Montant des projets : **26 580 €**
Cofinancement MAEE : **5 000 €**

6601 km2 ; 1 413 448 hab. ; 214 hab. au km2
Villes principales: Thiès, Mbour

Type de collectivité engagée dans un partenariat

Sénégal

- Conseil régional (CR)
- Commune (Com)
- Communauté rurale (Cté rurale)

France

- Conseil régional (CR)
- Conseil général (CG)
- Communauté urbaine(CU)
- Communauté d'agglomération (CA)
- Communauté de communes (Cté communes)
- Commune (Com)

Thématique du partenariat

- Action en France
- Alimentation en eau potable
- Développement rural
- Développement urbain
- Education, Jeunesse et Formation professionnelle
- Gouvernance locale
- Santé, Hygiène et Action Sociale
- Tourisme, Culture et Patrimoine
- Divers

Répartition des montants totaux des projets par thème d'intervention

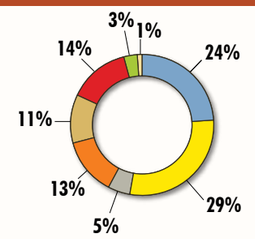

Region de Ziguinchor

La région de Ziguinchor occupe 4% du territoire national avec une superficie de 7339 km2. Située au Sud-Ouest du Sénégal, c'est la région la plus méridionale du pays. Elle est limitée au Nord par la République de Gambie, au Sud par la République de Guinée Bissau, à l'Est par la région de Kolda et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.
Sa population est estimée en 2006 à 465 748 habitants.
Elle est subdivisée en 3 départements (Bignona, Oussouye et Ziguinchor), 8 arrondissements et 25 communautés rurales.
Le relief de la région est relativement plat avec des plateaux ne dépassant pas 50 m. L'estuaire du fleuve Casamance s'étire sur 300 km à l'intérieur des terres.
La région de Ziguinchor est une région fertile à productions agricoles diversifiées. Considérée comme le grenier du Sénégal, elle fait partie, de par son climat tropical de type guinéen, des régions les plus arrosées du pays.
Le secteur agricole concentre 65% des emplois. Les superficies cultivées représentent 70% des superficies cultivables. Les cultures céréalières occupent 60% des superficies cultivées (riz, mil, sorgho, maïs). Le tourisme constitue un axe de développement privilégié de la Région à travers le tourisme balnéaire du Cap Skiring et le tourisme intégré des campements villageois.

Partenariat entre la Commune de Bignona et le Conseil général de Savoie

1988-2008 : 20 ans de partenariat !

Il y a vingt ans naissait le partenariat entre le Conseil général de la Savoie et la Commune de Bignona. Suite à une étude sur la structure économique et sociale de la commune, les élus municipaux de Bignona ont sollicité la mise en place d'un partenariat franco-sénégalais. Le Département de la Savoie a répondu favorablement à cette demande et une charte a été signée en 1988.

Elle fixe trois grandes orientations :

•Organiser les populations à la base afin qu'elles participent à l'effort de développement,
•Mettre en place un programme de coopération porté conjointement par les élus et les populations,
•Renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage municipale.

Ces trois orientations se sont traduites par trois grandes phases de coopération.

Une organisation des populations à la base (1988-1993)

En vue d'organiser les populations en comité de gestion de quartier (CGQ), une activité d'animation locale a été menée dans les sept secteurs de la ville. Elle a conduit à la création d'une structure communale fédérant l'ensemble des quartiers : le PADEB (Programme d'Aménagement et de Développement Economique de Bignona).
Travaillant aux côtés de la Municipalité, celui-ci appuie les initiatives des populations permettant ainsi la construction de latrines, l'extension du réseau d'adduction d'eau, la collecte d'ordures. La société civile s'est structurée en créant également un centre d'éducation, de documentation et d'action culturelle (CEDAC) et une maison de l'innovation chargée de la promotion des initiatives économiques.

Un programme de coopération participatif (1994-2004)

Le premier programme de développement, élaboré et cofinancé à hauteur de 10% par les quartiers, permet l'aménagement de places publiques, la réhabilitation d'écoles, le reboisement, l'obtention de crédits pour les entrepreneurs et la valorisation d'initiatives communautaires de santé. Cette expérience pilote confirme l'importance de l'initiative à la base à condition d'un renforcement des capacités des populations par la formation.

Depuis divers programmes pluriannuels se sont succédés autour de thématiques telles que la culture, l'éducation, la santé (réhabilitation d'infrastructures sanitaires et scolaires), l'aménagement communal (gare routière, marché), l'économie (étude sur les richesses locales…) et l'environnement.
Ces programmes ont été l'occasion d'impliquer de plus en plus d'acteurs et des échanges directs entre acteurs de la coopération Nord-Sud ont vu le jour: échanges pédagogiques entre enseignants, créations artistiques croisées, chantiers solidaires d'insertion de jeunes en difficulté…

Vers un renforcement des capacités municipales (2005-2008)

Suite à une évaluation externe, la coopération Savoie-Bignona a décidé de renforcer le rôle de la Mairie de Bignona. Aux côtés des programmes de développement par les populations, l'appui institutionnel et le renforcement des capacités des services municipaux sont devenus prioritaires. Dans ce cadre une mission d'élus est partie étudier le fonctionnement des services de la ville de St Louis du Sénégal, un dispositif de subvention municipale est né…
Concerter, impliquer les populations au plus près des actions institutionnelles est le gage de réussite d'une coopération décentralisée qui vise à conforter la démocratie locale participative.
Ce partenariat bénéficie de l'appui technique et financier de la Coopération française dont 271 661€ entre 1997 et 2004 sur un budget global de 714 543€. En 2007, le programme de coopération a mobilisé 260 650€ dont 59 000€ de cofinancement de la Coopération française.

Un nouvel outil d'appui aux initiatives de la Société civile et des Collectivités Locales de la Région de Ziguinchor : Le FSD-Casamance

Le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement de la République française ont signé en 2008 un protocole d'accord dans le cadre de la création d'un Fonds Social de Développement (FSD) pour la Casamance d'un montant d'un million d'euros, pour la période 2008-2011, sous forme de subvention sur le Fonds de Solidarité Prioritaire.
Axé sur le développement économique local, ce projet vise plus spécifiquement à contribuer à la restauration de perspectives plus favorables pour l'e mploi des jeunes et l'intégration socio-économique des personnes affectées par le conflit, en apportant un soutien aux initiatives de la société civile et des collectivités locales dans le processus de reconstruction et de désenclavement de cette région.
Pour ce faire, le FSD Casamance appuiera des filières porteuses pour le développement. En Casamance, le tourisme et l'exploitation des ressources naturelles représentent des opportunités importantes à ce niveau, mais ces secteurs demeurent toutefois relativement fragiles et nécessitent une gestion plus rationnelle et équitable pour devenir des sources croissantes de revenus et d'emploi pour l'avenir. Ce FSD s'inscrira donc fortement dans une perspective de développement durable et dans une logique de développement des territoires et de protection des patrimoines locaux.
Dans ces conditions, les initiatives soutenues devront donc viser à :

• Participer à la reconstruction d'un tissu économique et social en Casamance,
• Servir de levier pour favoriser le développement d'activités économiques génératrices de revenus et d'emplois,
• Garantir une gestion plus rationnelle des ressources naturelles,
• Favoriser une meilleure répartition des ressources entre les différents acteurs qui les exploitent,
• Encourager la société civile et les collectivités locales à s'orienter sur des mécanismes de développement de leur territoire plus durables.

La région de Ziguinchor présente 16 partenariats dont 14 actifs, un en veille et un abandonné.
Ces partenariats se sont traduits pendant la période 1994-2008 par la mise en œuvre de 81 programmes.
La région a bénéficié au total d'une aide de 4,2 M€.
Le MAEE a contribué au montant global des programmes à hauteur de 26 %.
Cet appui s'est traduit par la mise en oeuvre d'actions relevant de l'Alimentation en eau potable (33%), de l'Education et de la Formation professionnelle (21%) et du Développement rural (12%).

Abandonné

Com Bignona / CG Aveyron

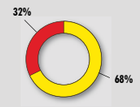

Pas de convention
Montant des projets: **14 064 €**

En veille

Cté rurale Enampor / Com Pornichet

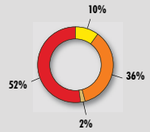

Pas de convention
Montant des projets: **183 394 €**

Partenariats actifs

CR Ziguinchor / CR Alsace

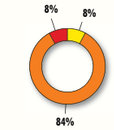

Année 1re convention :**1999**
Montant des projets: **41 102 €**
Cofinancement MAEE :**23 595 €**

CR Ziguinchor / CG Meurthe et Moselle

Année 1re convention :**2001**
Montant des projets: **13 380 €**
Cofinancement MAEE :**5 372 €**

Com Bignona / CG Savoie

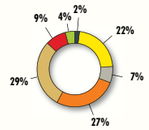

Année 1re convention :**1989**
Montant des projets: **878 905 €**
Cofinancement MAEE :**340 315 €**

Com Oussouye / Com Longwy

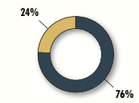

Année 1re convention :**2005**
Montant des projets: **44 200 €**
Cofinancement MAEE :**2 496 €**

Com Oussouye / Com Vorey sur Arzon

Année 1re convention :**2002**
Montant des projets: **23 191 €**
Cofinancement MAEE :**7 225 €**

Com Ziguinchor / Com Saint-Maur des Fossés

Année 1re convention :**1967**
Montant des projets: **85 538 €**
Cofinancement MAEE :**27 759 €**

Cté rurale Coubalan / Com Cherbourg-Octeville

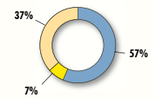

Année 1re convention :**2001**
Montant des projets: **962 226 €**
Cofinancement MAEE :**337 955 €**

Région de Ziguinchor

Montant total des projets : **4 231 540 €**
depuis **1967**

Partenariats actifs : **14**
En veille : **1**
Actions ponctuelles réalisées : **0**
Abandonné : **1**

Répartition des partenariats par montant financier en €

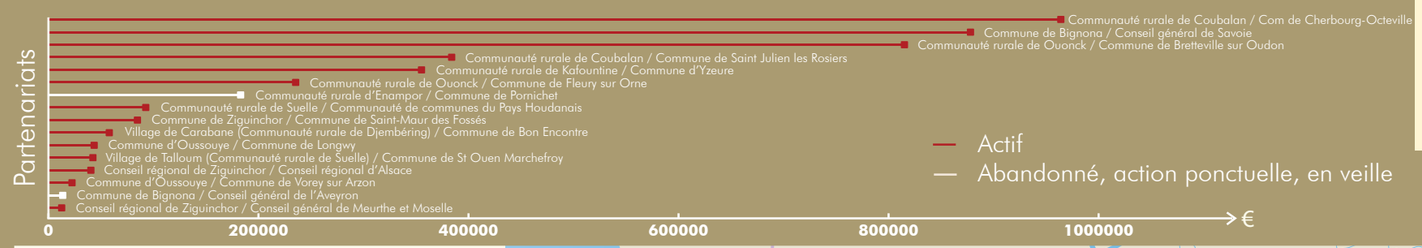
Partenariats
Communauté rurale de Coubalan / Com de Cherbourg-Octeville
Commune de Bignona / Conseil général de Savoie
Communauté rurale de Ouonck / Commune de Bretteville sur Oudon
Communauté rurale de Coubalan / Commune de Saint Julien les Rosiers
Communauté rurale de Kafountine / Commune d'Yzeure
Communauté rurale de Ouonck / Commune de Fleury sur Orne
Communauté rurale d'Enampor / Commune de Pornichet
Communauté rurale de Suelle / Communauté de communes du Pays Houdanais
Commune de Ziguinchor / Commune de Saint-Maur des Fossés
Village de Carabane (Communauté rurale de Djembéring) / Commune de Bon Encontre
Commune d'Oussouye / Commune de Longwy
Village de Talloum (Communauté rurale de Suelle) / Commune de St Ouen Marchefroy
Conseil régional de Ziguinchor / Conseil régional d'Alsace
Commune d'Oussouye / Commune de Vorey sur Arzon
Commune de Bignona / Conseil général de l'Aveyron
Conseil régional de Ziguinchor / Conseil général de Meurthe et Moselle
Actif
Abandonné, action ponctuelle, en veille
0
200000
400000
600000
800000
1000000
€

Carte des partenariats actifs en 2008

Cté rurale Coubalan / Com Saint-Julien-Les-Rosiers

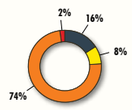

Année 1re convention : **2002**
Montant des projets : **384 573 €**
Cofinancement MAEE : **41 033 €**

Cté rurale Ouonck / Com Bretteville

Année 1re convention : **1996**
Montant des projets : **815 335 €**
Cofinancement MAEE : **125 965 €**

Cté rurale de Suelle / Cté communes Pays Houdanais

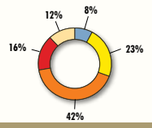

Année 1re convention : **2008**
Montant des projets : **93 164 €**

Village Talloum (Cté rurale de Suelle) / Com St-Ouen-Marchefroy

Pas de convention
Montant des projets : **43 000 €**
Cofinancement MAEE : **30 100 €**

Cté rurale Kafountine / Com Yzeure

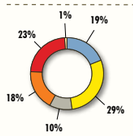

Année 1re convention : **1988**
Montant des projets : **354 770 €**
Cofinancement MAEE : **86 291 €**

Cté rurale Ouonck / Com Fleury

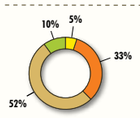

Année 1re convention : **1996**
Montant des projets : **236 211 €**
Cofinancement MAEE : **26 029 €**

Village de Carabane (Cté rurale de Djembéring) / Com Bon Encontre

Année 1re convention : **1975**
Montant des projets : **58 487 €**
Cofinancement MAEE : **34 686 €**

7339 km2; 475 748 hab.; 64 hab. au km2
Villes principales: Ziguinchor, Bignona

Type de collectivité engagée dans un partenariat

Sénégal

- Conseil régional (CR)
- Commune (Com)
- Communauté rurale (Cté rurale)

France

- Conseil régional (CR)
- Conseil général (CG)
- Communauté urbaine(CU)
- Communauté d'agglomération (CA)
- Communauté de communes (Cté communes)
- Commune (Com)

Thématique du partenariat

- Action en France
- Alimentation en eau potable
- Développement rural
- Développement urbain
- Education, Jeunesse et Formation professionnelle
- Gouvernance locale
- Santé, Hygiène et Action Sociale
- Tourisme, Culture et Patrimoine
- Divers

Répartition des montants totaux des projets par thème d'intervention

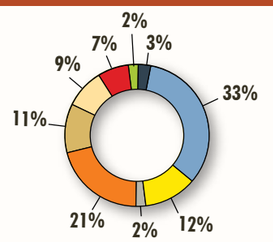

Alsace

CR Alsace/CR Kolda

CR Alsace / CR Ziguinchor

Com Barr (67) / Com de Kolda (Kolda)

Com Bennwhir (68) / Cté rurale Nguéniène (Thiès)

Com Breitenbach (67) / Cté rurale Dialacoto (Tambacounda)

Com Illkirch (67) / Cté rurale de Gamadji Saré (Saint-Louis)

Aquitaine

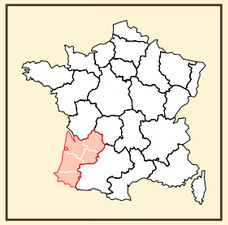

CG Dordogne / Com Sokone (Fatick)

Com de Bon Encontre (47) / Village de CARABANE (Ziguinchor)

Com Martignas (33) / Com Foundiougne (Fatick)

Com Mérignac (33) / Com Kaolack (Kaolack)

Auvergne

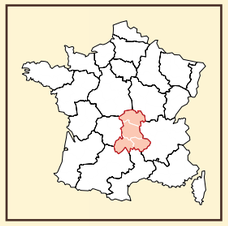

Com Yzeure (63) / Com Kafountine (Ziguinchor)

Com Vorey-sur-Arzon (43) / Com Oussouye (Ziguinchor)

Basse Normandie

Com Caen (14) / Com Thiès (Thiès)

Com Breteville (14) / Communauté rurale Ouonck (Ziguinchor)

Com Cherbourg-Octeville (50) / Cté rurale de Coubalan (Ziguinchor)

Com Fleury-sur-Orne (14) / Cté rurale Ouonck (Ziguinchor)

Com Hérouville (14) / Cté rurale Agnam Civol (MATAM)

Bretagne

CR Bretagne / Plusieurs collectivités locales

Com Concarneau (29) / Com Mbour (Thiès)

Com Lorient (56) / Com Kayar (Thiès)

Centre

Com St-Ouen-Marchefroy (28) / Village Talloum (Ziguinchor)

Champagne-Ardennes

Com Vouziers (08) / Cté rurale d'Agnam Civol (Matam)

Franche -Comté

CR Franche-Comté / CR Kolda

Haute Normandie

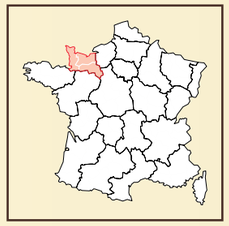

Com Le Havre (76) / CR Saint louis

Ile-de-France

CR Ile de France / CR Dakar
CG Hauts de Seine / plusieurs collectivités
CG Yvelines / CR Matam
Cté Com Pays Houdanais (28) / Cté rurale de Suelle (Ziguinchor)
Com Cergy (95) / Com Thiès (Thiès)
Com Clichy (92) / Com Arr Ouakam (Dakar)
Com Drancy (93) / Com Arr Gorée (Dakar)
Com Evry (91) / Com Dakar (Dakar)
Com Les Ulis (91) / Com Sédhiou (Kolda)
Com Malakoff (92) / Cté rurale Ngogom (Diourbel)
Com Mantes-La-Jolie (78) / CR Matam
Com Saint-Maur (94) / Com Ziguinchor (Ziguinchor)

Languedoc-Roussillon

Com de Saint-Julien-Les-Rosiers (30) / Cté rurale de Coubalan (Ziguinchor)

Com Le Soler (66) / Com Rufisque (Dakar)

Limousin

Com Argentat et Malemort (19) / Cté rurale Sakal (Louga)

Lorraine

CG Meurthe et Moselle / CR Zinguichor

Com Commercy (55) / Com Ronkh (Saint Louis)

Com Longwy (54) / Com Oussouye (Ziguinchor)

Com Saint Dié (88) / Com Meckhé (Thiès)

Midi-Pyrénées

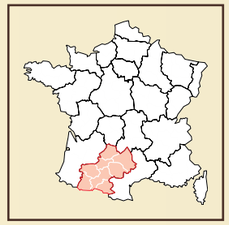

CR Midi-Pyrénées / CR Saint Louis

CR Midi-Pyrénées/ CR Thiès

CA Castres-Mazamet (81) / Com Guédiawaye (Dakar)

CA Sicoval (31) / CR Gandon (Saint Louis)

Com Millau (12) / Com Louga (Louga)

Com Toulouse (31) / Com Saint Louis (Saint Louis)

Nord-Pas de Calais

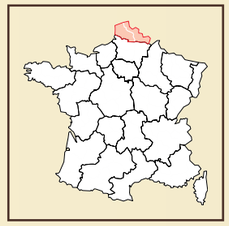

CR Nord-Pas-de-Calais / Cr Saint Louis

CG Nord / CR Saint Louis

CA Lille Métropôle (59) / Com Saint Louis (Saint Louis)

Com Lille (59) / Com Saint Louis (Saint Louis)

Com Saint-Laurent-Blangy (62) / Com Rosso (Saint Louis)

Pays de la Loire

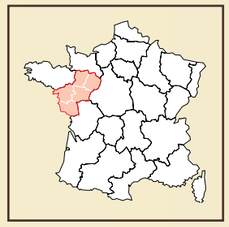

Com Bouguenais (44) / Cté rurale de Balou (Tambacounda)

Com La Roche-sur-Yon (85) / Com Tambacounda (Tambacounda)

Com Nantes (44) / Com Rufisque (Dakar)

Com Préfailles (44) / Cté rurale Yenne (Dakar)

Com Rezé (44) / Cté rurale de Ronkh (Saint Louis)

Com Saint-Herblain (44) / Cté rurale Ndiganiao (Thiès)

Poitou-Charentes

CR Poitou-Charentes / CR Fatick

CA La Rochelle (17) / Com Bakel (Tambacounda)

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Com La Garde (83) / Com arr Mbao (Dakar)

Rhônes-Alpes

CR Rhône-Alpes / CR Saint Louis

CR Rhône-Alpes / CR Matam

CG Ardèche / Com Ourossogui, Thilogne, Ctés rurales Agnam Civol, Nabadji Civol (Matam)

CG Drôme / Cté rurales Orkadiéré, Ouro Sidy, Com Kanel (Matam)

CG Isère / CR Tambacounda

CG Savoie / Com Bignona (Ziguinchor)

CC Val de Drôme / Cté rurale Sithiou Bamambé (Matam)

Cté Com Bas Chablais (74) / Cté rurale Ndandé (Louga)

Cté Com Montrevel-en-Bresse (01) / Cté rurale Kothiary (Tambacounda)

Localisation des partenariats actifs par régions françaises

Les collectivités locales françaises engagées dans un partenariat de coopération décentralisée au Sénégal se répartissent dans 19 régions métropolitaines.

Sur la base de 72 partenariats actifs, la répartition par régions françaises fait apparaître :

• 2 régions réunissant 21 partenariats : Ile-de-de-France (12) et Rhône-Alpes (9)

• 7 régions réunissant 4 à 6 partenariats chacune, soit 36 au total : Alsace (6), Aquitaine (4), Basse-Normandie (5), Lorraine (4), Midi-Pyrénées (6), Nord-Pas-de-Calais (5), Pays-de-Loire (6).

• 10 régions comprenant 1 à 3 partenariats chacune soit 15 partenariats au total : Auvergne (2), Bretagne (3), Centre(1), Champagne-Ardennes(1), Franche-Comté (1), Haute-Normandie(1), Languedoc-Roussillon (2), Limousin (1), Poitou-Charentes (2), Provence-Alpes-Côte d'Azur (1)

Cette répartition traduit, en grande majorité, l'absence de cohérence géographique et de concentration des actions. Elle est liée principalement à l'histoire individuelle de chaque partenariat.
Deux exceptions cependant, la région Nord-Pas-de-Calais avec la région de Saint-Louis (5 partenariats sur 5) et la région Rhône-Alpes avec la région de Matam (4 partenariats sur 9).
La présence au départ, sur ces 2 régions de deux associations, opérateurs pour le compte des collectivités, basées en France et au Sénégal a très certainement favorisé la concentration et le développement de l'action des collectivités françaises des régions concernées sur ces 2 régions sénégalaises.
Le nombre élevé de partenariats de collectivités de la région Ile-de-de-France (12) est peut être à mettre en corrélation avec la répartition des sénégalais en France. En effet, leur engagement associatif pour le développement de leur région d'origine a souvent conduit à la naissance d'un partenariat de coopération décentralisée entre leur commune d'accueil française et leur commune d'origine.
Enfin, trois régions métropolitaines françaises ne sont pas encore représentées dans le cadre d'un partenariat avec des collectivités sénégalaises, il s'agit de la Bourgogne, de la Corse et de la Picardie.

Conclusion

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetuer adipiscing elit, sed diam nonummy nibh euismod tincidunt ut laoreet dolore magna aliquam erat volutpat. Ut wisi enim ad minim veniam, quis nostrud exerci tation ullamcorper suscipit lobortis nisl ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis autem vel eum iriure dolor in hendrerit in vulputate velit esse molestie consequat, vel illum dolore eu feugiat nulla facilisis at vero eros et accumsan et iusto odio dignissim qui blandit praesent luptatum zzril delenit augue duis dolore te feugait nulla facilisi. Nam liber tempor cum soluta nobis eleifend option congue nihil imperdiet doming id quod mazim placerat facer possim assum. Typi non habent claritatem insitam; est usus legentis in iis qui facit eorum claritatem. Investigationes demonstraverunt lectores legere me lius quod ii legunt saepius. Claritas est etiam processus dynamicus, qui sequitur mutationem consuetudium lectorum. Mirum est notare quam littera gothica, quam nunc putamus parum claram, anteposuerit litterarum formas humanitatis per seacula quarta decima et quinta decima. Eodem modo typi, qui nunc nobis videntur parum clari, fiant sollemnes in futurum.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France au Sénégal
Service de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Pôle de la Coopération Non Gouvernementale
Bureau des ONG

1, rue Amadou Assane NDOYE
B.P. 2014 - Dakar
Tél : + 221 33 839 53 27
Fax : + 221 33 839 53 66
pole.cng@diplomatie.gouv.fr

Réalisation : P.Candil